

PLUi Est Ensemble

Etat initial de l'environnement

Modification n° 3 – Révision allégée

Mai 2025



SOMMAIRE :

MILIEU PHYSIQUE	4	
TOPOGRAPHIE / CLIMAT / GEOLOGIE		4
PAYSAGE ET PATRIMOINE	7	
PAYSAGES		7
PATRIMOINE BATI		13
PATRIMOINE NATUREL	18	
PERIMETRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION / ZONES HUMIDES / ESPECES A ENJEUX		18
NATURE EN VILLE		22
ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES		25
RESSOURCE EN EAU	29	
EAUX SOUTERRAINES / EAUX SUPERFICIELLES		29
RESSOURCE EN EAU POTABLE		31
ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES		33
RISQUES ET NUISANCES	37	
RISQUES NATURELS		37
RISQUES TECHNOLOGIQUES		44
SITES ET SOLS POLLUES / POLLUTION AU PLOMB		45
NUISANCES (SONORES, LUMINEUSES)		47
QUALITE DE L'AIR		55
DES SECTEURS D'ENJEUX MULTIEXPOSES		64
GESTION DES DECHETS		68
CLIMAT-ENERGIE	71	
CONSOMMATIONS ENERGETIQUES		71
ENERGIES RENOUVELABLES		75
CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		80

METHODOLOGIE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'État Initial de l'Environnement du territoire mené conjointement pour la révision allégée et la modification n°3 s'appuie largement sur les principaux constats du diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du PLUi jusqu'à son adoption en février 2020, déjà mis à jour lors de la modification n°2 de juin 2023.

Lors de cette modification, les documents cadre environnementaux principaux ont été pris en compte y compris le nouveau SDAGE et du PGRI pour le cycle 2022-2027 associés à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Depuis les dernières procédures d'évolution, Est Ensemble a mené des études complémentaires sur son patrimoine naturel et bâti notamment conduisant à affiner les constats et identifier de nouveaux secteurs d'enjeux.

Les **chiffres et informations clefs** sont donc remis à jour lorsque cela est possible.

Les **constats principaux** sous la forme d'atouts/opportunités (+) et faiblesses/menaces sont vérifiés et consolidés.

Les **perspectives au fil de l'eau** sont réenvisagées avec l'application du PLUi sous sa version modifiée (modification n° 2), approuvée en juillet 2023.

Les **enjeux pour le PLUi modifié**, partagés pour le territoire métropolitain sont donc repris et consolidés et permettent ainsi d'interroger les incidences sur l'environnement de la modification n° 3 et de la révision allégée conduites concomitamment sur le même principe.

Suite à la consultation conjointe pour la révision allégée et pour la modification n°3, les enjeux relatifs au patrimoine local sont mis à jour en lien avec le diagnostic patrimonial en annexe ainsi que leur situation par rapport aux risques naturels présents sur le territoire.

Par ailleurs, les secteurs d'enjeux relatifs aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques sont précisés par une modélisation dont les critères et les résultats sont présentés dans le chapitre Risques et Nuisances / Des secteurs d'enjeux multiexposés.

Le statut du PCAET, adopté en juin 2024, est actualisé ainsi que la date de mise en service prévue du réseau de géothermie sur les communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais.

MILIEU PHYSIQUE

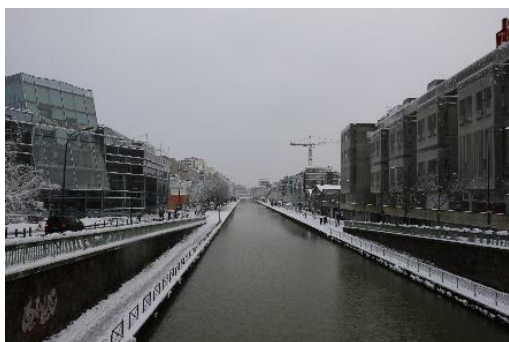
TOPOGRAPHIE / CLIMAT / GEOLOGIE

Constats

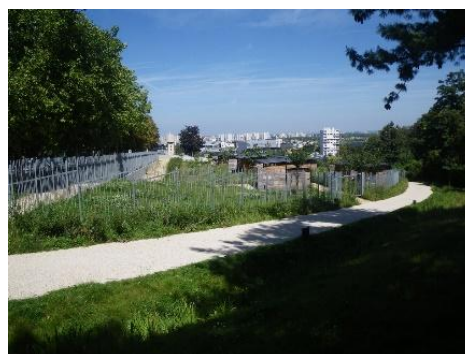
Le relief d'Est Ensemble repose sur l'élément central que forme le coteau de Romainville-Montreuil. Le relief est marqué par les buttes témoins de Romainville-Rosny, véritables belvédères correspondant aux anciennes carrières d'argiles et de gypse. En effet, des bancs de gypse affleurant sont présents, et ont même été exploités du XVe au XIXe siècle en tant que carrières souterraines et à ciel ouvert. Ces éléments constituent des marqueurs forts dans le territoire.

À une échelle plus fine, le relief est ponctué de nombreux petits reliefs générés par les aménagements urbains et les infrastructures de transport présentant de nombreuses zones de déblai et de remblai générant une multitude de talus qui ont eu pour conséquence première de modifier le paysage et de le fractionner. La topographie naturelle du territoire a largement été modifiée par des aménagements s'appuyant sur un principe de plateformes liées aux urbanisations successives (notamment les corniches des forts), ainsi que par l'aménagement du Canal de l'Ourcq. Les infrastructures de transports constituent ainsi des ruptures dans le paysage.

Le climat du territoire est de type océanique dégradé, avec une température moyenne de 13,1 °C, et une durée moyenne d'ensoleillement légèrement inférieure à la moyenne nationale. La spécificité du caractère très urbain d'Est Ensemble en fait un territoire particulièrement vulnérable à l'effet d'îlot de chaleur urbain, avec des écarts de température importants en comparaison avec les milieux ruraux.



Le canal de l'Ourcq, à Pantin (Biotope, 2017)

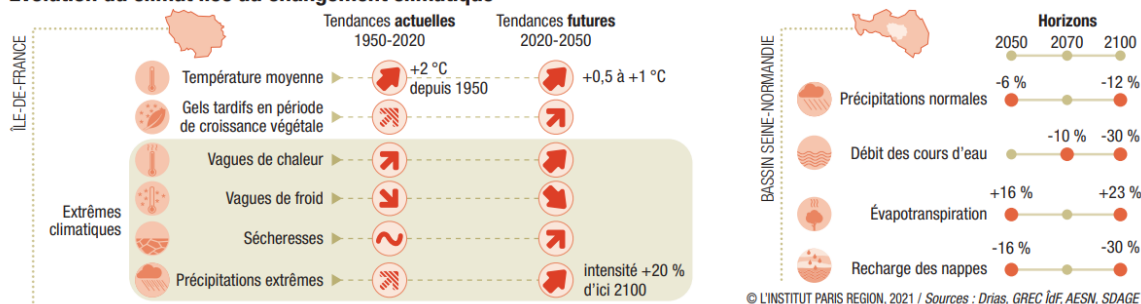


Vue depuis la Corniche des forts et ses jardins partagés en bordure (Biotope, 2018)

Additifs

Les principales évolutions du climat sur le territoire, attendues sur le territoire d'Est Ensemble sont présentées dans la figure suivante sur la base des projections pour l'Ile-de-France et le Bassin Seine-Normandie :

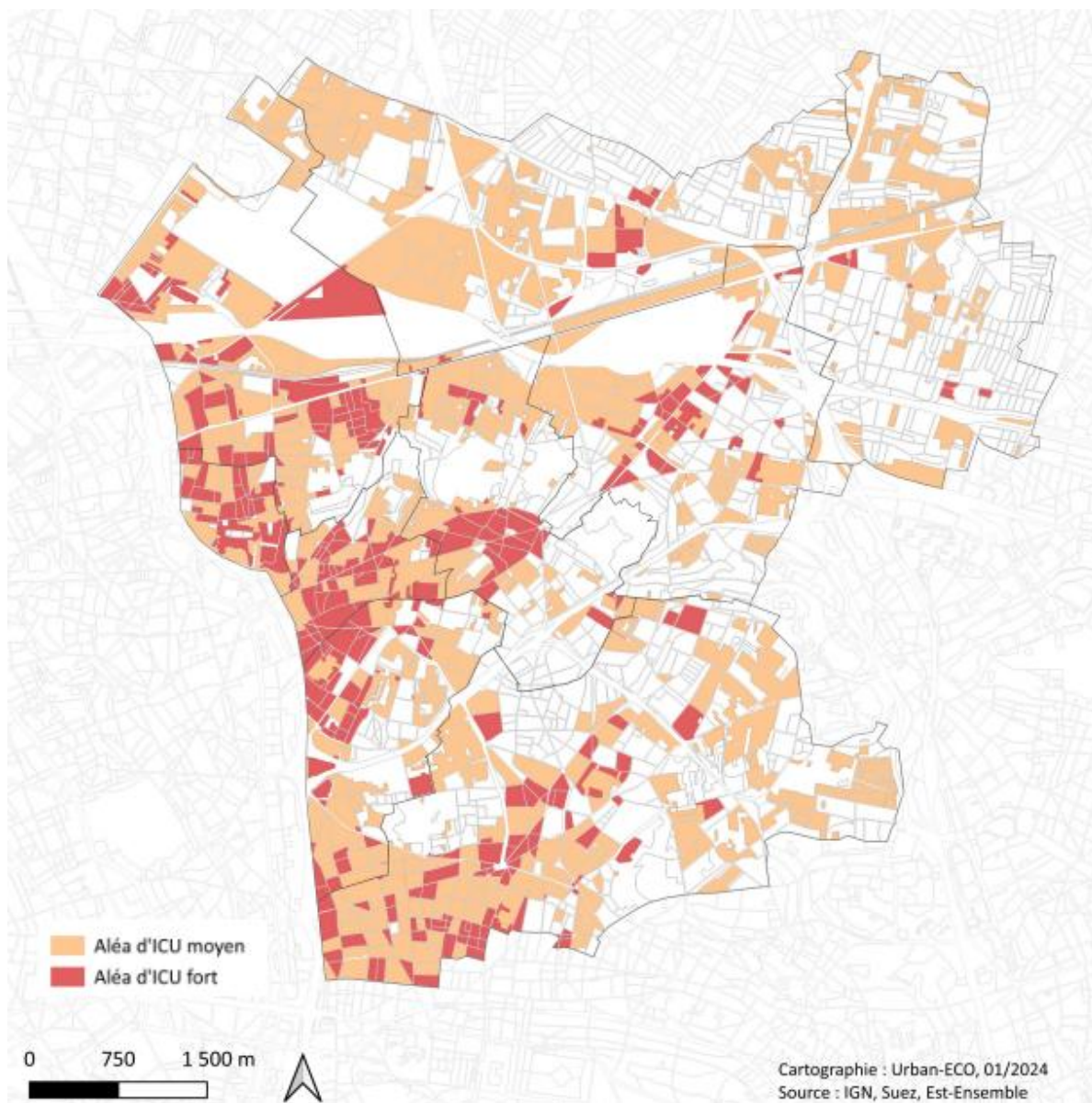
Évolution du climat liée au changement climatique



Source : Etats des lieux de l'environnement en IdF, IPR

Dans le contexte urbain d'Est Ensemble, l'effet de d'îlot de chaleur urbain (ICU), toujours plus marqué au fil de ces dernières années, est l'une des problématiques les plus immédiates observables liées à ces évolutions. En raison de la forte densité urbaine globale du territoire d'Est Ensemble et de sa proximité immédiate avec Paris, l'ensemble du territoire est concerné par la problématique, 49,3 % de la surface du territoire est concerné par un aléa d'ICU moyen ou fort et la quasi-totalité des territoires du faubourg et de la plaine de l'Ourcq sont concernés. Certains secteurs, comme les centres-villes ou les zones d'activités, sont à la fois affectés et contributifs de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Par ailleurs, le changement climatique va être amené à accentuer les risques naturels, ainsi que les impacts sur la ressource en eau et sur le patrimoine naturel, et ainsi accroître la vulnérabilité du territoire d'Est Ensemble.



Aléas fort et moyen d'ICU sur le territoire d'Est Ensemble. Source : Urban-ECO

Chiffres et informations clés :

- Un relief formé par le coteau de Romainville-Montreuil
- Point culminant à 125 m d'altitude, aux Lilas
- Une exploitation passée de matériaux : argiles et gypses
- Température annuelle moyenne de 13,1 °C (+0,5 à 1°C 2020-2050)
- Moyenne de précipitations : 607 mm (-6% à l'horizon 2100)
- Précipitations d'intensité extrême +20% d'ici 2100
- Ensoleillement moyen : 1766 h/an

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau
+ Un marqueur fort dans le territoire le structurant en deux versants : le coteau de Romainville-Montreuil - Des contraintes liées aux ruptures des infrastructures de transport - Un climat modifié localement par l'effet d'îlot de chaleur urbain sur un territoire urbain dense - Des conditions climatiques évoluant fortement ces dernières années et exacerbant les risques (inondations par ruissellement, mouvements de terrain, sécheresse), jouant sur la ressource en eau et la biodiversité	↘ L'effet d'îlot de chaleur urbain va être amené à s'accroître avec l'augmentation inexorable des températures à l'échelle nationale et locale. ↘ Le territoire va être de plus en plus sensible à l'effet d'îlot de chaleur urbain, en lien avec la densification du bâti ↗ Le PLUi avant modification vise à protéger les espaces verts et végétalisés du territoire, permettant ainsi de pérenniser des îlots de fraîcheur ↘ Toutefois, sans modification, certains espaces verts et arbres d'alignement pourraient disparaître et accroître l'effet d'ICU ↗ La poursuite des programmes de rénovation urbaine et de réhabilitation énergétique devrait permettre d'améliorer le confort thermique

Enjeux

- La prise en compte des contraintes topographiques, liées à la géologie naturelle (corniche des Forts) et aux ruptures provoquées par les infrastructures de transports (déblais et remblais)
- La limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, par la végétalisation notamment.

- La végétalisation du territoire pour favoriser le rafraîchissement des espaces publics
- La promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique et la réhabilitation du parc tertiaire
- L'emploi de techniques d'architecture bioclimatique dans les nouvelles constructions : revêtements clairs, casquettes solaires, exposition, végétalisation des bâtiments, etc.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

PAYSAGES

Constats

- **Paysage**

Le coteau de Romainville-Montreuil représente un marqueur fort structurant le territoire en deux versants (Nord et Sud) et permet d'avoir une lecture du paysage métropolitain avec des points de vue panoramiques exceptionnels. Si cette butte est un élément de repère fondateur dans le paysage d'Est Ensemble, elle demeure parfois inaccessible en raison du caractère instable du sol. La butte de Romainville, par son caractère très végétalisé, offre néanmoins des espaces de respiration en milieu urbain dense.

Le Canal de L'Ourcq constitue un autre élément fondateur du paysage, entre ambiance résidentielle (tours de Bondy et de Bobigny) et industrielle (grands ensembles industriels). Il s'étend de l'unité paysagère Saint-Denis jusqu'à la Plaine de France. Son aménagement permet la pratique des mobilités actives (marche, vélo). Les coteaux et le canal donnent lieu à des points de vue panoramiques sur le grand paysage.

Le territoire possède une continuité de parcours Est/Ouest en raison des grands axes de communication contournant la butte de Romainville (Canal de l'Ourcq, voies ferrées et routes). Cette continuité est formée par des ambiances industrielles et résidentielles, avec des portions propices aux déplacements doux le long du canal, et d'autres moins qualitatives liées aux ambiances très industrielles et peu qualitatives (manque de végétation). Paradoxalement, ces axes de communication (Canal, voies ferrées, D933) représentent **des barrières pour les continuités Nord/Sud**, en raison de la faible porosité des infrastructures (notamment la voie ferrée très large et sa gare de triage à Noisy-le-Sec), franchissable seulement en quelques points. On observe ainsi une rupture entre les paysages au nord de la ligne RER (industriels) et ceux au sud (paysages urbains de qualité).

Ainsi, les paysages d'Est Ensemble sont des paysages variés entre secteurs denses et urbains à l'interface avec Paris, résidentiels et industriels, quadrillés par des axes de communication.

Les enjeux paysagers concernent donc globalement les abords de l'Ourcq et la butte de Romainville.

Des espaces verts sont présents sur le territoire et sont à préserver, que ce soit le parc de la Bergère à Bobigny, le nord de la butte de Romainville (base île de loisir et parc communal) ou encore le parc des Beaumonts et les Murs à pêches de Montreuil.

Additifs

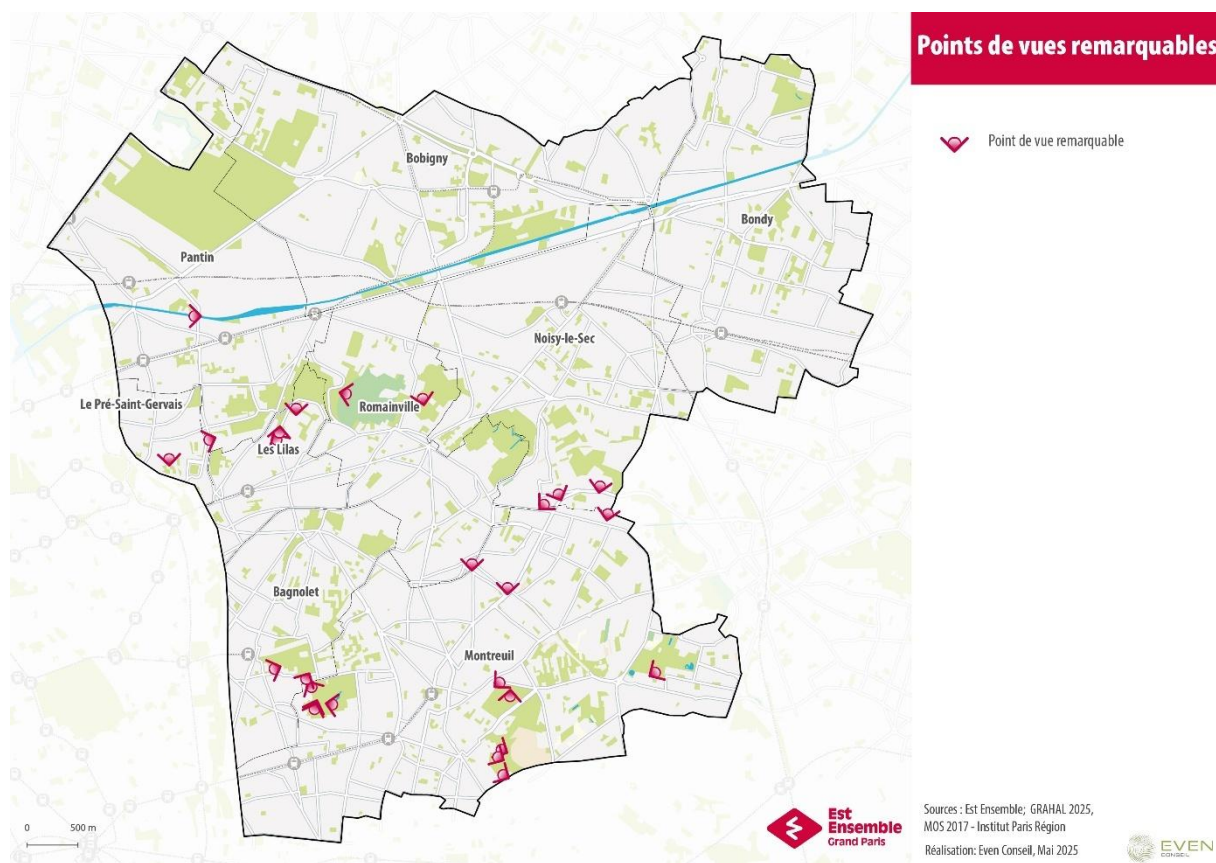
L'EPT Est Ensemble a engagé un diagnostic patrimonial et paysager complet dès 2021 pour identifier finement les composantes du paysage. Ce diagnostic est joint en annexe du présent Etat Initial de l'Environnement.

Les trois territoires d'entraînement interdépendants ayant des caractéristiques paysagères distinctes le Faubourg, la Plaine de l'Ourcq et le Parc des hauteurs y sont analysés.

L'identification des points de vue remarquables et panoramas y est notamment complétée.

La pente est particulièrement marquée au Nord de la butte de Romainville. Les corniches formées dans la pente permettent de dégager des vues vers Paris, ainsi que vers le Nord et l'Est du territoire.

Au Sud de la butte, les vues paysagères offertes par la topographie naturelle du territoire sont les plus remarquables et sont valorisées par le territoire, avec la présence de points de vues aménagés au niveau du parc départemental Jean Moulin – Les Guilands à Bagnolet et du parc des Beaumonts à Montreuil, à travers l'installation de pontons en bois ou d'assises permettant d'admirer les vues remarquables sur la capitale, mais aussi d'une absence d'arbre de haut jet afin de dégager les points de vue.

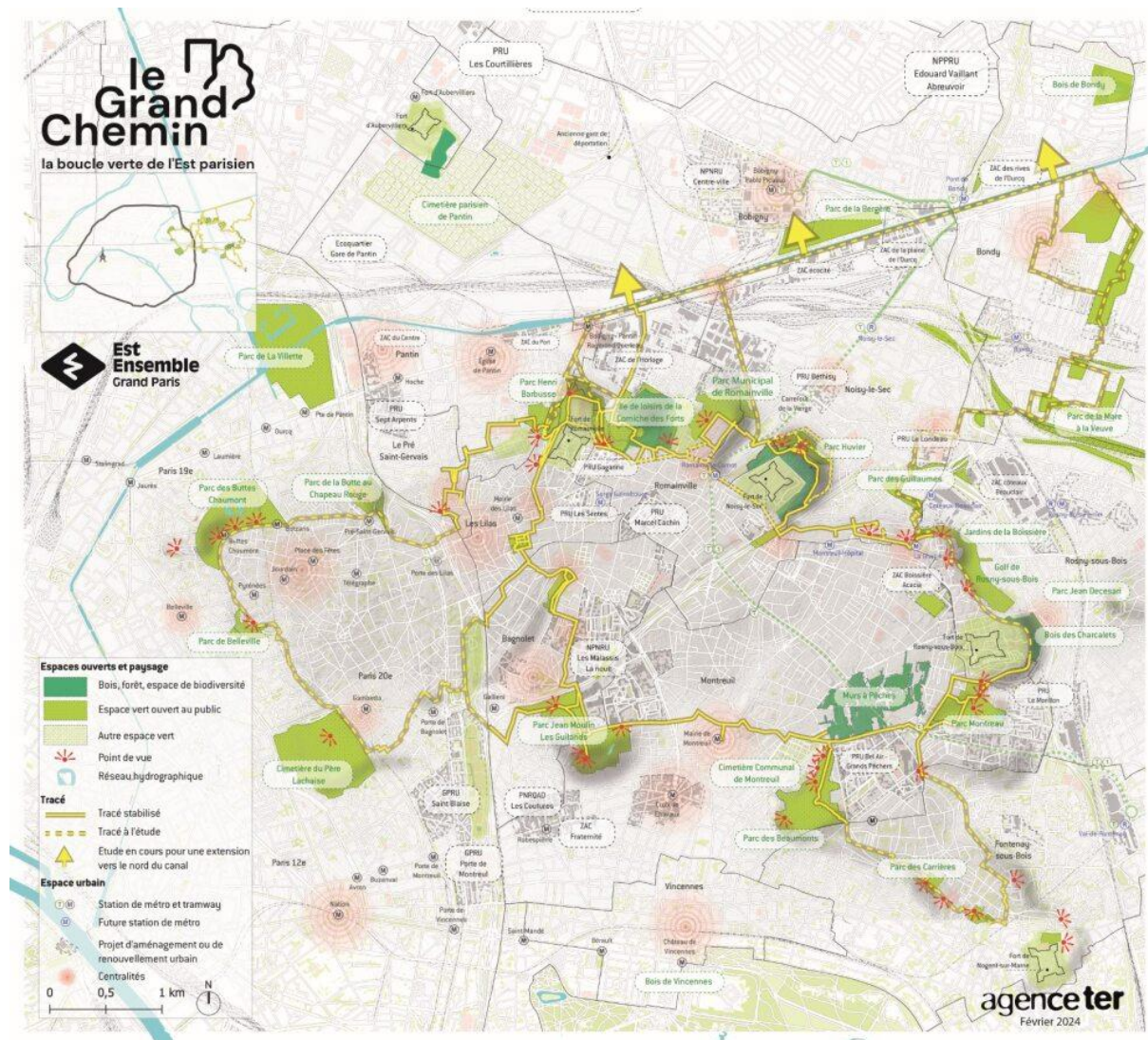


Points de vue remarquables sur le territoire – mise à jour suite à la consultation

Sur l'entité Parc des hauteurs, le Grand Chemin, la boucle verte de l'Est parisien (anciennement Parc / Promenade des Hauteurs et des Berges de l'Ourcq), projet de création d'un réseau d'espace verts à portée écologique et paysagère est en cours d'aménagement. Une boucle de 55 km reliera les villes d'Est Ensemble à Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, et Paris. 220 hectares d'espaces publics doivent être renaturés et réaménagés.

Ce projet de transition vise à offrir des espaces de respiration et de fraîcheur, tout en valorisant le paysage et ses points de vue et en créant des espaces de loisirs aux usages variés, notamment à travers des aménagements temporaires : promontoires pour observer le paysage, assises, plateformes.

Des travaux ont débuté aux Lilas au premier trimestre 2024 sur l'avenue du Président Robert Schuman. Sur ce premier tronçon, dont l'aménagement doit être finalisé début 2025, l'objectif est de créer une lisière entre ville et forêt, un espace public plus inclusif et confortable. Par ailleurs sont prévus la création d'une piste cyclable à double sens, la restitution d'un trottoir large et confortable, la plantation de 200 arbres de plus de 20 espèces différentes, la désimperméabilisation d'environ 3 650 m² de surface avec la création de massifs plantés et l'utilisation de revêtements enherbés, ainsi qu'une gestion des eaux de pluie à ciel ouvert.



Cartographie provisoire du Grand Chemin en février 2024 (Source : Est Ensemble)

- **Entrées de ville et parcours**

L'entrée sur le territoire est possible par plusieurs moyens de transport : le métro ou le RER (11 et 3, respectivement), la route (8), et le canal (1) qui construisent des perceptions paysagères variables.

Les entrées de ville par la route présentent pour la plupart des typologies très marquées par la présence des grandes infrastructures (A3, A86, périphérique), où la place de la voiture est très importante, et celle du piéton, marginale. Les entrées par la porte de Bagnolet et l'échangeur A3-A86 au niveau de Noisy-le-Sec sont notamment à requalifier, tandis que l'entrée de ville de la porte des Lilas constitue la seule porte d'entrée relativement qualitative.

Les entrées ferroviaires sont relativement qualitatives, à l'exception de celle de Noisy-le-Sec, en cours de requalification (travaux prévus entre 2028-2034) tandis que les entrées par le métro sont à améliorer, et notamment au nord du territoire sur les communes de Pantin, Bobigny et Noisy-le-Sec.

Additifs

Comme mentionné ci-avant, l'EPT Est Ensemble a engagé un diagnostic patrimonial et paysager complet dès 2021 pour identifier finement les composantes du paysage. Ce diagnostic est joint en annexe du présent Etat Initial de l'Environnement.

Il identifie notamment **un réseau de sentes** qui caractérise le tissu urbain des communes du territoire d'Est Ensemble. Il en existe plusieurs types :

- **Les sentes étroites**, permettant le passage à pied ou en cycle.
- **Les sentes en pavés** (venelles), au traitement paysager qualitatif.
- **Les sentes agricoles**, qui entouraient par le passé les milieux agricoles du territoire, au niveau du Pré-Saint-Gervais. Ces sentes n'existent plus mais la commune maintient les panneaux informatifs sur le territoire, et les anciennes sentes sont support d'expositions culturelles et accueil d'un jardin partagé. Ces tracés possèdent une valeur historique forte, du fait qu'ils témoignent du passé agricole du territoire.

Dans l'ensemble, les sentes ont une valeur sociale et urbaine forte liée à la circulation douce et intimiste qu'elles offrent aux piétons, ainsi qu'au cadre de vie apaisé pour les habitants à proximité. Elles ont une valeur paysagère variable en fonction de leur typologie : les venelles ou sentes pavées, entourées de bâti pavillonnaire et très végétalisées, présentent par exemple des qualités paysagères supérieures aux sentes bétonnées entourées de murs aveugles.

Certains passages et sentes sont protégés au sein du PLUi, à Bagnolet, au Pré-Saint-Gervais et à Romainville.

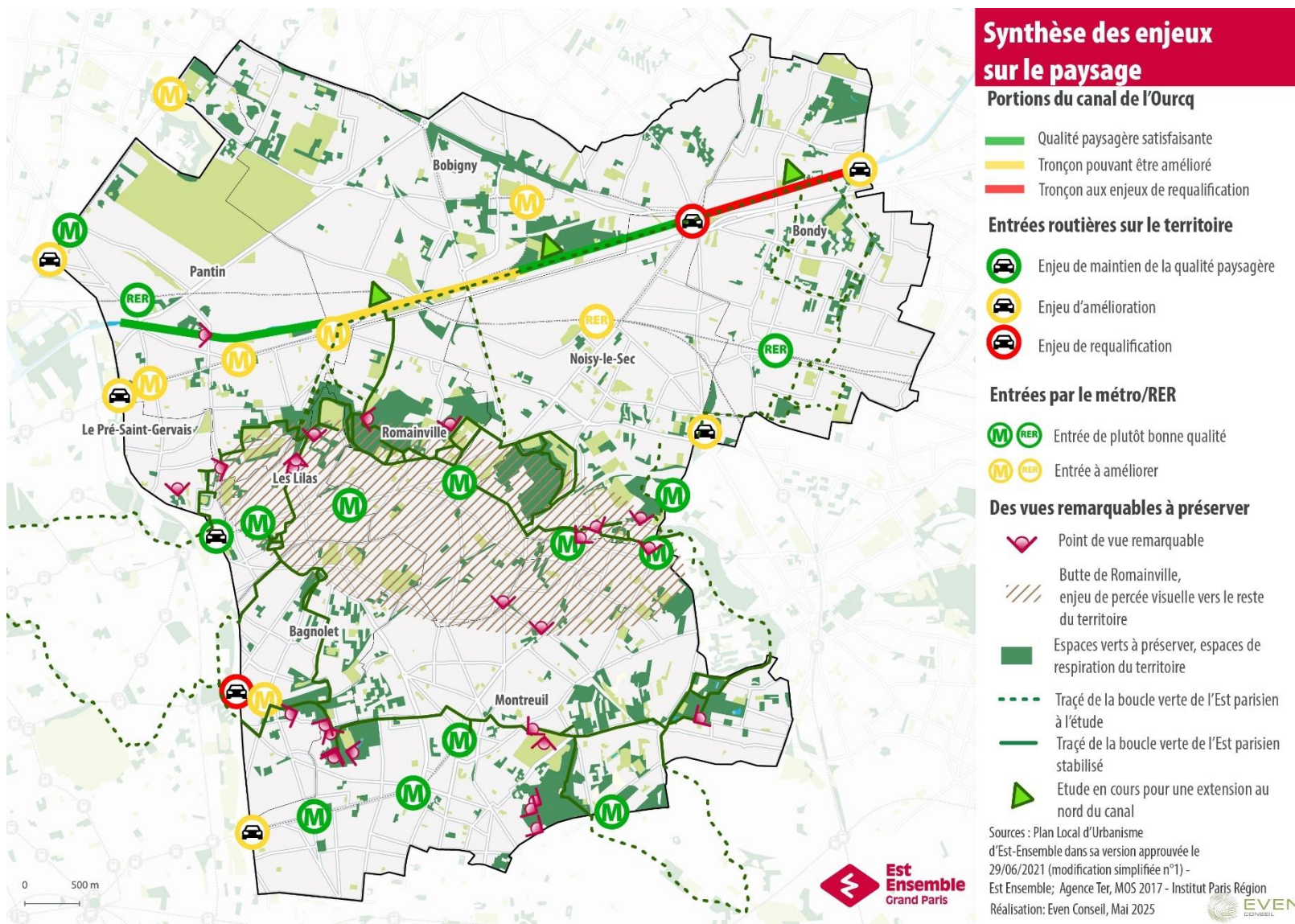
Chiffres et informations clés :

- 3 grandes unités paysagères
- 11 entrées de ville par le métro (dont 6 à améliorer)
- 1 entrée de ville fluviale par le canal
- 3 entrées de ville ferroviaires (dont 1 à améliorer)
- 8 entrées de ville routières (dont 5 à améliorer et 2 à requalifier)

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Un marqueur fort dans le territoire le structurant en deux versants : le coteau de Romainville-Montreuil + Le canal de l'Ourcq, élément fondateur du paysage propices aux circulations douces + Des points de vue panoramiques exceptionnels notamment depuis les coteaux et le canal + Une butte de Romainville offrant des espaces de respiration verts dans un contexte bâti dense + Une continuité Est/Ouest traversant le relief au nord de la butte, en lien avec le Canal de l'Ourcq et la voie ferrée + Paysages variés entre secteurs denses et urbains à l'interface avec Paris, résidentiels, et industriels près des axes de communication - Une communication Nord/Sud difficile en raison des grandes infrastructures peu franchissables - Une rupture entre les paysages au nord de la ligne RER (industriels) et ceux au sud (paysages urbains de qualité) - Une disparité de traitement avec les différentes portes d'entrées du territoire	➤ Le PLUi avant modification vise à protéger les espaces verts et végétalisés en ville, afin de préserver les ambiances paysagères ➤ Le PLUi avant modification travaille également à l'amélioration des secteurs d'entrées de ville, et de la préservation des vues paysagères ➤ Toutefois, en l'absence de modification du PLUi, la préservation du paysage peut être compromise, au vu de l'absence de protection sur certains espaces (espaces végétalisés, alignements d'arbres, etc.) ➤ Sans modification du PLUi, le tracé du projet Grand Chemin (ex parc des hauteurs) n'est pas intégré dans les pièces réglementaires. Cela ne permet pas la mise en valeur des paysages depuis les points de vue panoramiques.

Enjeux

- Le maintien des percées visuelles, que ce soit vers le nord ou le sud depuis la butte de Romainville
- La reconnexion avec le canal et la mutation des industries en première couronne
- L'amélioration des entrées de ville routières du territoire (notamment depuis l'est) et depuis la station RER de Noisy-le-Sec
- L'amélioration des axes de communication nord -sud
- La préservation des espaces verts du territoire
- Le maintien des vues remarquables du territoire
- La protection de sentes, de leur tracé et de leurs qualités



Carte de synthèse des enjeux sur le paysage - – mise à jour suite à la consultation

PATRIMOINE BATI

Constats

Le territoire d'Est Ensemble dispose de plusieurs périmètres de protection de son patrimoine : sites classés (1), sites inscrits (3) et monuments historiques classés et inscrits (17), représentés sur la carte de synthèse.

Le territoire dispose également d'un riche passé, en témoigne les arrêtés pris en faveur de la protection du patrimoine archéologique.

Parallèlement, le patrimoine bâti non protégé se compose d'une diversité de patrimoines et de formes architecturales : maisons de maître, immeubles de rapport, bâti de faubourg, maisons ouvrières, patrimoine industriel, patrimoine contemporain, patrimoine paysager lié au canal de l'Ourcq, autres équipements remarquables et forts.

Additifs

Comme mentionné ci-avant, l'EPT Est Ensemble a engagé un diagnostic historique, patrimonial et paysager complet dès 2021 pour identifier finement les composantes patrimoniales. Ce diagnostic est joint en annexe du présent Etat Initial de l'Environnement et enrichit la connaissance du patrimoine sur le territoire.

Le diagnostic du patrimoine bâti et paysager d'Est Ensemble a permis de mettre en évidence plusieurs typologies d'édifices, emblématiques de l'histoire du territoire. Ces typologies et leurs sous-typologies présentées ci-après recouvrent diverses réalités historiques, des caractéristiques architecturales et des fonctions/destinations très variées :

Maisons de bourg

- maisons faubouriennes,
- maisons mitoyennes typiques du Bassin Parisien,
- maisons rurales

Lotissements/Maisons pavillonnaires

- lotissements pavillonnaires,
- demeures bourgeoises,
- pavillons franciliens,
- pavillons modernes.

Immeubles

- petits immeubles faubouriens,
- immeubles de boulevards,
- HBM

Cités jardins & grands ensembles

Édifices du culte

- églises,
- chapelles,
- synagogues,
- mosquées,
- temples

Architecture industrielle et ferroviaire

- grandes et petites industries,
- ateliers,
- hôtels industriels,
- architecture ferroviaire

Immeubles d'activités tertiaires

- Tours
- immeubles de bureaux

Architecture administrative

Architecture scolaire

Architecture militaire

Architecture hospitalière

Architecture du sport

Architecture de la culture.

Les typologies liées à l'habitat

Maisons de bourg

- Maisons faubouriennes,
- Maisons mitoyennes typiques du bassin parisien (en meulière, en briques, etc.)

Lotissements/maisons pavillonnaires

- Lotissements pavillonnaires cohérents,
- Demeures bourgeoises
- Pavillons typiques du bassin parisien (en meulière, en briques, etc.)
- Pavillons modernistes

Immeubles de rapport

- Petits immeubles faubouriens
- Immeubles de boulevards (académiques, éclectiques, Art Déco, Paquebot, etc.),
- HBM

Cités-jardins et Grands ensembles



Maison de bourg à Bondy

Rue André Joineau au Pré-Saint-Gervais

Cours de la République à Bondy

Rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec



Rue des Droits de l'Homme à Bondy



Avenue de Bellevue à Bagnolet



Rue des Coquelicots à Bobigny



Rue Berton à Bagnolet



Rue Préaux à Montreuil



de la République à Bondy



HBM Edouard Vaillant à Montreuil



Résidence Victor Hugo de Pantin



Cité Edouard Vaillant à Bagnolet



L'Abreuvoir à Bobigny

Les typologies de production et d'activités

Architecture industrielle (grandes et petites industries, ateliers, architecture ferroviaire, architecture liée au canal, etc.)

Immeubles d'activités tertiaires (tours, immeubles de bureaux, etc.)



Ancien atelier rue Romain Rolland à Jussieu



Atelier rue Méhuil à Pantin



Usine Léonard - Dammart-Bisard à Montreuil



Ancienne usine Faisol aux Buis



Hôtel industriel de l'Ourcq à Pantin



Hôtel industriel Mozinor à Montreuil



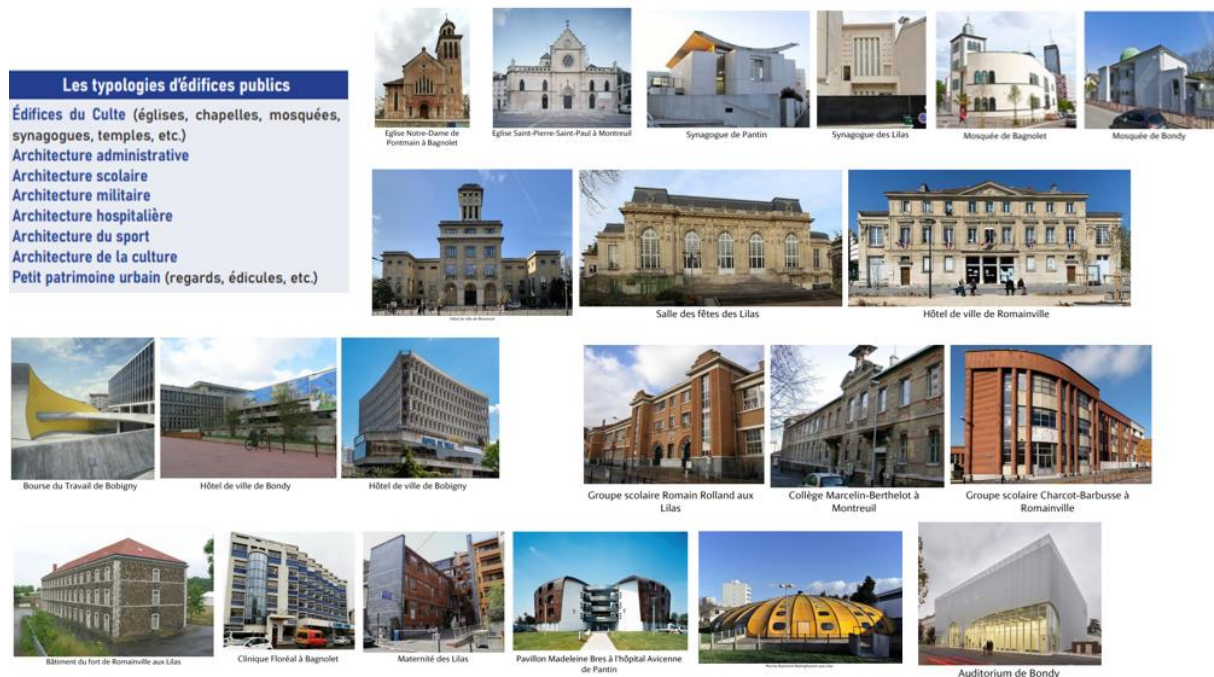
Ancien immeuble France Télécom à Bagnolet



Tours Mercuriales à Bagnolet



Immeuble Hermès à Pantin



Chiffres et informations clés :

- 3 sites inscrits
- 1 site classé
- 17 monuments historiques
- 9 communes concernées par un patrimoine archéologique

Suite à la consultation, pour le patrimoine local :

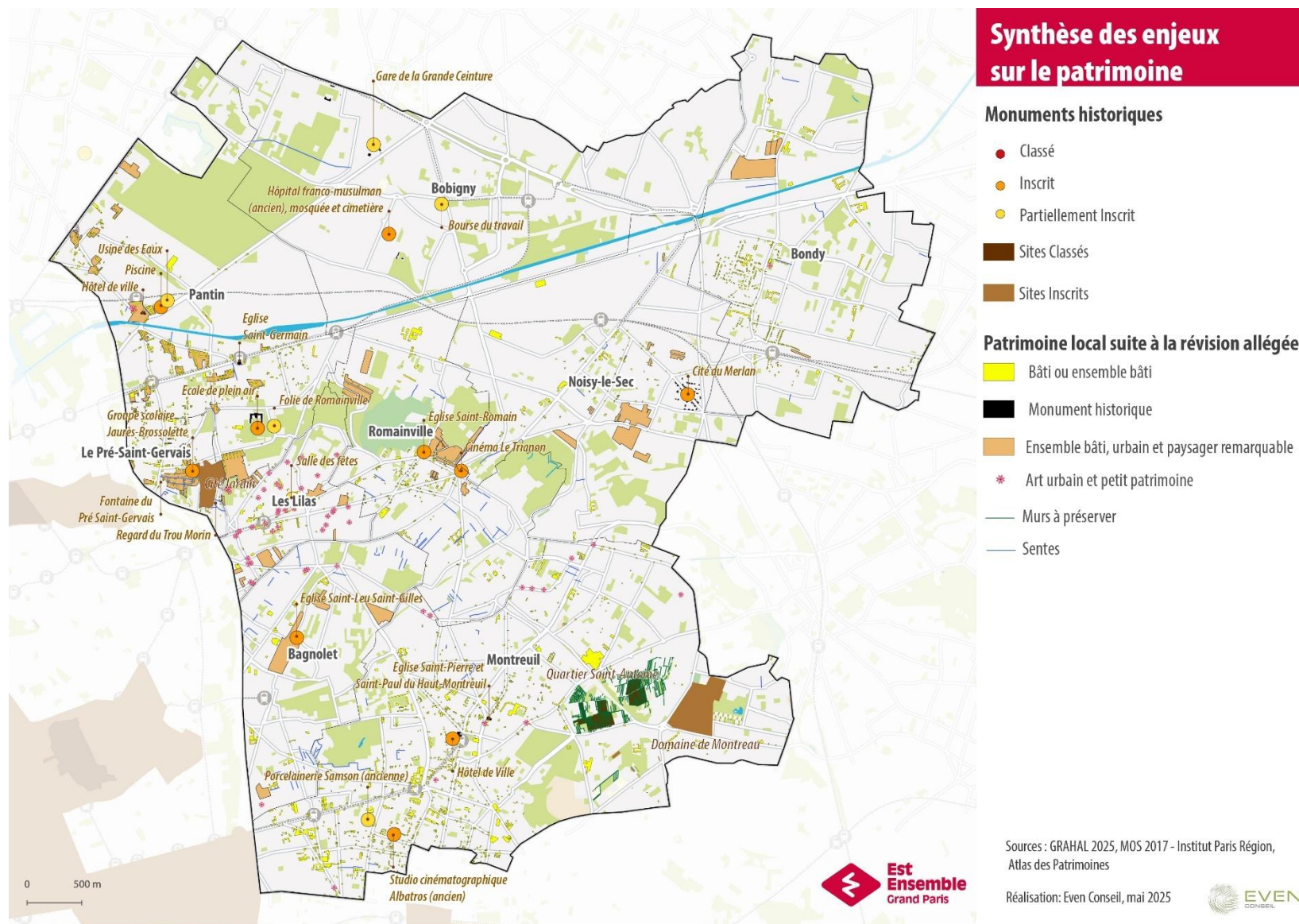
- environ 3800 éléments bâtis ou ensembles bâtis d'intérêt local et une centaine d'ensembles bâtis, urbains et paysagers remarquables
- 18,6 km de murs à préserver
- 12,4 km de sentes

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Un patrimoine riche et reconnu avec la présence de sites classés, inscrits et de monuments historiques + De nombreuses traces archéologiques sur le territoire + Une diversité de patrimoines et de formes architecturales + Une connaissance du patrimoine local renforcé par un diagnostic historique paysager et patrimonial	➤ En l'absence de modification du PLUi, le patrimoine bâti remarquable d'Est Ensemble continue de bénéficier d'une protection forte, aux moyens de l'inscription aux titres des monuments historiques et des sites classés/inscrits. ➤ En l'absence de modification du PLUi, le patrimoine bâti vernaculaire d'Est Ensemble bénéficie également d'une protection. En effet, chaque commune bénéficie d'un volet « Patrimoine », annexé au règlement. Cette annexe identifie les ensembles bâtis, urbains et paysagers remarquables, ainsi que le patrimoine remarquable non protégé et définit un ensemble de prescriptions graphiques permettant d'assurer un niveau de protection globalement adéquat.

	↘ Cette protection n'est toutefois pas à jour de la connaissance du patrimoine bâti et peut présenter des lacunes et des prescriptions insuffisamment adaptées aux spécificités conduisant à des destructions ou dégradations de certains éléments de ce patrimoine insuffisamment protégés. ↗ Le patrimoine archéologique est protégé à l'aide des arrêtés relatifs au patrimoine archéologique annexé au présent PLUi.
--	--

Enjeux

- La prise en compte des abords des monuments historiques et des périmètres de co-visibilité lors des projets d'aménagements
- La prise en compte du patrimoine bâti remarquable et du patrimoine archéologique
- La protection du patrimoine bâti vernaculaire renforcée



Carte de synthèse des enjeux sur le patrimoine – mise à jour suite à la consultation liée à la révision allégée

PATRIMOINE NATUREL

PERIMETRE D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION / ZONES HUMIDES / ESPECES A ENJEUX

Constats

Le territoire d'Est Ensemble, situé dans la petite couronne parisienne au Nord-Est de la ville de Paris, est fortement urbanisé, et caractérisé par différentes typologies de milieux naturels :

- Des milieux de petites superficies liés à l'habitat comme les jardins privatifs ;
- Des espaces verts publics ;
- De grands espaces naturels.

Ces espaces, bien que fragmentés, forment une trame végétale permettant d'offrir des espaces de respiration, de détente et qui participent à l'accueil d'une biodiversité et à la qualité du cadre de vie. Ainsi, Est Ensemble dispose de différents squares, parcs tel que le Parc Huvier (Noisy-le-Sec), le Parc du château de l'étang (Bagnolet), le Parc de la mare à la Veuve (Bondy Sud), etc. ou encore des jardins partagés, lieux propices à la sensibilisation et à l'échange.

Les cœurs d'îlots et pieds d'immeubles peuvent également être considérés comme composantes de cette trame.

Le parc intercommunal des Beaumonts et le parc départemental Jean Moulin les Guilands sont les espaces emblématiques et remarquables du territoire en termes de biodiversité puisqu'ils sont qualifiés d'intérêt communautaire (sites Natura 2000), en particulier pour la présence d'oiseaux comme la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ou encore le Hibou des marais (*Asio flammeus*). La présence du crapaud Calamite (*Epidalea calamita*) est également à noter Fort de Noisy-le-Sec.

Les murs à pêche de Montreuil, structures permettant la culture de pêchers en espalier depuis le XVIIIème siècle demeurent des éléments emblématiques et singuliers du patrimoine d'Est Ensemble à reconquérir pour sa valorisation patrimoniale, culturelle et naturelle et présentent également un intérêt écologique.

Enfin, **des zones humides** sont encore présentes sur quatre secteurs du territoire et œuvrent notamment à la diversité écologique du territoire : les zones humides du Fort de Noisy-le-Sec, et des mares et plans d'eau sur les communes de Montreuil, Noisy-le-Sec, Bagnolet et Bondy.

L'ensemble de ces milieux participent à la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble. Ainsi, certaines continuités écologiques existent notamment entre la Corniche des Forts et les coteaux de Rosny-sous-Bois, entre le parc Montreuil et celui des Beaumonts, et une continuité au sein du tissu pavillonnaire qui longe l'A3.

Néanmoins, **des coupures fortes existent** : le canal, le réseau ferré, secteurs du tissu urbain présentant une faible connectivité entre certains noyaux dans le tissu de faubourg proche de Paris. Le Parc de la Bergère à Bobigny est ainsi relativement isolé d'au regard de la Trame Verte et Bleue. Ces infrastructures forment des ruptures aux continuités écologiques et sont porteuses de nuisances (sonores, lumineuses, etc.).

La forte fréquentation des espaces verts et de nature limite par ailleurs le potentiel écologique de ces secteurs.

Chiffres et informations clés :

- 3 ZNIEFF de type 1 : le Parc des Beaumonts, les prairies humides au fort de Noisy et les boisements et prairies du parc des Guilands
- 2 entités du site Natura 2000 : le Parc des Beaumonts et le Parc départemental Jean Moulin les Guilands ;
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : Lieu Glacis du Fort de Noisy le Sec
- Une grande partie du territoire identifié en classe 3 de l'enveloppe des zones humides de la DRIEAT
- Quelques micro-zones humides identifiées à Montreuil
- 1 655 espèces floristiques et faunistiques sur la base de la synthèse des observations de Geonat'IDF (consultée en juillet 2024)
- De nombreuses espèces menacées :
 - 11 espèces d'amphibiens protégées au niveau national
 - 8 espèces de chiroptères protégées au niveau national
 - 3 espèces de mammifères (hors chiroptères) protégées au niveau national
 - 2 espèces de reptiles protégées au niveau national
 - 1 espèce de poisson protégée au niveau national
 - 152 espèces avifaunistiques protégées au niveau national
 - 15 espèces d'insectes protégées au niveau régional
 - 7 espèces de plantes protégées au niveau régional
 - 2 espèces de chiroptères sur liste rouge régionale
 - 4 espèces d'insectes sur liste rouge régionale
 - 50 espèces d'oiseaux sur liste rouge régionale
 - 10 espèces de plantes sur liste rouge régionale

Additifs

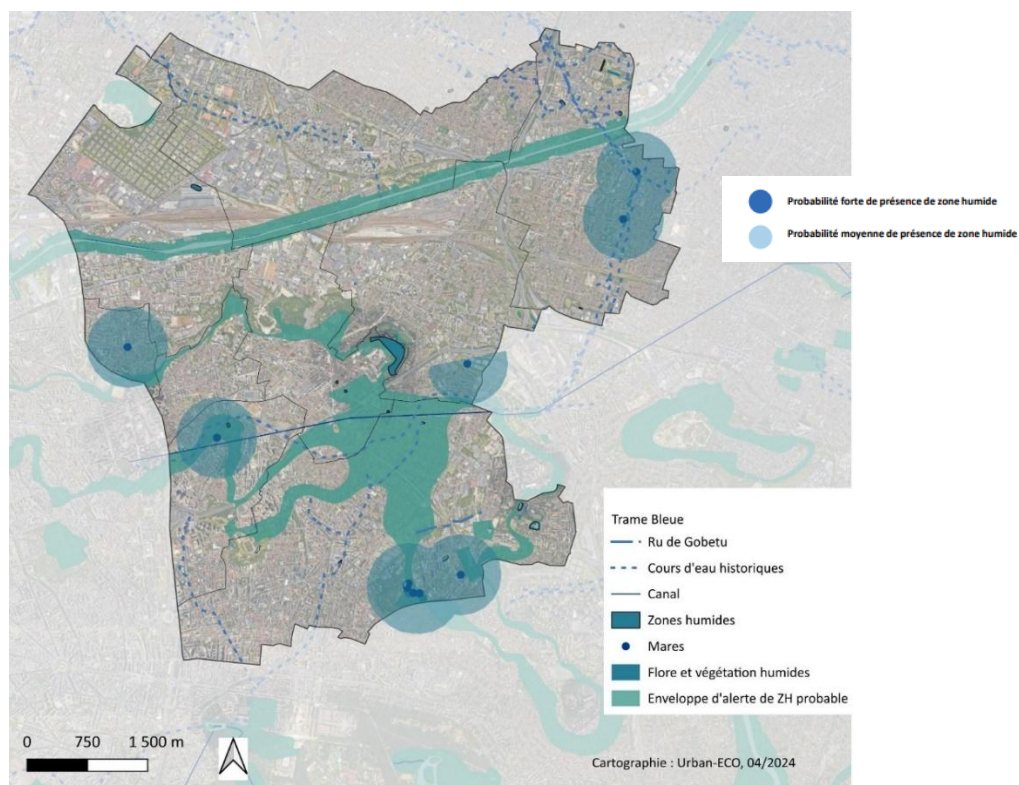
Dans le cadre du SAGE Croult Enghien, les enveloppes de probabilité de zones humides ont été mises à jour en 2023 sur la partie nord du territoire concernée par le périmètre. Les secteurs de probabilité fortes se concentrent notamment au niveau du cimetière parisien de Pantin, du cimetière communal de Bobigny.



Source : SAGE Croult Enghien-Ville Mer, 2023

Enveloppe de probabilité des zones humides – SAGE, 2023

Cette analyse est à lire en complément de l'analyse de la trame Bleue réalisée en 2024 dans le cadre de l'étude Action Renaturation.



Carte de la Trame Bleue (Source : Urban-ECO, 2024)

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Un arrêté préfectoral de protection de Biotope assurant une protection forte des mares et des cortèges d'amphibiens du site « Glacis du Fort de Noisy-le-Sec + Deux entités du site Natura 2000, permettant une bonne gestion du site et de la diversité avifaunistique associée. + Un réseau de mares sur le territoire + Des espèces à enjeux sur le territoire : oiseaux, amphibiens, mammifères, reptiles, insectes et flore - Une forte urbanisation et de nombreuses nuisances (sonores, lumineuses, etc.) perturbant les milieux écologiques - Une fréquentation importante des espaces naturels urbains	↗ L'ensemble des sites protégés réglementairement devraient être maintenus, en l'absence ou non de modification du PLUi, et donc permettre d'assurer leur préservation. Les zones humides sont en principe protégées via les dispositions du SDAGE déclinées dans le SAGE et les travaux en zones humides sont réglementés. Toutefois en l'absence d'une identification dans le PLUi, le risque de dégradation de zones humides non connues est plus élevé.

Enjeux

- La préservation des zones humides et leur intégration au sein des projets d'aménagement.
- La conception des milieux humides en réseaux lors des projets d'aménagement.
- La mise en relation de la gestion des eaux pluviales et des zones humides (exemple de la mare de Bris à Montreuil).

NATURE EN VILLE

Constats

Le territoire d'Est Ensemble comporte de nombreux espaces verts publics, qui participent au cadre de vie des habitants, en offrant des zones de respiration paysagères et récréatives. On compte ainsi :

- Des parcs départementaux et communautaires
- Des espaces verts publics communaux
- Les murs à pêche de Montreuil, qui constituent un des éléments emblématiques du patrimoine de Montreuil et plus largement d'Est Ensemble. Ils sont labellisés patrimoine d'intérêt régional en 2020
- Des jardins familiaux partagés, espaces de respiration, de partage, ils peuvent également être un lieu de refuge de la faune et la flore, de sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement (zérophyto, compostage, etc.).
- Des jardins privés, cœurs d'ilots et pieds d'immeubles, qui constituent, et notamment dans un contexte urbain dense, des milieux d'accueil pour la faune et la flore d'Est Ensemble
- Les espaces verts de proximité / d'accompagnement de voirie permettant de gérer les eaux de pluies

Le territoire d'Est Ensemble est toutefois relativement carencé en espaces verts, avec une moyenne de 6 m² par habitants, contre 15,6 m²/habitant à l'échelle de la métropole.

Par ailleurs, le projet du Grand Chemin, présenté ci-avant, est un projet à grande échelle de requalification de l'espace public par la végétalisation et l'apaisement des circulations. A terme, il s'agit de constituer à terme un parc naturel urbain exceptionnel d'environ 320 hectares d'espaces ouverts, dont 220 hectares sur le territoire d'Est Ensemble, un véritable îlot de fraîcheur.

Chiffres et informations clés :

- 3 parcs communautaires d'une surface totale de 39 ha
- 8 parcs en propriété départementale d'une surface totale de 59 ha
- 104 parcs et squares communaux, pour une surface totale de 117 ha
- 6,5 m² d'espaces verts par habitants en moyenne (étude renaturation, 2024), inférieur à la métropole du Grand Paris (17,4 m²/hab selon l'APUR, 2021).
- 29 % du territoire carencé en distance pour accéder à un espace vert supérieur à un 1 ha (IPR) ; 5 zones de très forte carence
- Distance moyenne des habitants à l'espace vert de plus d'1 ha le plus proche : 435m
- 617 ha d'espaces ouverts artificialisés soit 16 % (MOS, 2021)
- 279 ha d'espaces verts ouverts au public (étude renaturation, 2024)
- 560 ha d'espaces verts privés et cœurs d'ilots (étude renaturation, 2024)
- 107 km de linéaires et alignements d'arbres (étude renaturation, 2024)

Additifs

- **Compléments avec l'étude de l'analyse du MOS**

L'analyse du zonage du PLUi d'Est Ensemble au regard du mode d'occupation du sol, achevée par Even Conseil en juillet 2024, a permis d'identifier les surfaces protégées par le PLUi. Sur les 3 920 ha du territoire, les zones protégées sont réparties de la manière suivante :

- 28,6 ha classés en zone Agricole (A),
- 429 ha classés en zone Naturelles (N),
- 112 ha classés en zone Espaces verts urbains (UEv),
- 223,6 ha d'espaces paysagers protégés (EPP).

La conclusion de l'étude en 2022 a montré que 101 ha d'espaces verts et végétalisés sont non protégés par le PLUi, principalement sur les communes de Montreuil et Pantin (> 20 ha), suivis de Bobigny, Bondy et Bagnolet (> 10 ha).

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Des secteurs d'agriculture urbaine : Murs à pêches de Montreuil et Jardins familiaux + Le projet du Grand Chemin (ex-parc des hauteurs), visant à créer un parc naturel urbain de 320 ha dont 200 ha sur le territoire + Nombreux jardins privés, fonds de parcelles, cœurs d'îlots et pieds d'immeubles enherbés + Des grands espaces verts urbains : Parc des Beaumonts, Parc de la Bergère, Parcs départementaux, etc. - Une part d'espaces verts et végétalisés non protégés par le PLUi actuel - Une faible part d'espaces verts par habitant - Une disparité de surface en espaces verts selon les communes	↗ Le PLUi actuellement en vigueur permet une bonne protection des espaces verts et végétalisés, grâce à différentes zones N, différentes zones A et une sous-zone UEv spécifique aux espaces verts. ↗ Les secteurs d'agriculture urbaine sont protégés par le PLUi actuellement en vigueur ↘ Toutefois, en l'absence de modification du PLUi, certains espaces verts et végétalisés restent non protégés. ↘ Par ailleurs, en l'absence de modification du PLUi, la protection des arbres, notamment des arbres d'alignements et des arbres remarquables, n'est pas optimale. ↘ En l'absence de modification, il n'est pas possible d'instaurer des coefficients de pleine terre plus ambitieux.

Enjeux

- La préservation des espaces de nature et cœurs d'îlots du territoire (reconnus et moins reconnus) : parcs, jardins familiaux, jardins privés et fonds de parcelles.
- La poursuite du développement des jardins partagés et notamment en pieds d'immeuble (en lien avec le compostage et l'épandage contribuant à l'amendement organique des sols).
- L'intégration d'espaces verts de qualité (pleine terre, espèce indigène, gestion adaptée) dans tous les nouveaux projets d'aménagement, jouant un rôle multifonctionnel (cadre de vie, zone d'infiltration des eaux, rétention des eaux pluviales, etc.) : prévoir une programmation végétale.
- Le développement d'espaces verts de proximité et d'accompagnement d'espaces publics participant au cycle naturel de l'eau (pleine terre, zone de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, etc.)
- La contribution des parcelles privées dans les objectifs de maintien de la biodiversité : épaississement de la trame végétale, qualité des parcours de l'espace public, qualité des vues depuis les bâtiments, services écosystémiques rendus.
- La valorisation et la mise en valeur des Murs à pêche de Montreuil ainsi que l'amélioration des connaissances faune/flore.
- La sensibilisation et la mise en place d'une gestion des espaces publics favorisant la place du végétal.
- Le maintien d'une hétérogénéité de milieux naturels sources de nombreux services écosystémiques et participant à la gestion des risques, à l'accueil de la biodiversité et au cadre de vie du territoire.

ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Constats

Une Trame Verte et Bleue a été élaborée à l'échelle du territoire. Elle définit ainsi plusieurs types d'espaces :

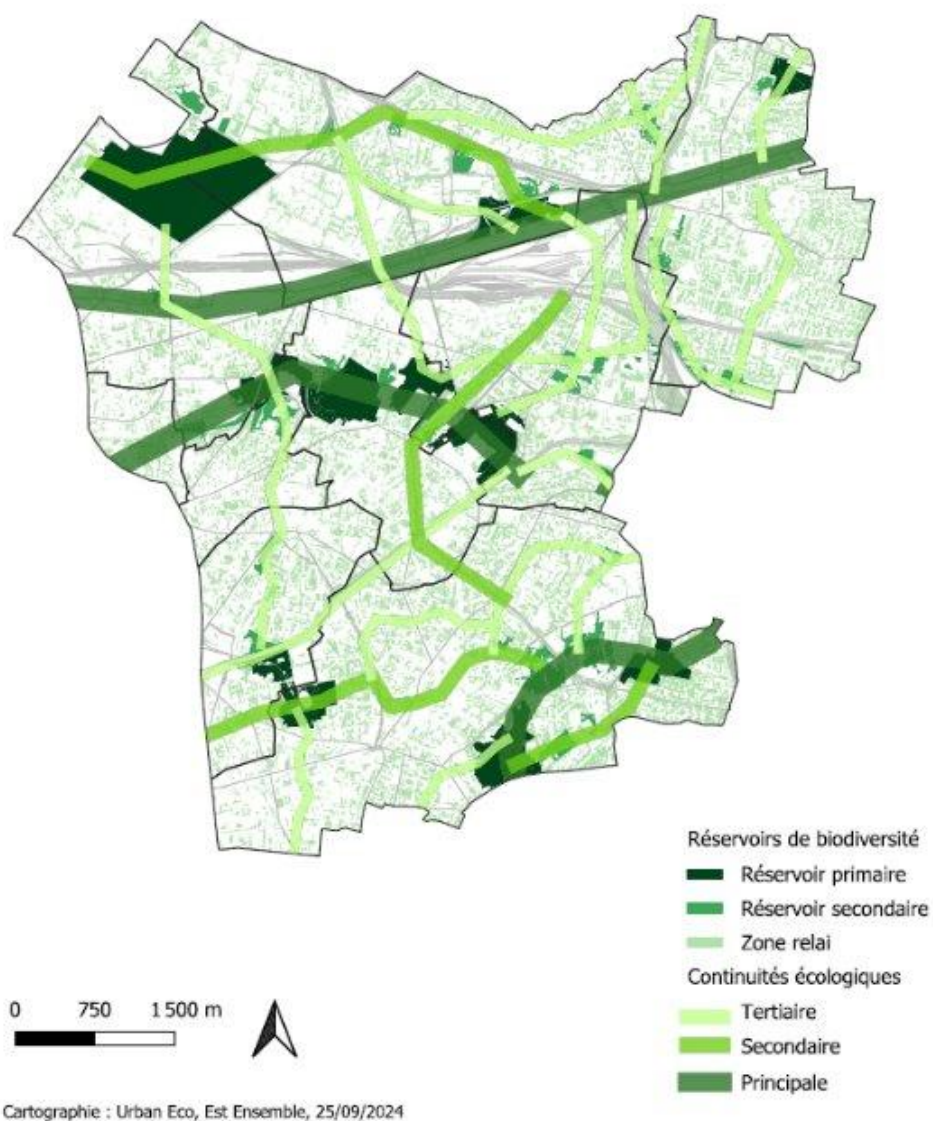
- **Noyaux primaires** : composantes incluses dans les sites d'intérêt écologique reconnus (site Natura 2000, ZNIEFF de type 1, arrêté de biotope), composantes de type « forts, parcs et grandes friches » de 5 ha ou plus ;
- **Noyaux secondaires** : composantes de type « forts, parcs et grandes friches » ou « espaces végétalisés d'accompagnement des infrastructures » de 1 ha à 5 ha ;
- **Zones relais** : Toutes les autres composantes.

Au regard de la carte de synthèse, différents éléments ressortent concernant le fonctionnement écologique du territoire :

- Une difficulté de spécialisation des différents noyaux et zones relais en fonction des deux types de sous-trames : boisée et ouverte. Les grands parcs sont toujours mixtes entre milieux boisés et ouverts ;
- La coupure forte du canal et du réseau ferré à Pantin, Noisy-le-Sec et à Romainville, qui n'offrent aucune zone relais dans leur emprise ;
- La faible connectivité entre les noyaux dans le tissu de faubourg proche de Paris, avec pourtant quelques secteurs qui présentent de fortes potentialités de connexions au niveau de la Porte des Lilas et de la Porte des Buttes Chaumonts ;
- La faible connectivité entre le parc Jean-Moulin/Les Guilands à l'Est et le Parc des Beaumonts ou le secteur des Murs à pêches à l'Ouest ;
- Le relatif isolement du Parc de la Bergère à Bobigny, en particulier avec d'autres noyaux primaires ou secondaires ;
- La continuité forte le long de la Corniche des Forts de Pantin à Noisy-le-Sec et ensuite jusqu'aux coteaux de Rosny-sous-Bois, puis vers le parc Montreau et celui des Beaumonts à Montreuil ;
- La continuité de l'A3, qui, avec les tissus pavillonnaires adjacents, constituent des couloirs de dispersion ;
- Les tissus pavillonnaires et de grands ensembles, en particulier sur les communes de Bondy et de Noisy-le-Sec ;
- Un affaiblissement de la trame verte perceptible entre le mode d'occupation des sols de 2008 et celui de 2017 dû à une consommation d'espaces naturels (au profit de projets urbains comme la ZAC Boissière-Acacias) et à la suppression de nombreux cœurs d'îlots qui reliaient entre eux les réservoirs de biodiversité ;
- La présence de 2 corridors continus :
 - Le long de la Corniche des Forts de Pantin, à Romainville et Noisy-le-Sec, avec aucun obstacle majeur pour l'ensemble des espèces susceptibles d'emprunter cet axe,
 - Entre les parcs des Beaumonts au Sud, les murs à pêches et le parc de Montreau, sur la commune de Montreuil, avec une forte capacité de connectivité, même si localement, la matrice est rugueuse.

Additifs

La Trame Verte et Bleue a été réactualisée en 2024 dans le cadre d'une étude portant sur la renaturation reprenant en partie la méthode de la TVB de 2017.



Carte des corridors écologiques simplifiés (Source : Urban-ECO, 2024)

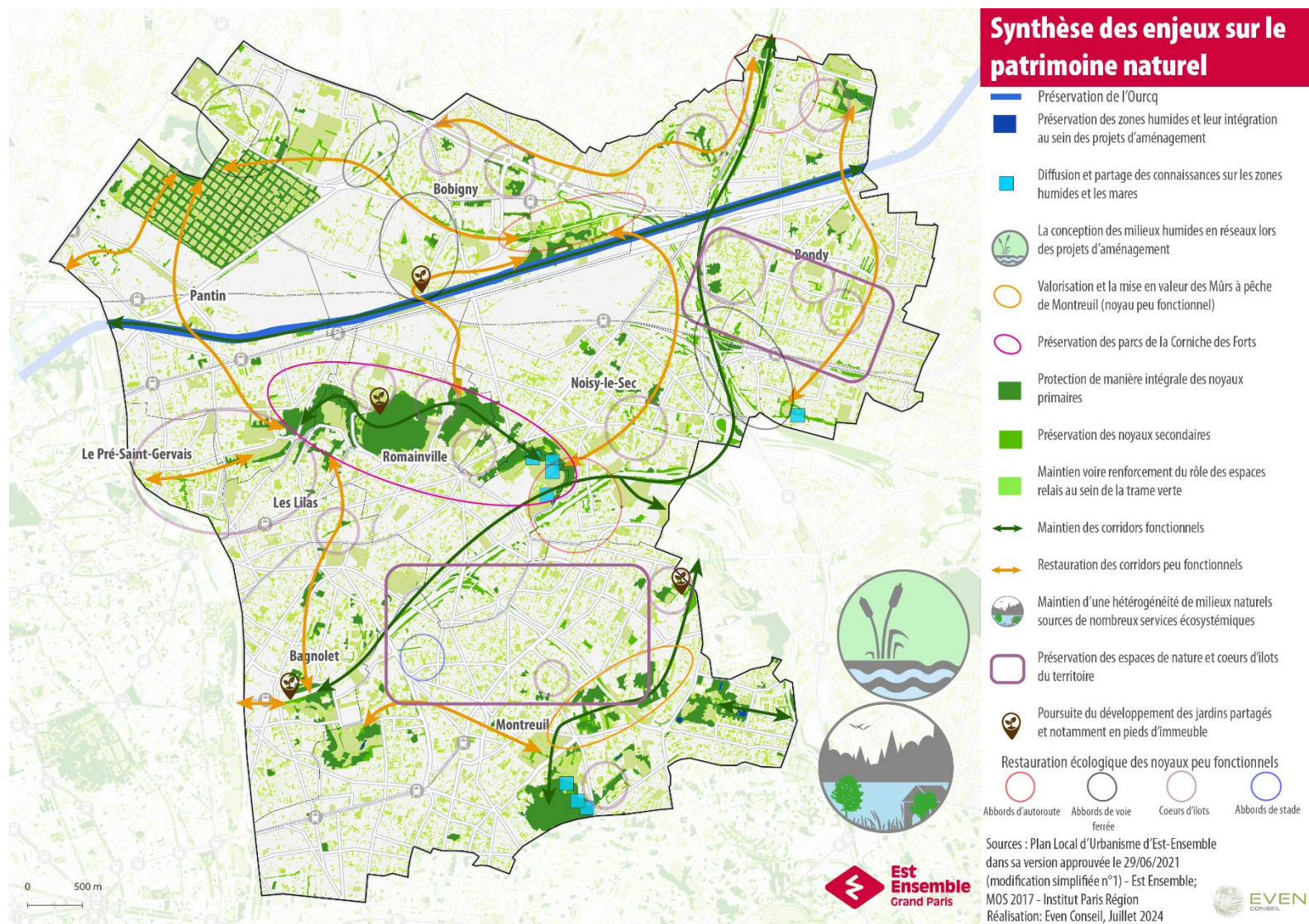
Chiffres et informations clés

- 2 corridors continus
- 12 corridors discontinus
- 696 ha d'espaces relai
- 291 ha de noyaux primaires

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Le canal de l'Ourcq, un cours d'eau identifié comme corridor alluvial multitrames urbain à restaurer par le SRCE + Continuité forte : le long de la Corniche des Forts de Pantin à Noisy-le-Sec jusqu'aux coteaux de Rosny-sous-Bois, et vers le parc Montreau et celui des Beaumonts à Montreuil + Continuité de l'A3, qui, avec les tissus pavillonnaires adjacents, constitue des couloirs de dispersion + Importance du rôle joué dans la TVB par les tissus pavillonnaires et de grands ensembles, en particulier sur les communes de Bondy et de Noisy-le-Sec - La coupure écologique forte du canal et du réseau ferré à Pantin, Noisy-le-Sec et à Romainville - Faible connectivité entre les noyaux dans le tissu de faubourg proche de Paris, avec pourtant quelques secteurs qui présentent de fortes potentialités de connexions au niveau de la Porte des Lilas et de la Porte des Buttes Chaumonts - Faible connectivité entre le parc Jean-Moulin/Les Guilands à l'Est et le Parc des Beaumonts ou le secteur des Murs à pêches à l'Ouest	↗ Le PLUi avant modification veille déjà à la prise en compte de la trame verte et bleue, grâce à de nombreuses traductions règlementaires (OAP TVB, règlement, etc.) ↗ En l'absence de modification du PLUi, les continuités écologiques sont relativement bien protégées, notamment le canal de l'Ourcq ↘ Toutefois, en l'absence de modification, certains projets de confortation de la trame ne pourraient pas voir le jour : élargissement des berges, protection des alignements d'arbres. ↘ De même, le PLUi avant modification ne permet pas la protection optimale de la nature en ville.

Enjeux

- La protection de manière intégrale des espaces suivants : le cimetière parisien, le parc de la Bergère, le bois de Bondy, le fort de Noisy, le parc Jean Moulin/Les Guilands, le parc Montreau et le parc des Beaumonts.
- La préservation de l'Ourcq.
- La préservation des parcs de la Corniche des Forts.
- La préservation des noyaux secondaires.
- La préservation, voire la restauration des corridors écologiques identifiés.
- Le maintien, voire le renforcement du rôle des espaces relais au sein de la trame-verte.



Carte de synthèse des enjeux sur le patrimoine naturel

RESSOURCE EN EAU

EAUX SOUTERRAINES / EAUX SUPERFICIELLES

Constats

Une seule masse d'eau souterraine est présente sur le territoire de l'EPT Est Ensemble : Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien) FRHG104. Elle présente à la fois les caractéristiques d'une masse d'eau captive et libre. Elle est néanmoins considérée comme majoritairement captive. Son état quantitatif est considéré comme bon. Différentes pressions s'exercent sur la ressource en eau : artificialisation, agriculture, pollutions, prélèvements.

L'eau est un élément peu présent sur le territoire d'Est Ensemble. Aujourd'hui le réseau hydrographique du territoire se résume au Canal de l'Ourcq, qui est très artificialisé. Son état écologique et chimique est toutefois considéré comme bon. Le territoire reste marqué par d'anciens rus comme le Gobétu, la Molette, le ru de Montfort et le ru de Vincennes.

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie a été approuvé en mars 2022 pour la période 2022-2027, soit après l'approbation du PLUi. Les données relatives à l'état des masses d'eaux superficielles et souterraines ont été modifiées en conséquence sur la base de l'état des lieux de 2019.

L'état chimique de la masse d'eau souterraine est considéré comme médiocre, alors qu'il était jugé comme bon selon le précédent état des lieux.

Chiffres et informations clés :

- Un état quantitatif de la nappe souterraine jugé comme bon
- Un état chimique de la nappe jugé comme médiocre
- Des pressions s'exerçant sur la ressource en eau souterraine sur le territoire : l'imperméabilisation et les pollutions
- Un état chimique jugé comme bon selon le SDAGE (canal de l'Ourcq)
- Un potentiel écologique jugé comme bon selon le SDAGE (canal de l'Ourcq)

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Le canal de l'Ourcq, masse d'eau superficielle présentant un bon état chimique et écologique - Une masse d'eau souterraine dont l'état chimique est médiocre - Un réseau hydrographique peu présent avec le Canal de l'Ourcq restant très artificialisé - Des pressions sur la ressource en eau liées aux activités humaines	↘ Avec ou sans modification, la pression s'accroît mais d'autres mesures (amélioration des réseaux, etc.) tendent à en limiter les incidences ↘ Le réchauffement climatique accroîtra la pression quantitative sur la ressource en eau à l'horizon 2050, les besoins en eau pour l'arrosage ou le rafraîchissement risquant en effet d'augmenter durant les périodes de forte chaleur. D'après les données du portail DRIAS (PCAET), entre 2070 et 2099, l'agglomération passera entre 60 et 70% de son temps en période de sécheresse. ↗ Le PLUi en vigueur assure une protection des espaces verts et végétalisés sur le territoire, avec

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
	des zonages et des prescriptions adaptés qui permettent de limiter le ruissellement des eaux ↗ Le PLUi en vigueur, par la volonté de protection et de restauration de la trame bleue, participe à la réservation de la qualité des eaux : renaturation du canal de l'Ourcq et des rus, protection et récréation du réseau de mares, protection des zones humides ↘ Toutefois, en l'absence de modification, certains espaces verts et végétalisés restent non protégés par le document d'urbanisme. ↗ Le document permet en revanche d'assurer la protection du canal de l'Ourcq. ↗ En l'absence de modification du PLUi, le document respecte les dispositions du SDAGE 2022-2027

Enjeux

- Le maintien de la vigilance sur les aspects quantitatif et qualitatif de la masse d'eau Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien)
- La diminution de la pression sur la ressource en eau souterraine
- La préservation et la mise en valeur du canal de l'Ourcq qui constitue la seule trame bleue superficielle résiduelle du territoire, mais d'origine anthropique et des exurgences telles le ru Gobétu à Montreuil.
- Le maintien du bon état global (chimique et écologique) du canal de l'Ourcq.

RESSOURCE EN EAU POTABLE

Constats

L'eau potable distribuée sur le territoire d'Est Ensemble est prélevée dans la Marne puis acheminée depuis Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand et de Choisy-le-Roi. L'eau distribuée est de bonne qualité même si l'eau prélevée reste de moyenne qualité voire mauvaise d'un point de vue chimique.

En cas d'ultime secours et pour compléter le dispositif d'alimentation en eau potable, une usine à puits se situe sur la commune de Pantin. Elle est alimentée par la nappe d'eau souterraine stratégique de l'Albien. En effet, cette nappe d'eau souterraine constitue une ressource d'eau ultime en raison de son caractère sensible d'un point de vue quantitatif.

La nappe de l'albien-néocomien est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Les prélèvements sont soumis à autorisation.

Additifs

Les données concernant la gestion de l'eau potable sont modifiées à l'aide du RPQS sur l'année 2021.

- **Gestion de l'eau potable**

Est Ensemble assure la compétence d'autorité organisatrice de l'eau potable depuis le 1er janvier 2021 après échéance d'une convention de gestion provisoire passée avec le SEDIF jusqu'en 2020. L'approvisionnement du territoire en eau s'est poursuivi, à niveau de service et conditions de tarifs identiques par le délégataire de service public VEOLIA (VEDIF) jusqu'au 31 décembre 2023 (Source : Est Ensemble).

Depuis l'intégration de 2 communes adhérentes supplémentaires, le linéaire de réseau géré par Est Ensemble est de 533,7 km (protocole de retrait signé par le SEDIF et Est Ensemble).

Est Ensemble a par ailleurs mis en place un règlement du service public de l'eau potable, approuvé en mars 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle régie publique est devenue opérationnelle, sous le nom de « Eau publique par Est Ensemble ». Les tarifs de cette nouvelle régie mettent notamment en place une gratuité de l'abonnement à l'eau potable, ainsi qu'une gratuité des 10 000 premiers litres de consommation pour tous les foyers du territoire.

- **Alimentation en eau potable**

L'usine qui alimente le territoire est Neuilly-sur-Marne. Cette usine a fourni quotidiennement une moyenne 324 930 m³ d'eau à environ 1,74 million d'habitants de l'est de la banlieue parisienne soit 5,35 m³ par jour et par habitant (données 2021).

La consommation totale sur le territoire était de 22 803 500 m³ d'eau en 2021, soit 52,65 m³/hab. Cela représente un ratio de 144 L/hab/j.

Les taux de conformité aux paramètres bactériologiques et aux paramètres physico-chimiques étaient de 100 % et 99,98% pour l'année 2021, respectivement, ce qui en fait une eau de bonne qualité.

Le rendement des réseaux est quant à lui de 90,4 %.

Chiffres et informations clés :

- 533,7 km de réseau d'eau potable sont gérés par Est Ensemble
- Une consommation d'eau de 144 L/hab/j (2021)
- Rendement des réseaux de 90,4 %
- Une eau potable provenant de la Marne, issue de l'usine de Neuilly-sur-Marne, Moyenne de 324 930 m³ d'eau à environ 1,74 million d'habitants, Capacité maximale de production de 600 000 m³/j
- Toutes les communes inscrites en Zone de Répartition des Eaux pour l'aquifère de l'Albien
- Une mauvaise qualité de l'eau prélevée dans la Marne
- 100 % de taux de conformité aux paramètres bactériologiques et 99,98 % aux paramètres physico-chimiques pour toutes les communes (ARS, 2018) pour l'eau potable distribuée

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Une alimentation en potable assurée par l'usine de Neuilly-sur-Marne et de Choisy-le-Roi et sécurisée par l'usine à puit de Pantin qui bénéficie d'un périmètre de protection de captage + Une eau potable distribuée de bonne qualité + La mise en œuvre du règlement eau potable - Une mauvaise qualité de l'eau brute prélevée dans la Marne, en raison d'une pollution chimique - L'ensemble du territoire concerné par la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien-néocomien	↘ Avec ou sans modification du PLUi, une augmentation des besoins en eau potable est à prévoir avec l'arrivée de nouveaux habitants et d'activités ↘ A noter que les changements climatiques à venir (sécheresse, épisodes pluvieux forts ...) risqueraient d'entraîner des pressions globales sur la ressource et donc sur l'eau potable amorties pour le territoire par une sécurisation et un soutien à l'étiage de la Marne comme de la Seine. ↗ En l'absence ou non de modification du PLUi, l'approvisionnement en eau potable devrait être assuré grâce au règlement eau potable. ↗ L'ensemble des grands travaux d'assainissement engagés par les collectivités voisines de la Marne tend à améliorer la qualité de l'eau brute prélevée et donc distribuée sur le territoire d'Est Ensemble.

Enjeux

- La protection de l'usine à puits de Pantin.
- L'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau potable et les besoins futurs (480 000 habitants en 2030, soit 55 000 habitants supplémentaires (par rapport à 2018))
- La réduction de l'impact du territoire sur la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine afin de préserver la ressource en eau.

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Constats

Est Ensemble assure la compétence assainissement en régie. Le réseau d'assainissement collectif est majoritairement unitaire. Les eaux résiduaires sont acheminées vers 3 stations d'épuration : Paris Seine – Centre, Paris Seine -Aval et Paris Marne – Aval. Les trois stations respectent la conformité en équipement et en performance.

Le caractère très urbain du territoire entraîne des volumes d'eau de ruissellement supérieurs à des milieux naturels non imperméabilisés. La problématique de la gestion des eaux pluviales prégnante sur le territoire implique donc de prendre en compte ces volumes des eaux de pluie à collecter et l'intensité des écoulements superficiels.

Additifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Eau Publique par Est Ensemble assure également la collecte des eaux usées et pluviales. Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'occupe ensuite de leur transport jusqu'aux stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet et Seine et en Marne de l'eau traitée.

Est Ensemble a approuvé un règlement d'assainissement en 2021 afin d'uniformiser les règles à l'échelle intercommunale.

Le réseau d'assainissement d'Est Ensemble comprend d'une manière générale **un ensemble de canalisations et collecteurs de type unitaire** : eaux usées et pluviales collectées dans un seul ouvrage. Sur la partie est de Montreuil et sur quelques zones récemment aménagées à l'amont des réseaux, le réseau est séparatif : les eaux usées et pluviales sont collectées dans deux ouvrages différenciés.

	UNITAIRE	SÉPARATIF	
		eaux usées	eaux pluviales
Égouts visitables	36,9 km	0 km	0 km
Canalisations non-visitables	311,6 km	20,3 km	20,4 km
TOTAL	348,5 km	20,3 km	20,4 km
TOTAL GLOBAL	389,2 km		

Quelques bassins de stockage des eaux pluviales enterrés ou en « techniques alternatives » (c'est-à-dire à ciel ouvert, intégrés dans l'espace public et les aménagements urbains) sont également présents pour réduire les risques d'inondation lors d'événements pluvieux. Ils représentent environ 11 250 m³ répartis sur six sites. Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les avaloirs d'engouffrement sur voiries, les branchements, les regards d'accès au réseau, et des stations de relevage.

En 2022, le volume traité est de 22 765 682 m³. Cela représente une baisse de 0.17% par rapport à 2021.

Le taux de raccordement des logements au réseau d'assainissement collectif est très proche de 100 %. En effet, 100% de la population de la zone collectée est raccordable, conformément au zonage d'assainissement adopté le 2 février 2020, qui classe l'ensemble du territoire en zone d'assainissement collectif.

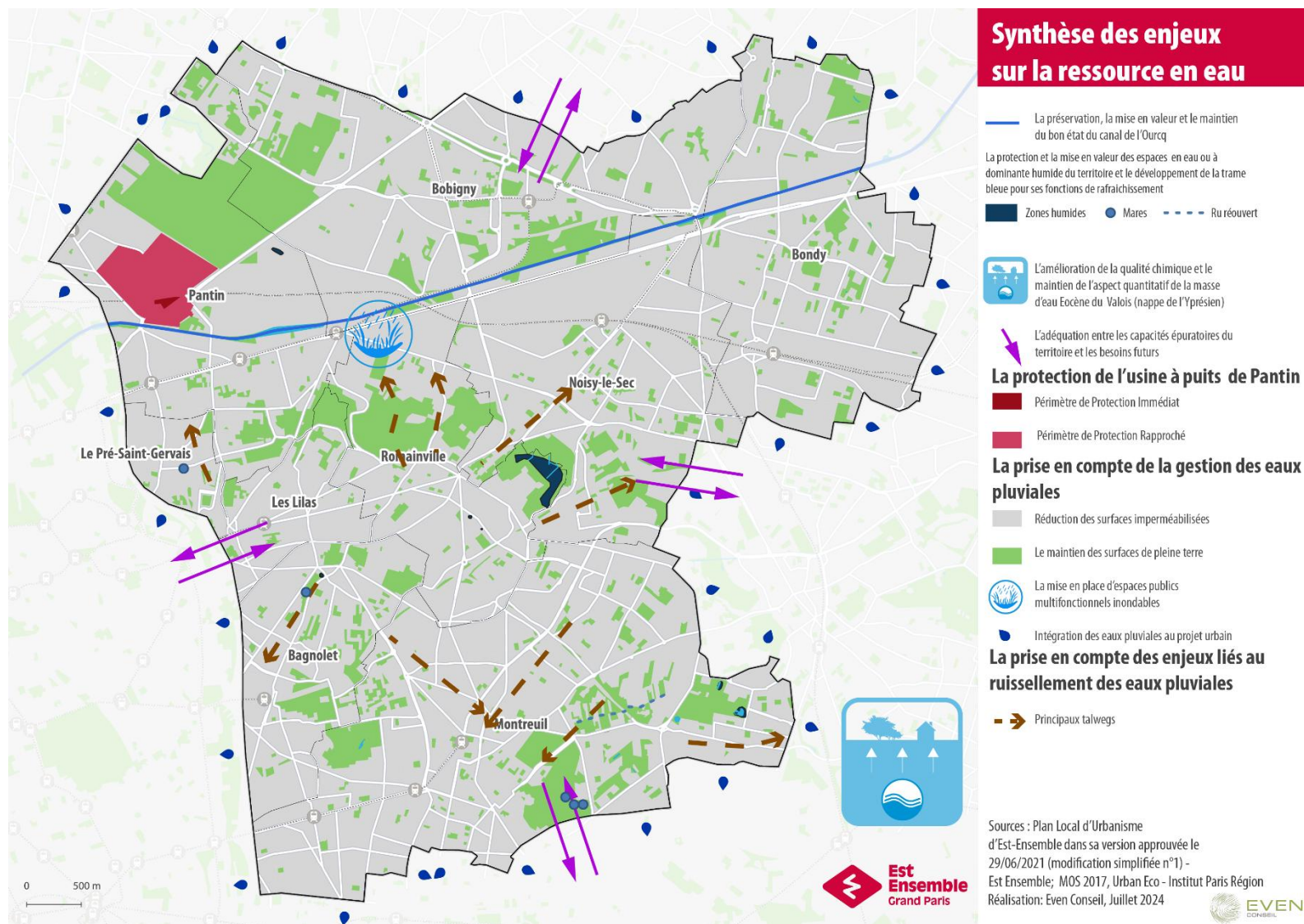
Chiffres et informations clés :

- Un réseau d'assainissement majoritairement unitaire
- Un réseau d'assainissement majoritairement collectif
- 340 km de linéaire pour le réseau d'assainissement
- Des bassins collecteurs répartis sur 6 sites pour une capacité de stockage de 11 500 m³
- 389,2 km de réseaux d'assainissement sont gérés par Est Ensemble, dont environ 40 km en séparatif
- Des eaux usées acheminées vers 3 STEP : Paris Seine-Centre, Paris Seine-Aval, Paris Marne-Aval, toutes conformes en équipement

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Une compétence assainissement assurée en régie + Des capacités d'assainissement suffisantes à l'échelle du territoire + Des STEP conformes en équipement + La mise en œuvre du règlement d'assainissement élaboré en 2021 - Le caractère très urbain du territoire qui induit la modification des impluviums et de l'intensité des écoulements superficiels - Un réseau d'assainissement majoritaire unitaire	↗ L'ensemble des grands travaux d'assainissement notamment de mise en conformité des réseaux améliore la qualité des rejets. ↗ Le nouveau règlement d'assainissement permettra d'assurer la qualité du service et l'uniformisation des pratiques à l'échelle intercommunale, en l'absence ou non de modification du PLUi. ↗ Le PLUi avant modification permet une gestion alternative des eaux pluviales par la protection des espaces verts et végétalisés, limitant les rejets dans le réseau mais un recours aux dérogations qui se poursuit. ↘ Sans modification du PLUi, ces surfaces restent limitées. ↘ En revanche, l'arrivée de nouveaux habitants et nouvelles activités est susceptible d'induire davantage de rejets d'eaux usées à traiter.

Enjeux

- L'adéquation entre les capacités épuratoires du territoire et les besoins futurs (+ 55 000 habitants d'ici 2030 par rapport à 2018)
- La réduction des surfaces imperméabilisées et le maintien de surfaces de pleine terre.
- Le développement d'une nature en ville participant au cycle naturel de l'eau et la mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies.
- L'intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain (ouvrages multifonctionnels) : tendre vers le 0 rejet, abattement des pluies courantes, rétention des eaux de pluies au-dessus du niveau du sol avec un débit de fuite maximum de 10L/s/ha pour les eaux ne pouvant pas être gérées à la parcelle.
- L'instauration des continuités hydrauliques entre espaces privés et publics.
- La poursuite de la sensibilisation auprès des habitants et des aménageurs à une meilleure gestion des eaux pluviales.



Carte de synthèse sur les enjeux de la ressource en eau

RISQUES ET NUISANCES

RISQUES NATURELS

Constats

Est Ensemble est principalement concerné par la question de la gestion du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales et débordement des réseaux, en raison de l'importante artificialisation du territoire. Le ruissellement pluvial est particulièrement important dans les secteurs de fortes pentes, et notamment les talwegs le long des coteaux. Les communes les plus touchées ont été Bondy, avec 9 arrêtés de catastrophes naturelles « inondation », ainsi que Pantin, Montreuil et Noisy-le-Sec avec 7 arrêtés de catastrophes naturelles « inondation ». Le territoire n'est cependant pas concerné par un risque de débordement direct par crue. Néanmoins, le risque d'inondation ne se limite pas au ruissellement puisque les aléas de remontées de nappes concernent certaines communes, notamment sur la partie nord et l'extrême sud du territoire.

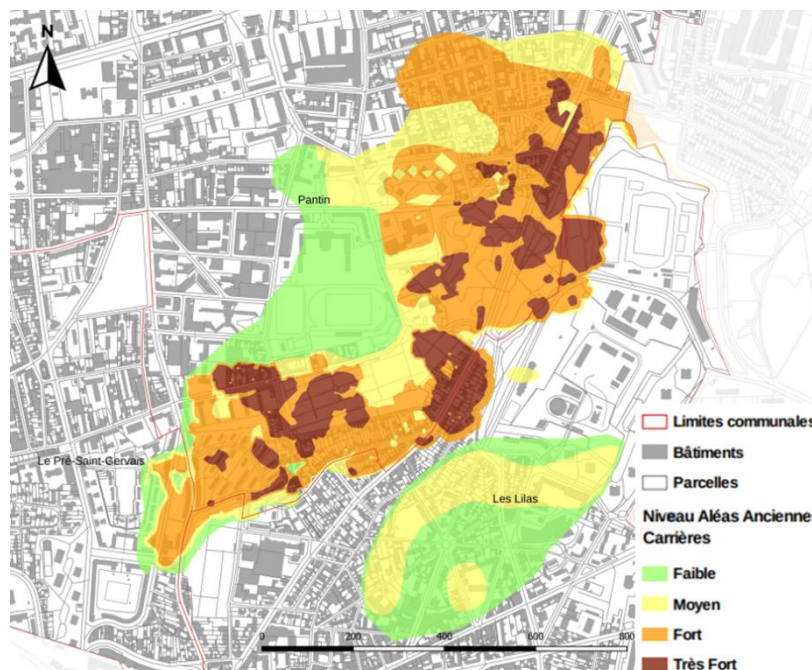
Au-delà du risque d'inondation par ruissellement, le territoire est également concerné par le risque mouvement de terrain. Ce risque est particulièrement important par la présence d'un aléa de retraits-gonflements des sols argileux, notamment sur les coteaux. De même, le territoire présente un risque de dissolution du gypse, sur les secteurs d'anciennes carrières. Ce risque naturel est néanmoins bien encadré puisque des Plans de Prévention sont établis sur le territoire.

Enfin, le territoire d'Est Ensemble est concerné par le risque de sécheresse. Les communes les plus touchées sont Montreuil (14 arrêtés de catastrophe naturelle « sécheresse »), Bondy (11 arrêtés de catastrophe naturelle « sécheresse ») et Noisy-le-Sec (8 arrêtés de catastrophe naturelle « sécheresse »).

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027 a été approuvé en mars 2022 et remplace donc le PGRI 2016-2021. Il définit notamment la disposition 1.E.2 « Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'évènements pluvieux ».

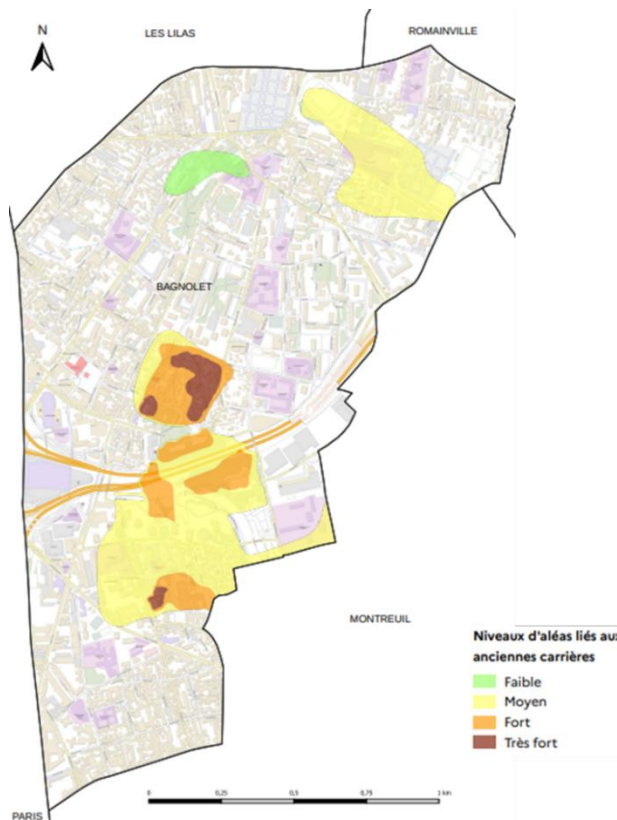
Additifs

Depuis l'approbation du PLUi en 2019, le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrains (PPRMT) concernant les communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais a été approuvé le 10 juillet 2023. Les risques sur ces communes sont liés à l'existence d'anciennes carrières souterraines et à ciel ouvert abandonnées (extraction de gypse pour la production de plâtre).



Carte des aléas des mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur les communes de Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais (Source : IGC)

Par ailleurs, le territoire de la Ville de Bagnolet est soumis à des risques de mouvements de terrain liés également à l'existence de nombreuses carrières souterraines et à ciel ouvert abandonnées (extraction de gypse, travertins, marnes à ciment et argiles vertes). Un Plan de Prévention de Risques de Mouvements de terrains (PPRMT) y est en cours d'élaboration par l'Etat pour réglementer l'utilisation des sols en fonction de la probabilité de risques de mouvements de terrain dans la ville.

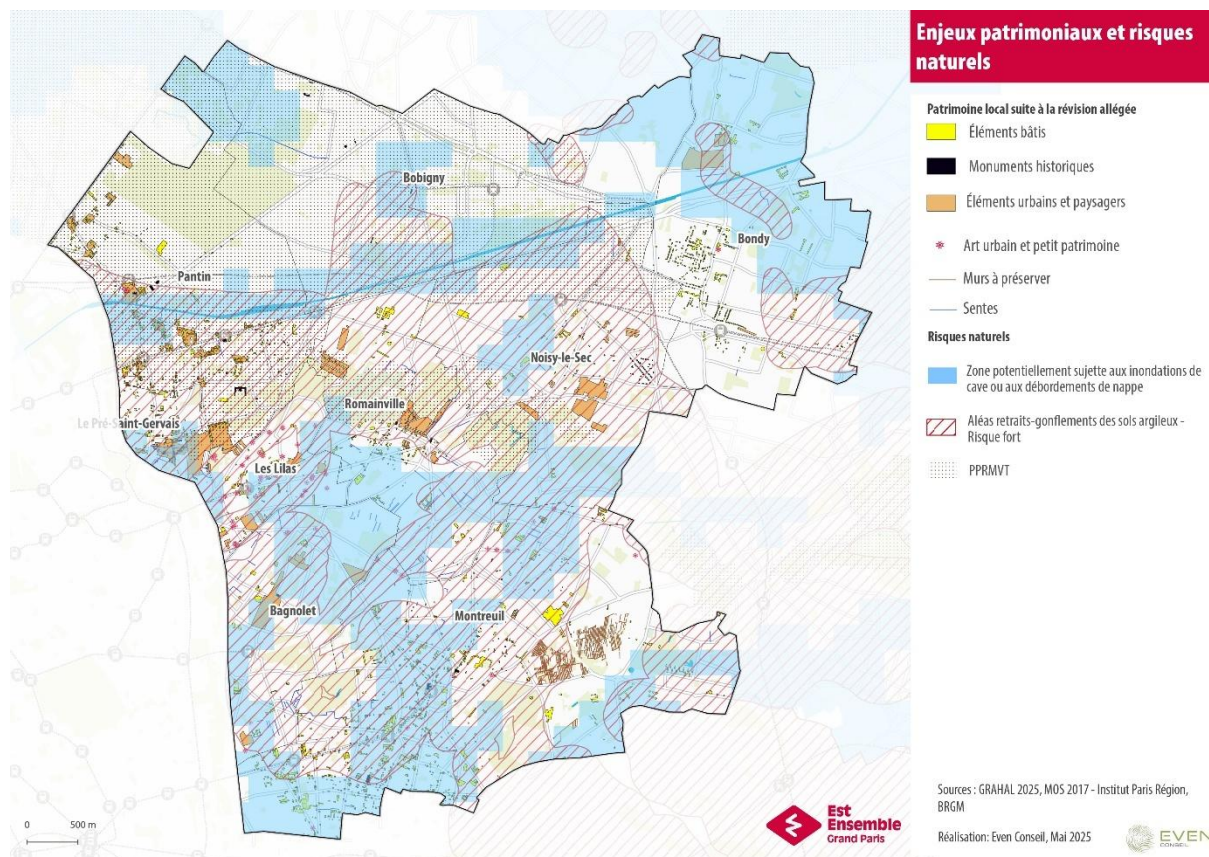


Carte des aléas des mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur la commune de Bagnolet (Source : IGC)

Suite à la consultation liée à la révision allégée, les éléments de patrimoine remarquable susceptibles d'être concernés par des risques naturels sont identifiés.

Environ 20% du patrimoine bâti local identifié est concerné par un secteur de PPR.

Plus de 65% de ces éléments se situent dans un secteur d'aléa fort pour le retrait-gonflement des argiles, le reste étant en aléa moyen.



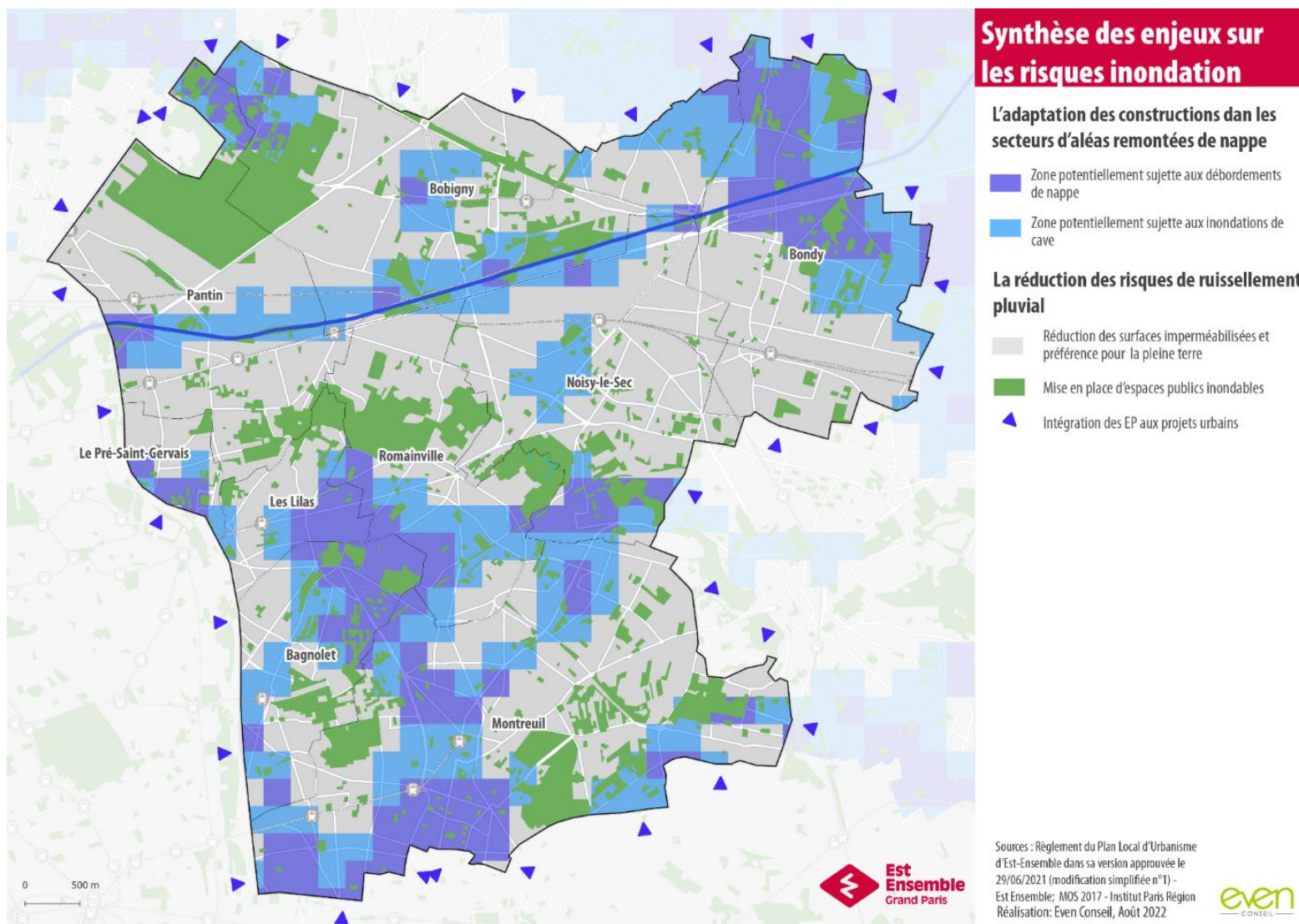
Chiffres et informations clés :

- 54 arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle "inondation" sur les communes du territoire
- Absence de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- 9 communes concernées par des aléas fort de retraits-gonflements des sols argileux
- Aucune cavité sur le territoire
- 4 communes possédant un périmètre des zones de risques valant Plan de Prévention des Risques (PPR) : Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin, Pré-Saint-Gervais
- 4 PPR mouvement de terrain approuvés : Montreuil (approuvé en 2011), Romainville (approuvé en 2001), Pantin/Les Lilas/Le Pré St-Gervais (approuvé en juillet 2023), Bagnole (approuvé en février 2025 -donnée mise à jour suite aux consultations liées à la révision allégée et à la modification) n°3)

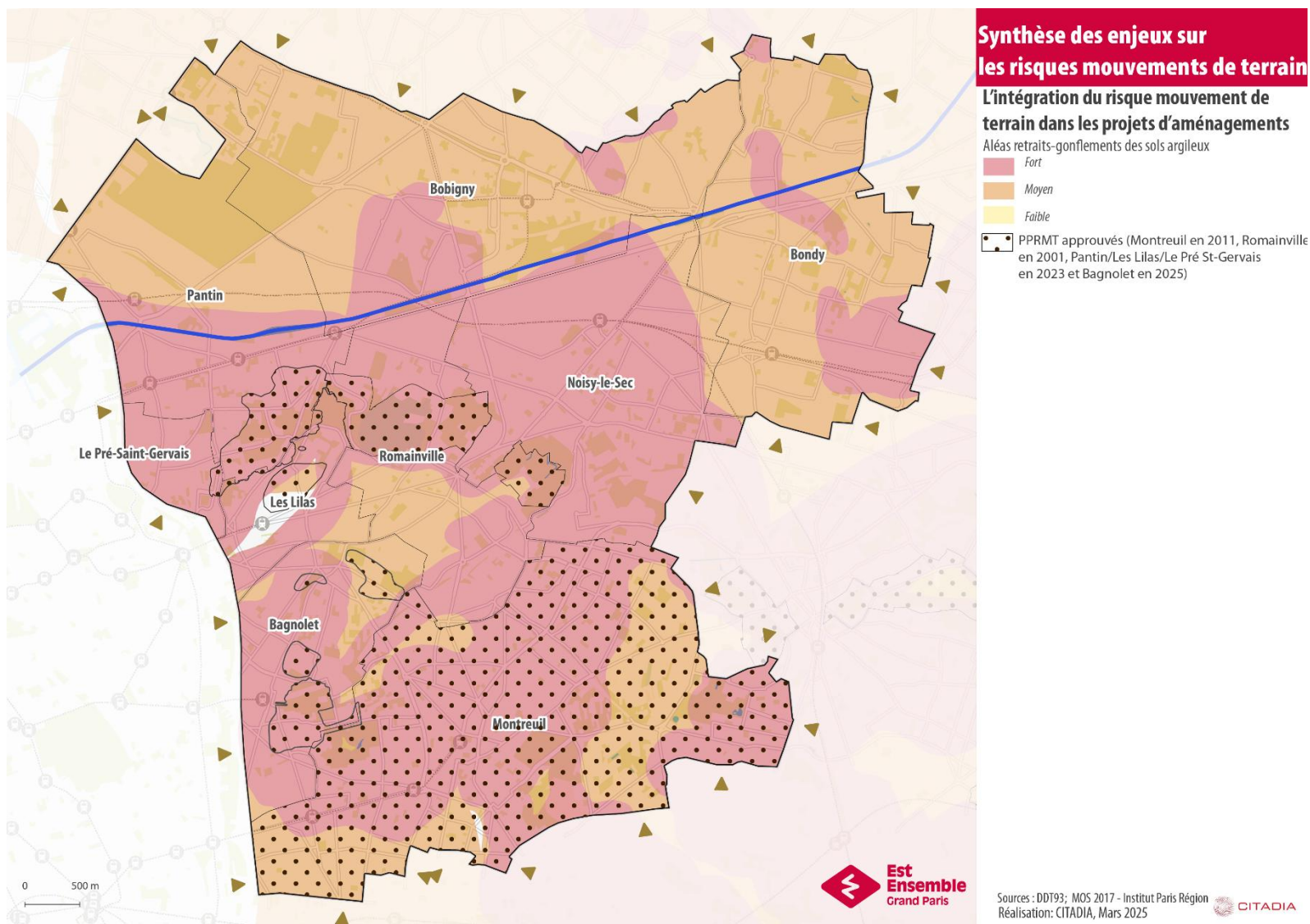
Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Une absence de risque d'inondation par débordement de cours d'eau + Un risque de mouvement de terrain encadré par plusieurs PPR - Un territoire particulièrement soumis au risque d'inondation par ruissellement lié à l'imperméabilisation - Un important risque d'inondation par remontées de nappes - Un risque de mouvement de terrain lié à des aléas de retraits-gonflements des sols argileux et des dissolutions de gypse	↗ Le territoire reste épargné par les risques d'inondation par débordement de cours d'eau ↗ Le PLUi avant modification permet d'encadrer les risques liés aux mouvements de terrain grâce aux PPR mouvements de terrain annexés, et ne pas augmenter la vulnérabilité des habitants et des biens ↘ Le changement climatique est susceptible d'entraîner une amplification des risques naturels sur le territoire, que ce soient les risques d'inondations par ruissellement (précipitations + intenses) et retraits-gonflement des sols argileux (sécheresse puis pluies intenses). ↗ En l'absence de modification du PLUi, le document respecte les dispositions du SDAGE 2022-2027. ↘ Bien que le PLUi avant modification veille à la préservation des espaces verts, en l'absence de modification du PLUi, certains espaces verts et végétalisés ne sont pas pleinement protégés et réduisent ainsi le potentiel d'infiltration des eaux pluviales si des projets venaient à artificialiser ces surfaces. ↘ En l'absence de modification du PLUi, la connaissance des aléas retraits-gonflements reste limitée aux données du BRGM ↘ Sans modification du PLUi, le document n'assure pas pleinement la prise en compte des risques lié aux anciennes carrières par le PPR Mouvements de terrain

Enjeux

- Le respect des documents cadres réglementaires en lien avec le risque lié aux mouvements de terrain connus (PPR, zones de risque notamment sur les communes de Montreuil et Romainville)
- La conduite des autres PPR en cours ou prescrits sur le territoire
- L'intégration du risque mouvement de terrain dans le cadre des développements urbains (stabilisation des sous-sols, répartition des zones denses, prise en compte des capacités d'infiltration des sols...)
- La réduction des surfaces imperméabilisées et la préférence de la pleine terre
- La mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies
- L'intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain (ouvrages multifonctionnels) : tendre vers le 0 rejet, abattement des pluies courantes, rétention des eaux de pluies au-dessus du niveau du sol avec un débit de fuite de 10L/s/ha pour les eaux ne pouvant pas être gérées à la parcelle
- L'instauration des continuités hydrauliques entre espaces privés et publics
- L'adaptation des constructions dans les zones d'aléas liées aux remontées de nappes souterraines
- Le développement de la connaissance du risque ruissellement et sa maîtrise



Carte de synthèse sur les risques d'inondation



Carte de synthèse sur les risques de mouvements de terrain mise à jour suite aux consultations liées à la modification n°3 et à la révision allégée

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Constats

En raison de sa proximité avec l'agglomération parisienne et situé dans la petite couronne parisienne dans une zone très fortement urbanisée, le territoire du PLUi est soumis à des risques technologiques liés à la présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) non SEVESO et au transport de matières dangereuses (TMD). Ces risques, bien que réels, présentent une faible occurrence.

Additifs

Les données des ICPE étant obsolètes, les nouvelles données cartographiques sont mises à jour dans la carte de synthèse.

Chiffres et informations clés :

- 58 ICPE
- 9 communes concernées par des flux de TMD par voie routière
- 4 communes soumises au TMD par voie ferrée : Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville
- Le canal de l'Ourcq utilise comme axe de fret
- Des canalisations de transports de gaz traversant le territoire

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Une absence de sites classés SEVESO - Des secteurs à forte concentration d'ICPE - Un maillage dense des infrastructures générant des risques liés au TMD	↗ Le PLUi avant la modification permet de maîtriser l'urbanisation de nouveaux secteurs sans provoquer une hausse du nombre de personnes et de biens exposés au risque technologique liés à la présence d'ICPE ↗ Les habitants restent épargnés par l'absence de sites SEVESO sur le territoire.

Enjeux

- La prise en compte du risque TMD aux abords des infrastructures routières, ferroviaires et des canalisations qui maillent le territoire
- La prévention du risque lié aux canalisations de gaz
- La prévention du risque industriel qu'induisent les ICPE pour tout projet de développement

SITES ET SOLS POLLUES / POLLUTION AU PLOMB

Constats

En lien avec les activités industrielles passées et présentes du territoire, les sites et sols potentiellement pollués font également partie du contexte urbanistique du territoire, notamment aux abords du canal de l'Ourcq.

Par ailleurs, l'utilisation ancienne du plomb dans l'habitat et dans les canalisations a imposé le classement de l'ensemble du département du 93 en zone classée à risque d'exposition au plomb.

Additifs

Les données des sites BASOL/BASIAS étant obsolètes, les nouvelles données cartographiques sont mises à jour dans la carte de synthèse.

Chiffres et informations clés :

- 2 048 sites CASIAS
- 36 sites BASOL
- 24 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
- La présence de nombreux sites et sols anciennement pollués, notamment aux abords de l'Ourcq et de l'ex RN3 - L'ensemble du territoire classé comme zone à risque d'exposition au plomb	↗ En l'absence de la modification du PLUi, les projets structurants en cours (ZAC) font l'objet de dépollution des sols.

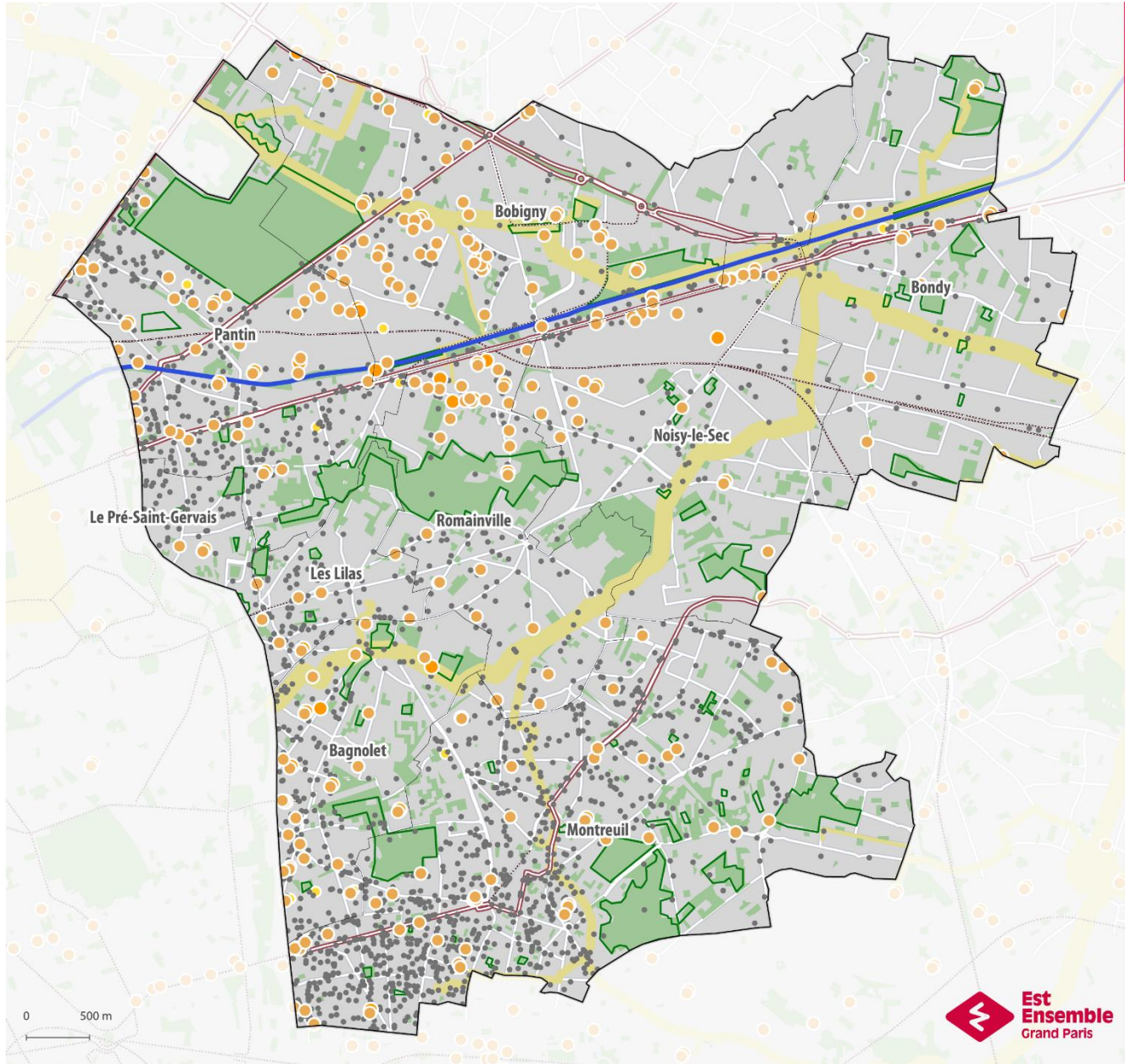
Enjeux

- L'amélioration de la connaissance de la pollution des sols dès le stade pré-opérationnel des projets
- La cohérence entre le programme d'aménagement et la qualité des sols en croisant avec les enjeux de biodiversité et de gestion des eaux pluviales

Synthèse des enjeux Risques technologiques, industriels et sites et sols pollués

- La prise en compte des risques liés au transport de matières dangereuses
- Canalisations de gaz
 - Transports par voie routière
 - Transports par voie ferrée
 - Transports par voie fluviale
- La prévention des risques industriels et technologiques dans tout projet
- ICPE
- Cohérence entre le programme d'aménagement avec les pollutions des sols
- Casias
 - SIS

Sources : Règlement du Plan Local d'Urbanisme d'Est-Ensemble dans sa version approuvée le 29/06/2021 (modification simplifiée n°1) - Est Ensemble; MOS 2017 - Institut Paris Région
Réalisation: Even Conseil, Août 2024



NUISANCES (SONORES, LUMINEUSES)

Constats

Les nuisances sonores sont également très prégnantes sur Est Ensemble. Les communes les plus exposées en part de population communale par ordre décroissant sont Pantin, Bagnole, Bondy, Noisy-Le-Sec, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Le Pré-Saint-Gervais et Bobigny. Certains secteurs comme le secteur de la porte de Bagnole, le Pont de Bondy, la cité Londeau, le quartier de la Boissière, dépassent les seuils de l'OMS.

Un point noir de bruit est notamment relevé au sein du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Conseil Départemental de Seine Saint Denis, il s'agit du secteur le long de l'ex-RN 3, et notamment à Pantin, de la porte de Paris à la rue Formagne, et à Bondy, de l'A 86 à la limite communale des Pavillons-sous-bois, avec près de 6 400 habitants exposés.

Le zonage du PPBE d'Est Ensemble identifie toutefois des zones de calmes, caractérisées principalement par les espaces verts et les cœurs d'îlots.

En matière de pollution lumineuse, Est Ensemble est située en zone blanche, considérée comme une zone de pollution lumineuse très puissante et omniprésente, typique des grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

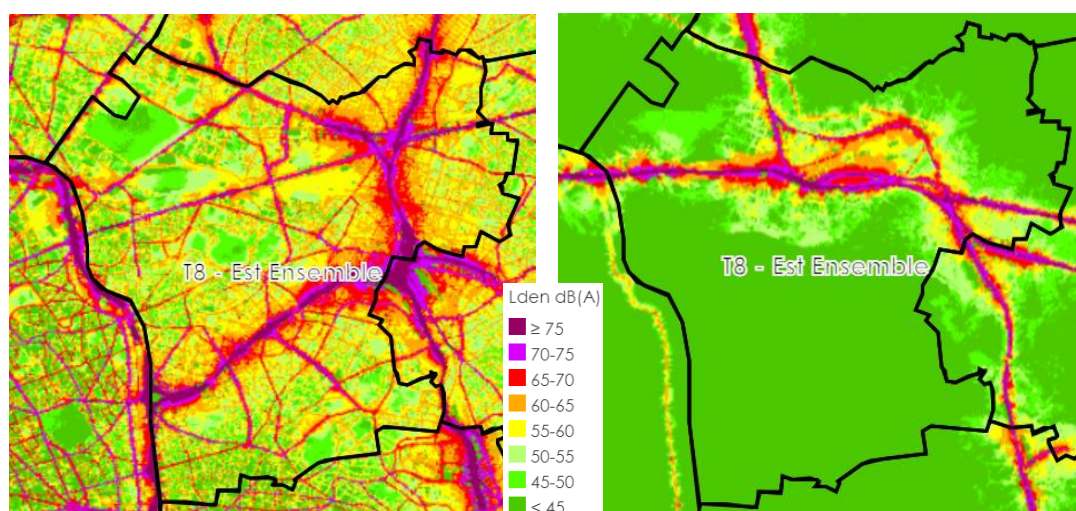
Plusieurs communes d'Est Ensemble ont pris des initiatives en faveur de la réduction de la pollution lumineuse au travers d'opérations de sensibilisation et d'économie d'énergie par l'utilisation d'éclairage de type LED dans les espaces publics, comme à Pantin et à Bobigny.

Additifs

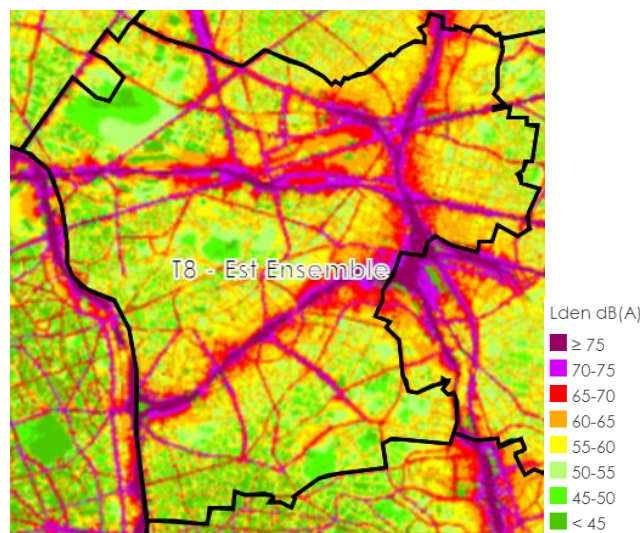
L'OMS a défini **de nouvelles lignes directrices** relatives au bruit dans l'environnement en Europe, de manière à limiter l'impact de la pollution sonore sur la santé humaine.

- Trafic routier : $L_{den} > 53$ dB (A) de jour, $L_{den} > 45$ dB (A) de nuit
- Trafic ferroviaire : $L_{den} > 54$ dB (A) de jour, $L_{den} > 44$ dB (A) de nuit
- Trafic aérien : $L_{den} > 45$ dB (A) de jour, $L_{den} > 40$ dB (A) de nuit

Selon le rapport 2019 de BruitParif, 88 % des habitants d'Est Ensemble sont exposés à des valeurs sonores supérieures aux objectifs de l'OMS concernant le bruit routier de jour, et 83 % de nuit. 16 % des habitants sont exposés à des valeurs supérieures aux seuils de l'OMS pour les nuisances sonores liées au réseau ferré de jour, et 20 % de nuit.

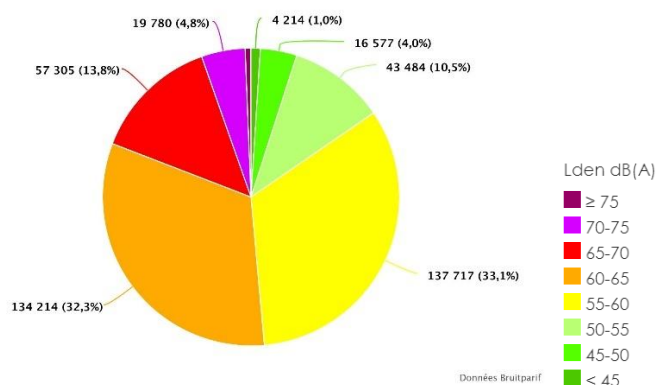


Cartes des niveaux sonores représentant l'indicateur de bruit L_{den} pour le bruit routier (à g.) et le bruit ferroviaire (à dr.) sur une journée complète sur le territoire d'Est Ensemble (Source : Bruitparif)

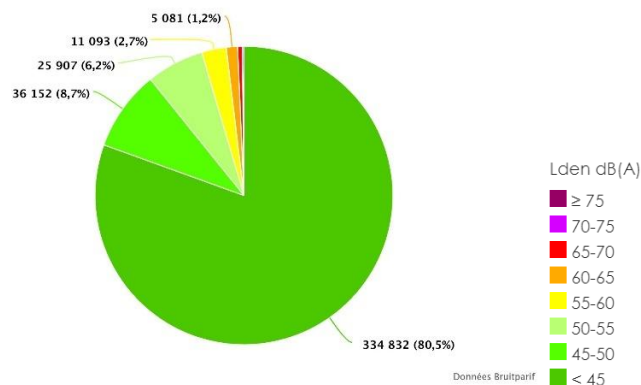


Cartes des niveaux sonores représentant l'indicateur de bruit Lden pour les bruits cumulés (routier, ferroviaire, aérien) sur une journée complète sur le territoire d'Est Ensemble (Source : Bruitparif)

Les secteurs exposés aux nuisances sonores cumulées supérieures à 53 dB Lden (seuil de vigilance de l'OMS) constituent une très large couverture du territoire d'Est Ensemble. De plus, entre 95 et 99% de la population est exposée.



Statistiques d'exposition des populations par niveaux de bruit routier pour l'indicateur Lden sur le territoire d'Est Ensemble (Source : Bruitparif ; sources des données de population : Insee 2016)

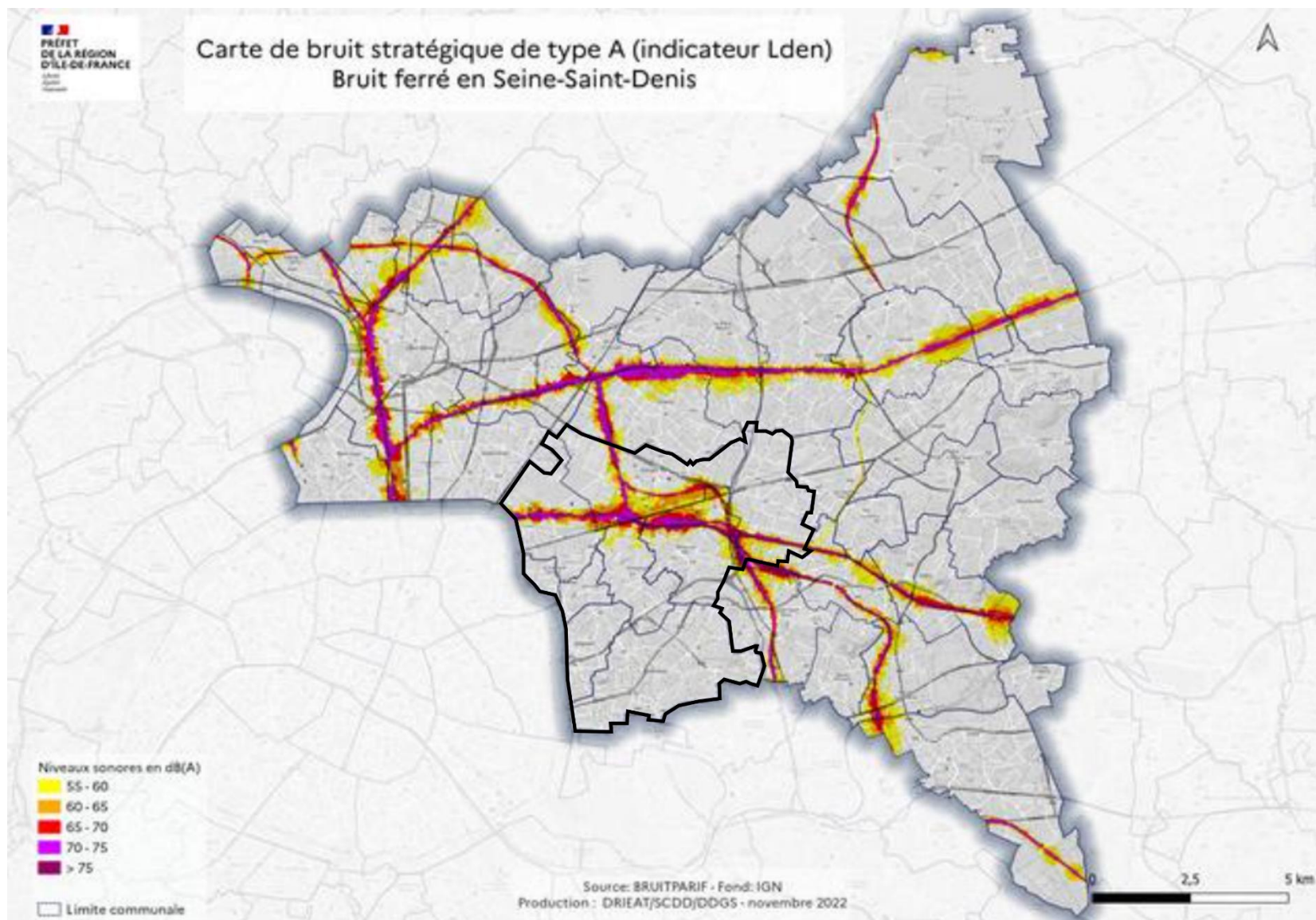


Statistiques d'exposition des populations par niveaux de bruit ferroviaire pour l'indicateur Lden sur le territoire d'Est Ensemble (Source : Bruitparif ; sources des données de population : Insee 2016) Suite à la consultation liée à la modification

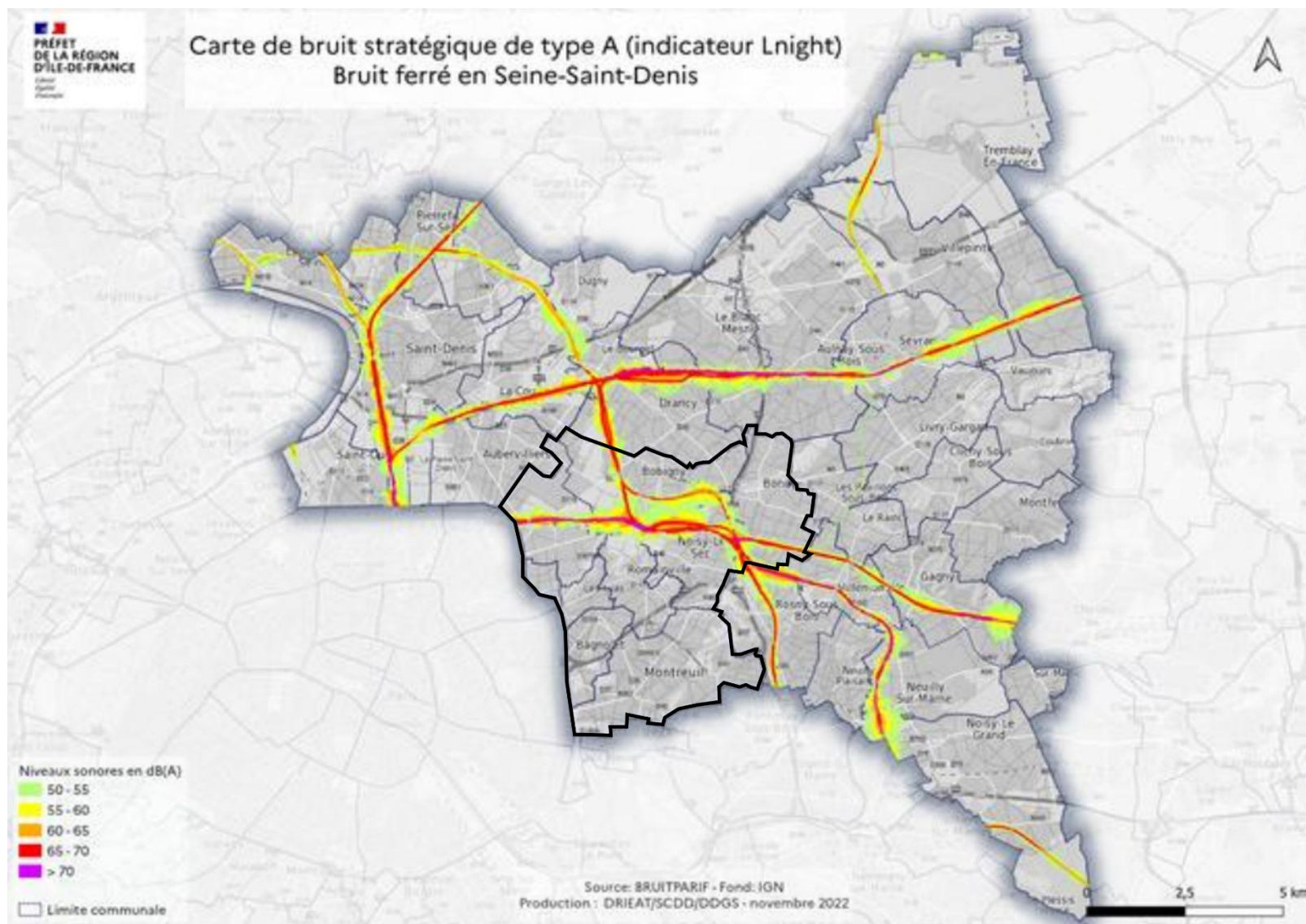
n°3, les cartes stratégiques liées au bruit ferroviaire issues du PPBE 2024-2029 ont été ajoutées. Elles sont décomposées comme suit :

- Deux cartes de type A, correspondant aux zones exposées au bruit, modélisées à l'aide de courbes isophones, pour les indicateurs Lden (jour, soir, nuit) et Ln (période nocturne de 22h à 6h).
- Deux cartes de type C, correspondant aux zones de dépassement des seuils. Elles représentent les zones pour lesquelles le niveau sonore calculé dépasse potentiellement les valeurs limites réglementaires, pour lesquelles on considère que la gêne produite a un impact sur la santé humaine. Les valeurs limites sont les suivantes : 68 dB(A) Lden, 62 dB(A) Ln.

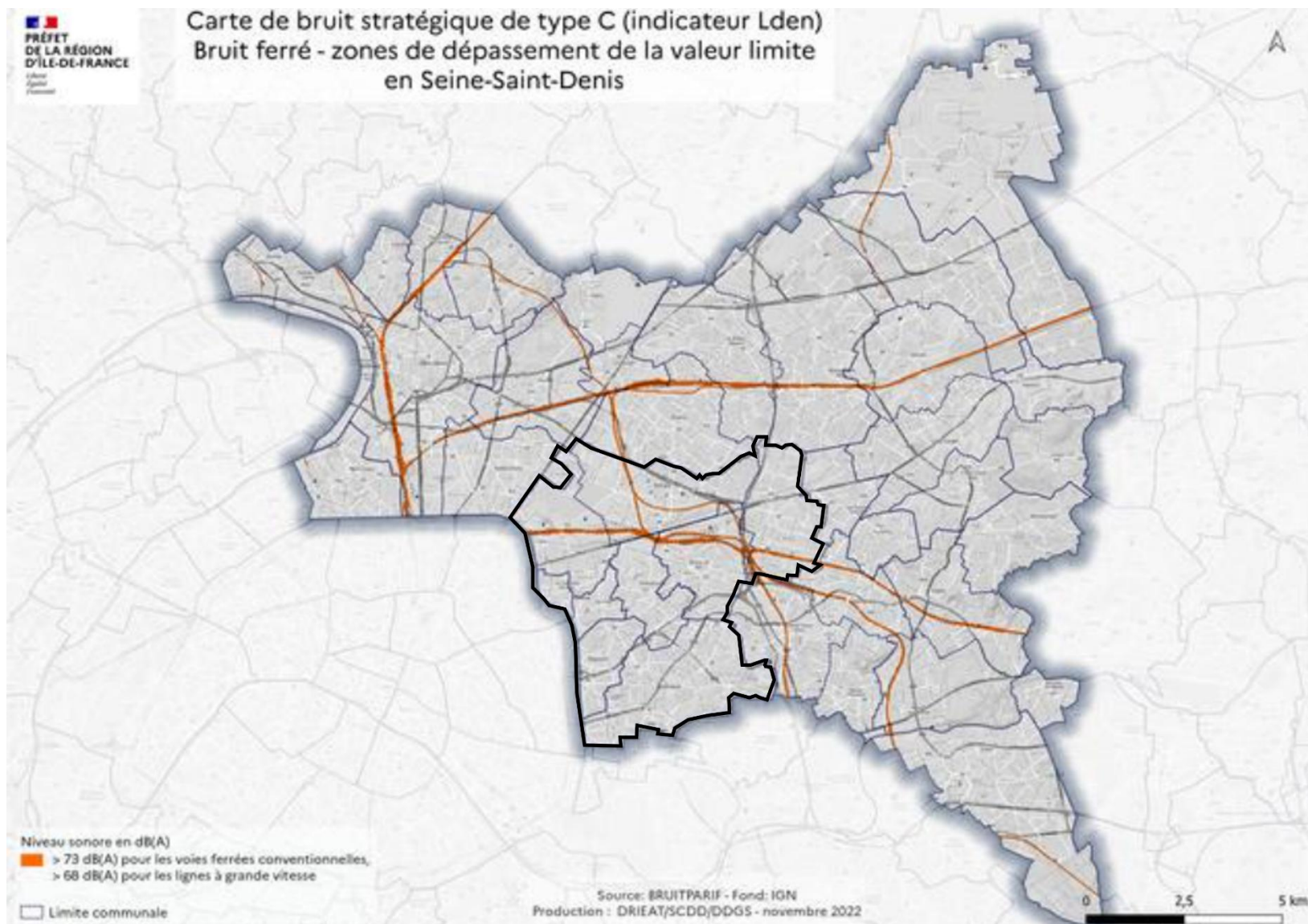
Le Nord du territoire d'Est Ensemble, et en particulier les communes de Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville, sont concernées par des niveaux sonores élevés, voire dépassant les valeurs limites concernant le bruit ferroviaire.



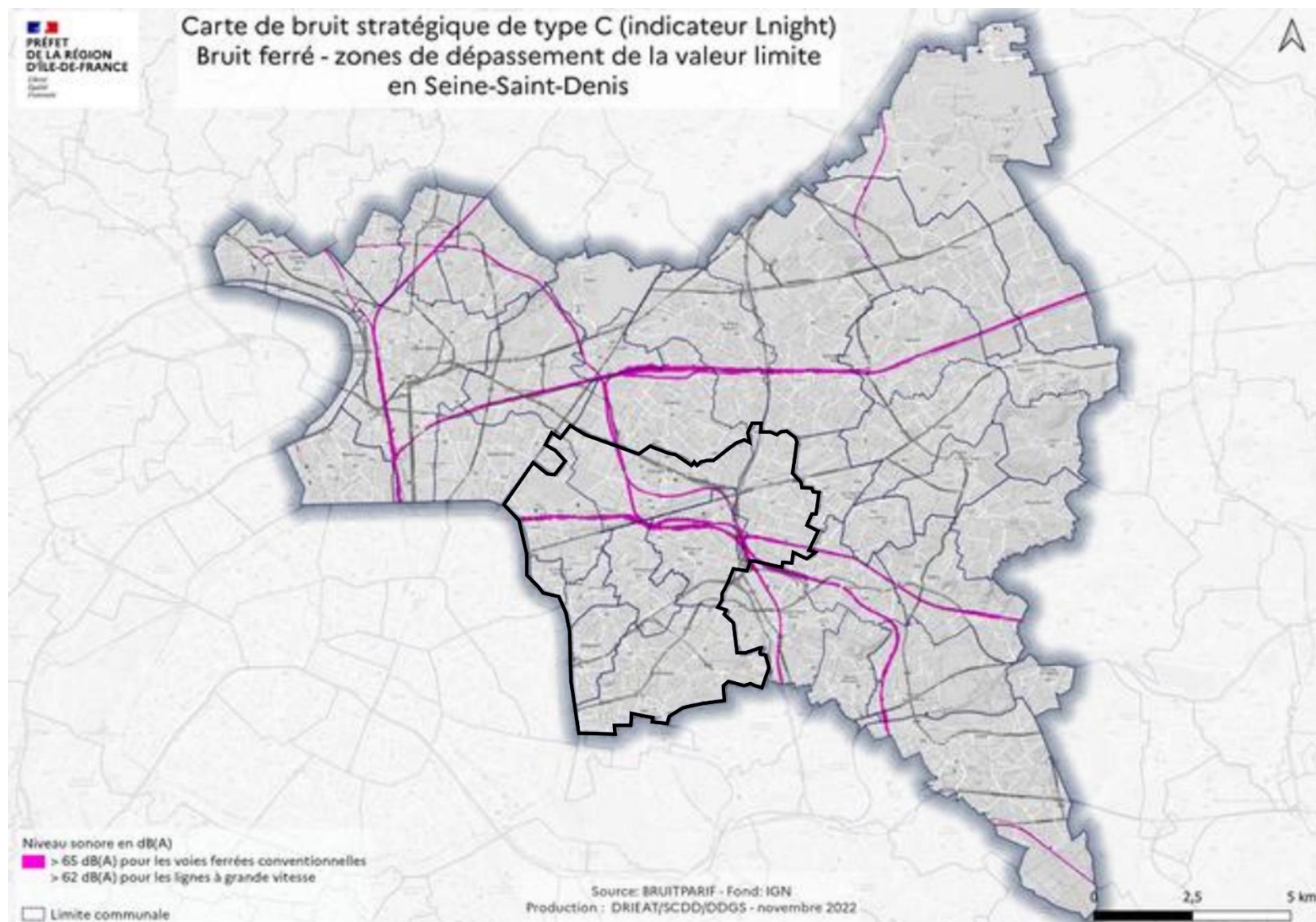
Carte de bruit stratégique de type A (indicateur Lden) pour le bruit ferré en Seine-Saint-Denis – Source : DRIEAT Seine-Saint-Denis



Carte de bruit stratégique de type A (indicateur L_n) pour le bruit ferré en Seine-Saint-Denis – Source : DRIEAT Seine-Saint-Denis



Carte de bruit stratégique de type C (indicateur Lden) pour le bruit ferré en Seine-Saint-Denis – Source : DRIEAT Seine-Saint-Denis



Carte de bruit stratégique de type A (indicateur Lden) pour le bruit ferré en Seine-Saint-Denis – Source : DRIEAT Seine-Saint-Denis

Chiffres et informations clés :

- 3 PPBE encadrant les nuisances sonores (PPBE Etat de la Seine-Saint-Denis, le PPBE du conseil départemental et le PPBE Est Ensemble)
- Plusieurs infrastructures de transport : A1, A3, A86, A103, la ligne 5 du métro, le tramway T1 et les infrastructures ferroviaires de RFF
- 45 zones bruyantes (PPBE)
- 64 zones de calme (PPBE)
- 78 zones apaisées (PPBE)

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Des nuisances sonores encadrées par des PPBE + Des zones calmes identifiées au sein du territoire + Une faible proportion de personnes exposées au bruit ferroviaire + Des initiatives engagées en faveur de la réduction de la pollution lumineuse - Une proportion importante de personnes exposées au bruit routier, notamment le long de grandes infrastructures - La présence d'un maillage dense d'infrastructures routières, sources de fortes nuisances sonores - Un territoire situé en zone blanche, correspondant à une forte pollution lumineuse	↗ En l'absence de la modification du PLUi, les nuisances sonores sont limitées par le développement des grands projets d'infrastructures de transport en commun et de modes actifs ↗ En l'absence de la modification du PLUi, les zones de calmes sont préservées. ↘ En l'absence de modification du PLUi, certains secteurs ne permettent pas la création de continuités piétonnes propices aux modes doux

Enjeux

- La prise en compte des nuisances sonores pour tous nouveaux projets de développement afin de minimiser les risques notamment pour les populations sensibles (maximisation des distances, bâtiment écran, espaces ouverts, pleine terre, végétalisation, morphologie, etc.)
- La mise en place d'un traitement hautement exigeant pour les bâtiments écran
- La préservation des zones de calme que représentent les cœurs d'îlots et espaces verts
- La mise en place d'équipements lumineux performants dans les projets urbains
- L'action en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la pollution lumineuse

QUALITE DE L'AIR

Constats

La qualité de l'air constitue un enjeu de santé public majeur, et notamment en milieu urbain dense comme sur le territoire d'Est Ensemble, en témoigne le classement des 9 communes en communes sensibles pour la qualité de l'air en Ile-de-France.

Les émissions sont globalement en baisse depuis 2005 pour tous les types de polluants, en lien avec la désindustrialisation (SO₂), la rénovation énergétique du bâti (PM) et la réduction du trafic routier (NOx et PM).

Les concentrations diminuent également depuis plusieurs années en lien avec l'amélioration globale de la qualité de l'air en Ile-de-France, mais restent toutefois au-dessus des seuils de qualité de l'OMS et particulièrement élevées aux abords des grandes axes routiers, pour les polluants les plus nocifs (NOx et particules fines).

Additifs

- **Bilan global de la qualité de l'air**

Les données d'émissions datant de 2015, elles sont actualisées ci-dessous avec les données d'émissions de 2018 issues de l'inventaire réactualisé par AirParif en 2021.

Les émissions s'élèvent ainsi à 3 033 tonnes de polluants atmosphériques en 2018.

- **Bilan de la qualité de l'air pour les principaux polluants.**

Les données de concentrations annuelles datant de 2017, elles sont actualisées ci-dessous avec les concentrations annuelles pour l'année 2021 fournies par AirParif.

Il est également à noter que les objectifs de qualité de l'OMS ont changé en septembre 2021, avec des seuils plus restrictifs.

NO₂ : Concentrations moyennes estimées à 25 µg/m³, avec une variabilité selon les zones (les zones naturelles sont moins exposées), et une concentration très importante le long et aux abords des axes routiers, et une concentration maximale de 79 µg/m³, sur l'échangeur de Rosny.

PM_{2,5} : Concentrations comprises entre 11 et 13 µg/m³, avec des pics jusqu'à 20 µg/m³ le long des grands axes routiers, et notamment l'A3. L'objectif de qualité de l'OMS n'est pas respecté sur la totalité du territoire (5 µg/m³).

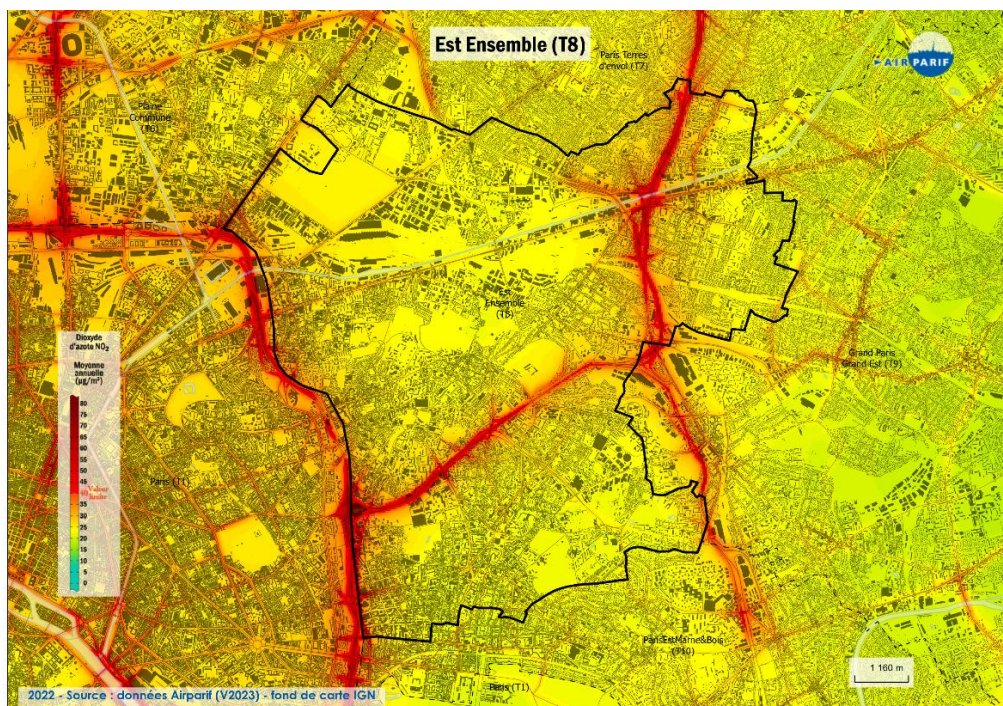
PM₁₀ : Concentrations comprises entre 18 et 20 µg/m³, avec des pics jusqu'à 36 µg/m³ aux abords des axes routiers, et notamment l'A3.

O₃ : Nombre de jours supérieurs à 120 µg/m³ pour 8 heures à l'emplacement sélectionné estimé de 2 à 4 sur le territoire. L'objectif de qualité de 0 j est proche, mais pas atteint.

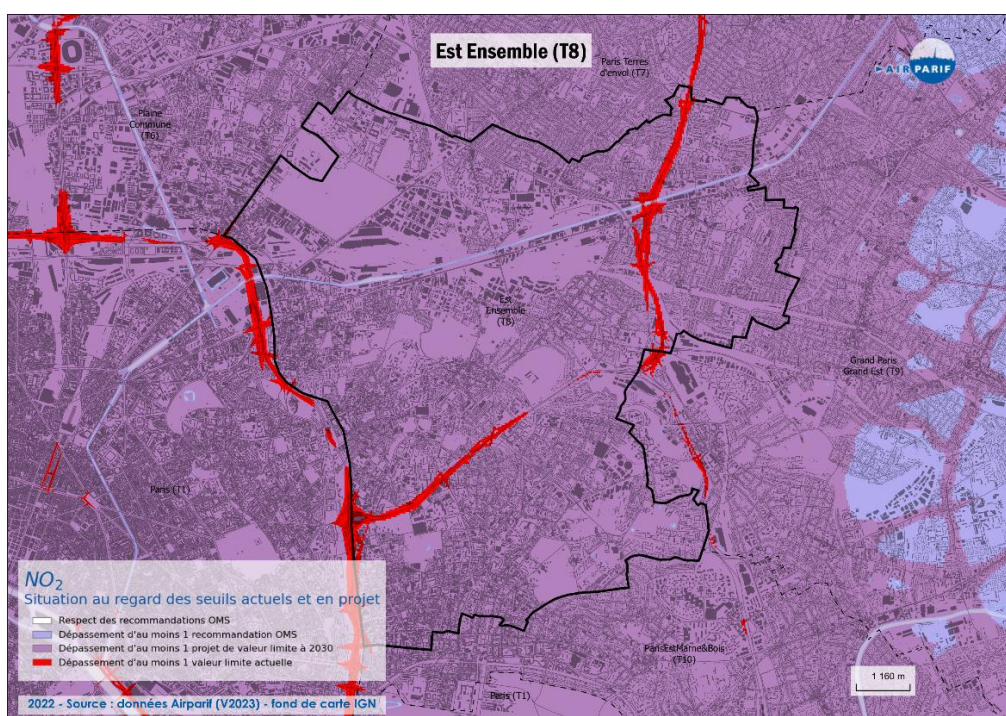
- **Autres additifs**

Toutes les communes du territoire sont classées en commune sensibles pour la qualité de l'air.

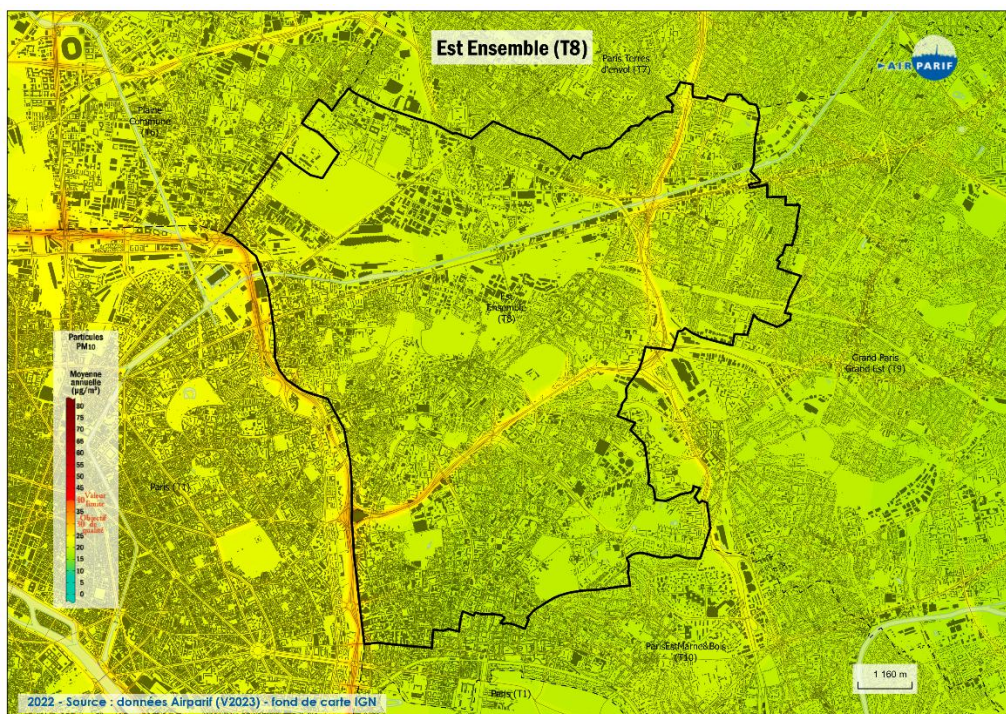
Est Ensemble est concerné par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France.



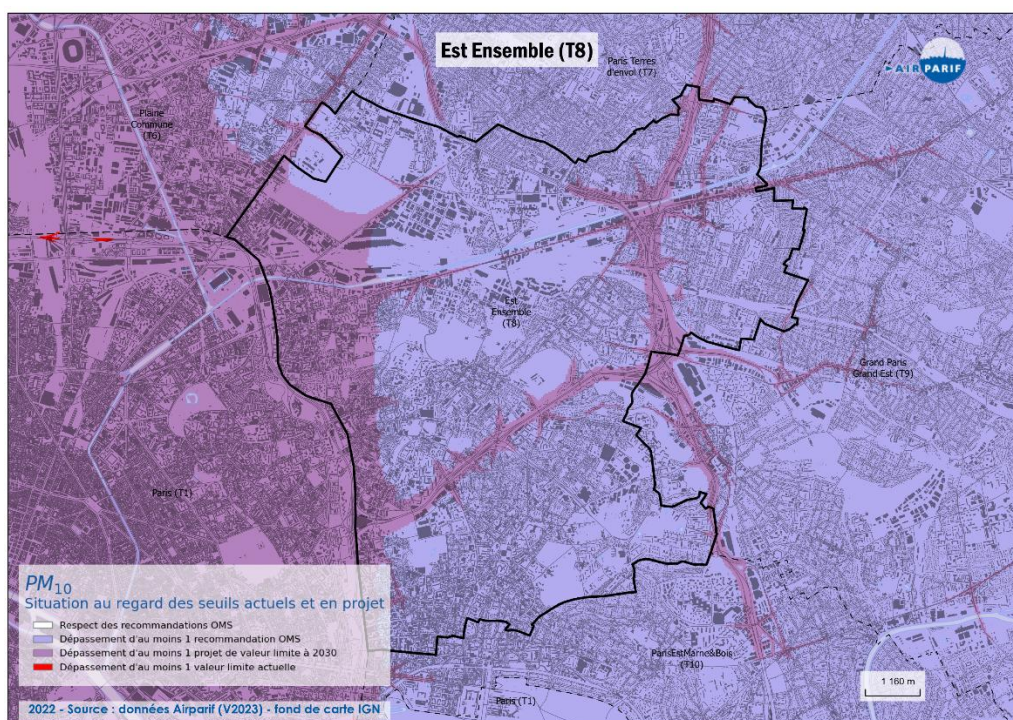
Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO₂) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



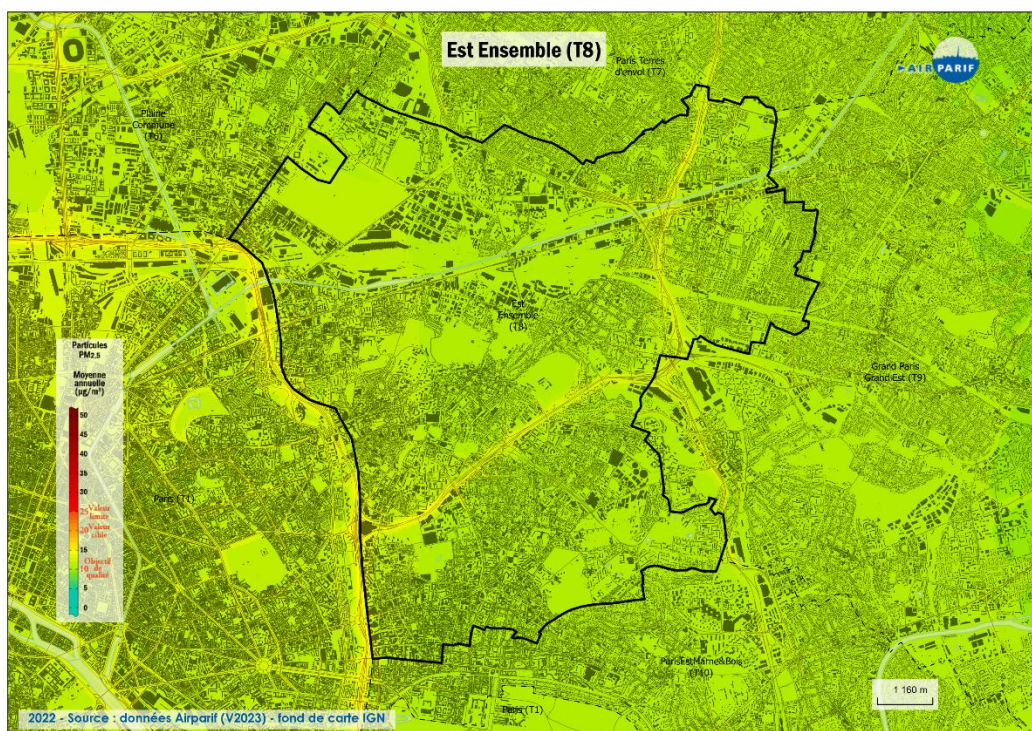
Situation au regard des seuils actuels et en projet pour le dioxyde d'azote (NO₂) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



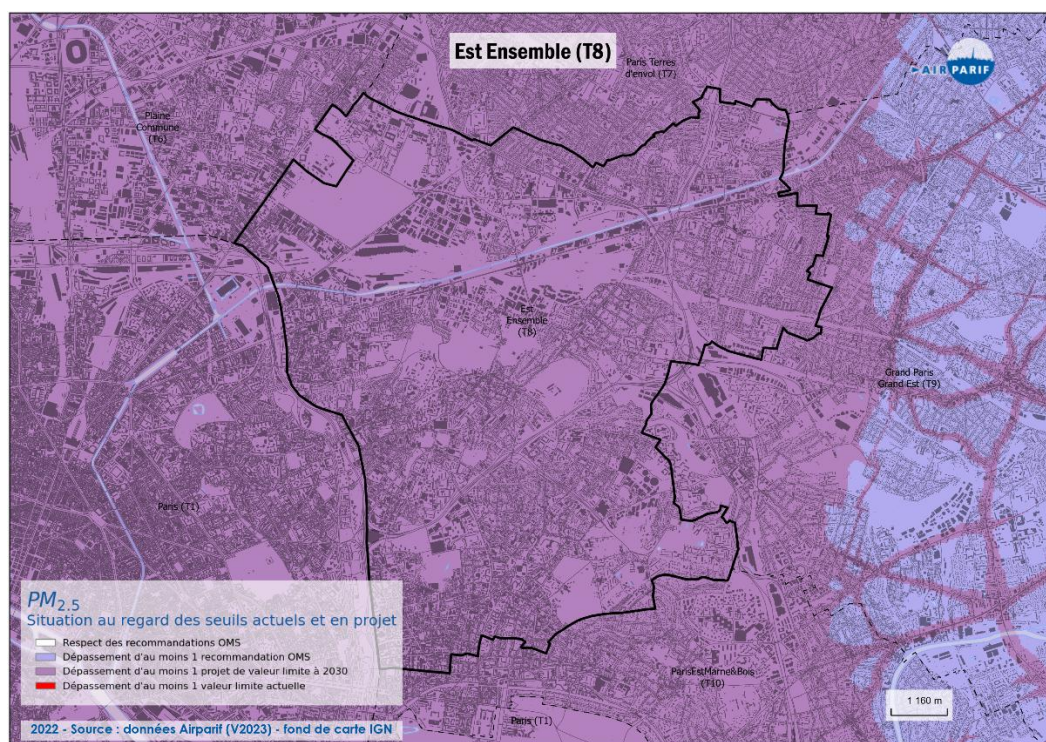
Concentration moyenne annuelle de particules (PM_{10}) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



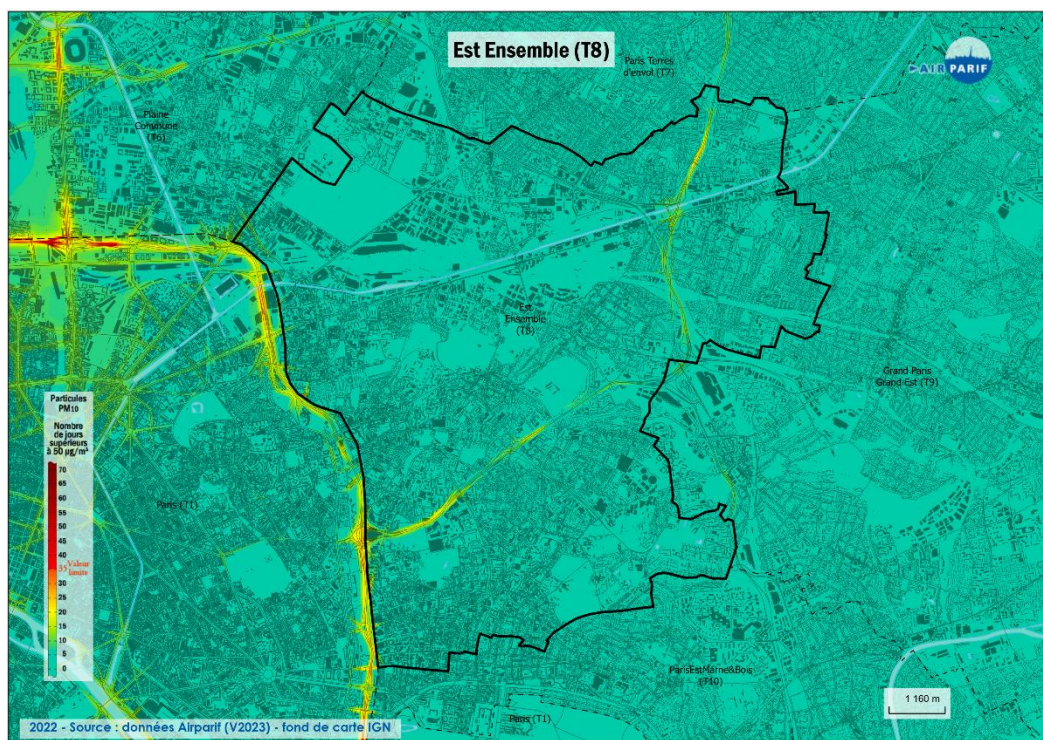
Situation au regard des seuils actuels et en projet pour les particules (PM_{10}) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



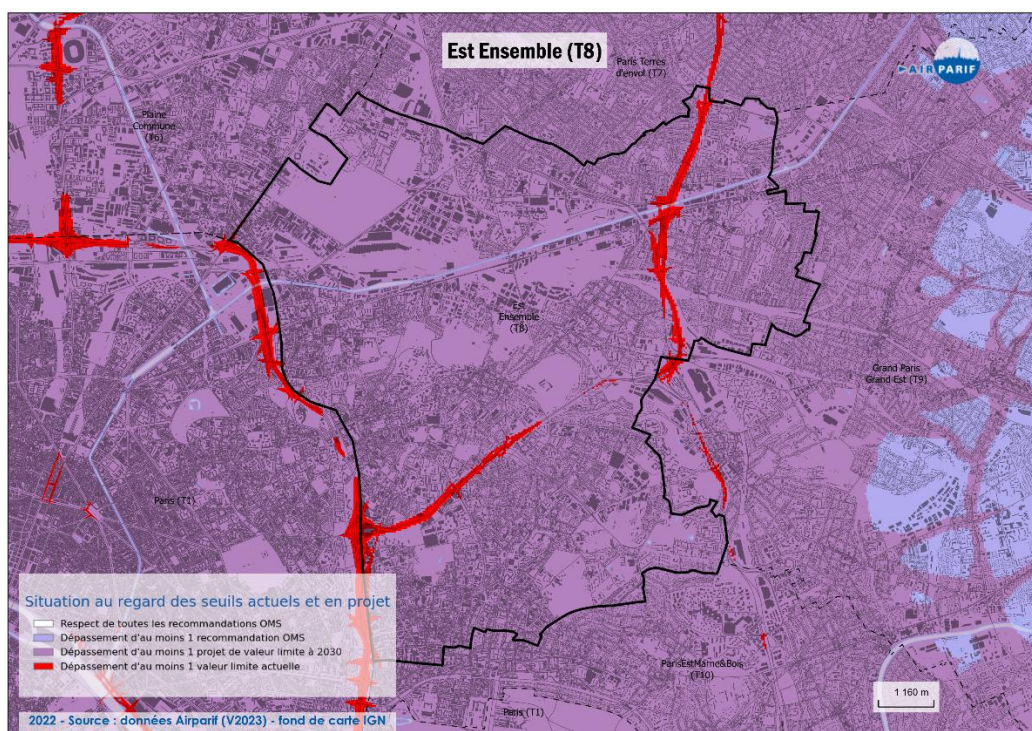
Concentration moyenne annuelle de particules fines ($PM_{2.5}$) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



Situation au regard des seuils actuels et en projet pour les particules fines ($PM_{2.5}$) à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



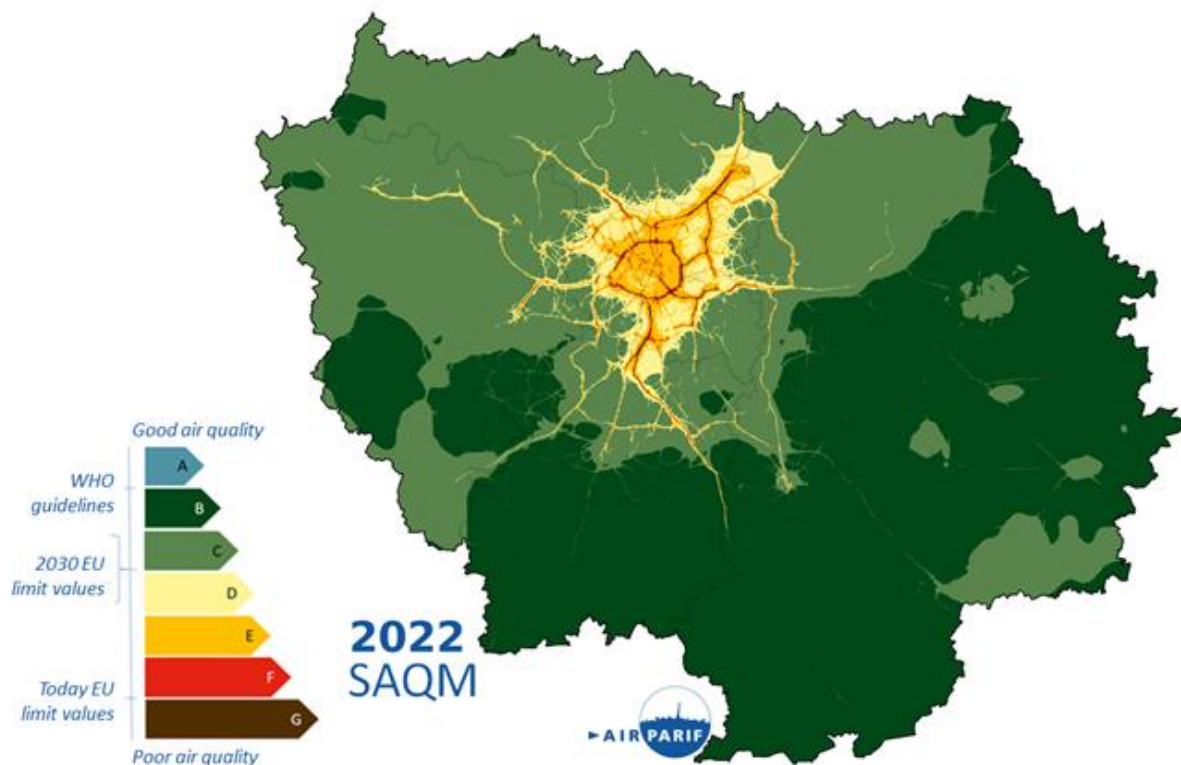
Nombre de jours supérieures à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)



Situation multi-polluants au regard des seuils actuels et en projet à Est Ensemble en 2022 (Source : Airparif)

Les secteurs exposés à des pollutions atmosphériques qui seront supérieures aux valeurs limites EU en 2030 couvrent la quasi totalité du territoire. Les axes routiers majeurs sont exposés à des pollutions atmosphériques supérieures à au moins une valeur limite actuelle.

Dans l'ensemble, la pollution de l'air est majoritairement notable le long des axes routiers principaux et du périphérique.

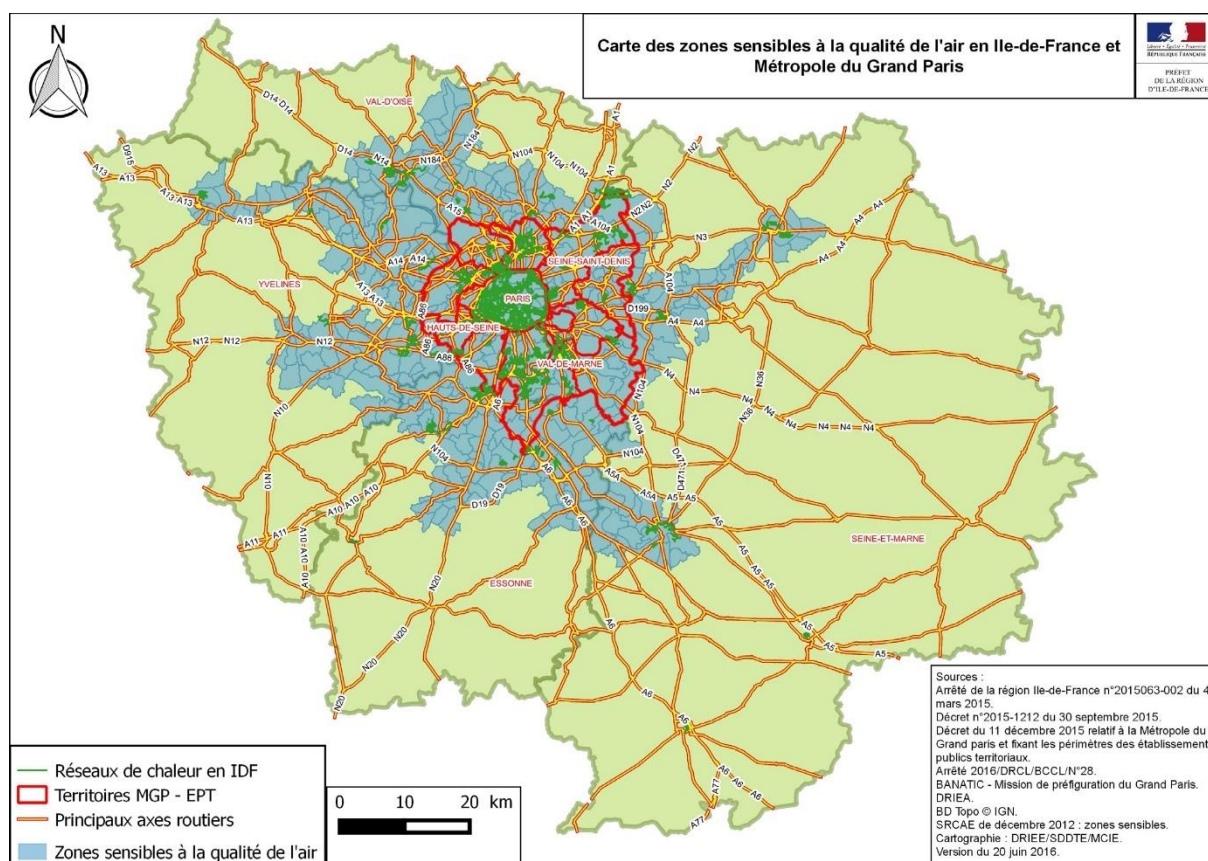


Carte stratégique de la qualité de l'air obtenue pour l'année 2022 pour la région Ile-de-France (Source : Airparif)

La carte stratégique de la qualité de l'air est produite à partir des cartes de concentrations moyennes annuelles de trois polluants majeurs (PM₁₀, PM_{2.5}, NO₂). Les zones sont classées en 7 classes de qualité de l'air, en fonction du respect des seuils sanitaires et réglementaires. Les valeurs de référence retenues sont :

- Les lignes directrices sur la qualité de l'air émises par l'OMS, qui sont des recommandations sanitaires pour la gestion de la qualité de l'air
- Les valeurs limites définies par les directives européennes sur la qualité de l'air et transcrites en droit français, qui sont juridiquement contraignantes
- Les valeurs limites à ne pas dépasser à partir de 2030, proposées dans le cadre de la révision en cours des directives européennes sur la qualité de l'air

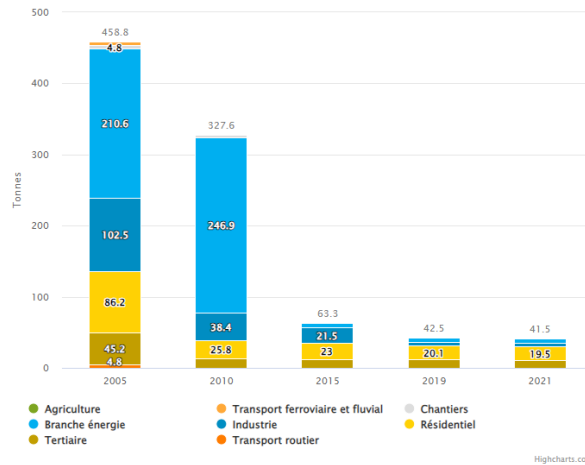
Pour produire la carte stratégique de qualité de l'air, la classe la plus mauvaise obtenue pour chacun des trois polluants est retenue.



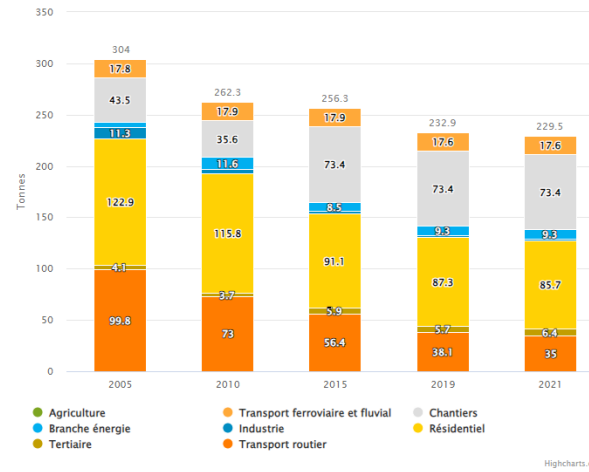
Communes sensibles pour la qualité de l'air en Ile-de-France (Source : DRIEAT)

Historique des émissions, de 2005 à 2021, pour 6 polluants atmosphériques, sur le territoire d'Est Ensemble (AirParif, 2022)

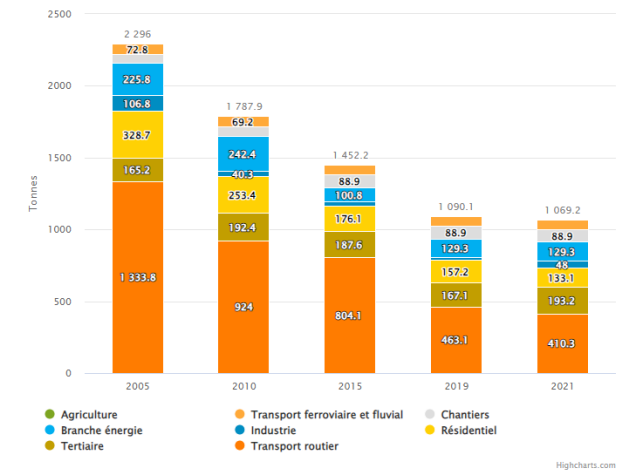
Historique des émissions de **Dioxyde de soufre (SO₂)**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



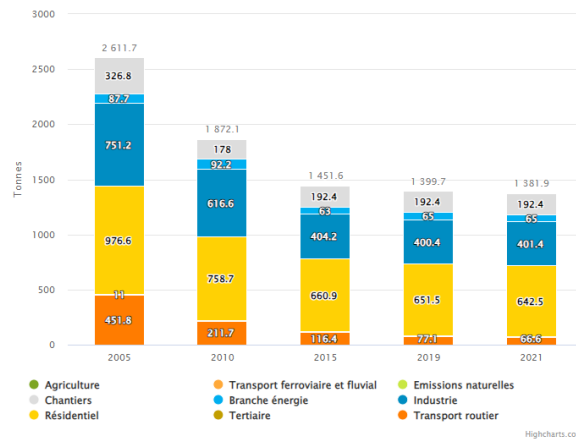
Historique des émissions de **Particules (PM₁₀)**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



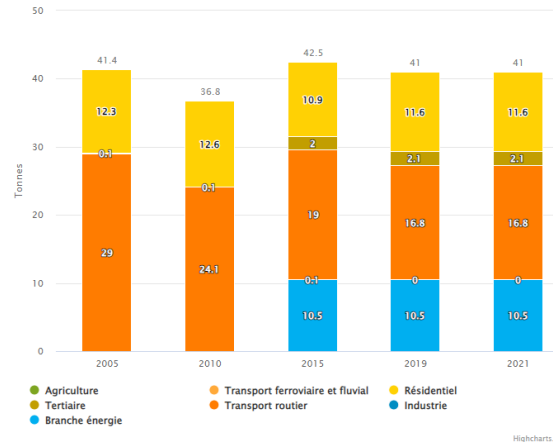
Historique des émissions de **Oxydes d'azote (NO_x)**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



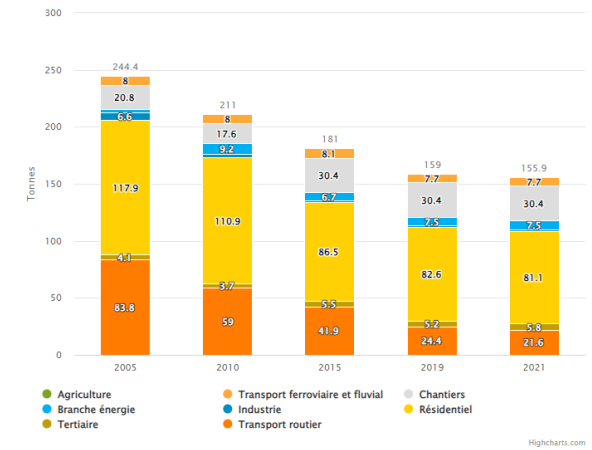
Historique des émissions de **Composés organiques volatils non
méthaniques (COVNM)**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



Historique des émissions de **Ammoniac (NH₃)**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



Historique des émissions de **Particules fines (PM_{2.5})**
pour l'intercommunalité Est Ensemble



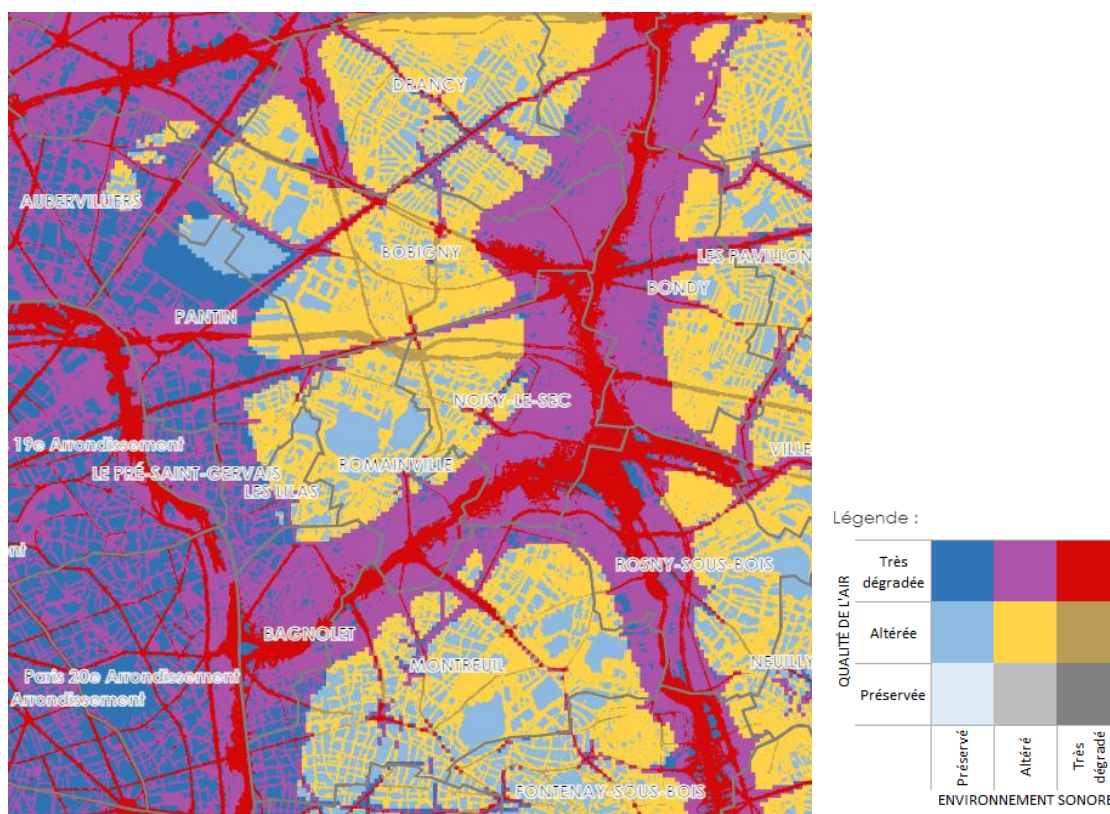
Atouts/ Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Des émissions en baisse pour tous les polluants depuis 2015 - Des objectifs de qualité (seuils OMS) non respectés pour l'ensemble des polluants - L'ensemble des communes classées en communes sensibles pour la qualité de l'air - Des secteurs aux abords des axes routiers connaissant des concentrations en polluants supérieures aux seuils	↗ La qualité de l'air sur le territoire devrait continuer à s'améliorer en lien avec la tendance générale à l'amélioration observée en Ile-de-France ces dernières années. ↗ Le PLUi avant modification favorise notamment la pratique des modes doux sur le territoire, en alternative aux modes de transports motorisés émetteurs de polluants. ↘ En l'absence de modification du PLUi, certains secteurs restent peu propices à la pratique de la marche, du fait de trottoirs peu larges ou de manque de continuités piétonnes, et ne favorise donc pas pleinement la pratique des modes doux (Bobigny et Montreuil principalement) ↗ La poursuite des programmes de rénovation urbaine devrait également permettre de diminuer les émissions liées au secteur résidentiel ↘ Les concentrations en polluants resteront très marquées aux abords des infrastructures routières avec la circulation automobile

DES SECTEURS D'ENJEUX MULTIEXPOSES

Additifs

Bruitparif, observatoire du bruit en Ile-de-France et Airparif, association chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, publient des cartographies de la double exposition à la pollution de l'air et à la pollution sonore, qui permettent d'identifier les zones préservées des pollutions et qu'il est nécessaire de protéger, et les zones fortement exposées, où des mesures d'atténuation seraient les plus efficaces.

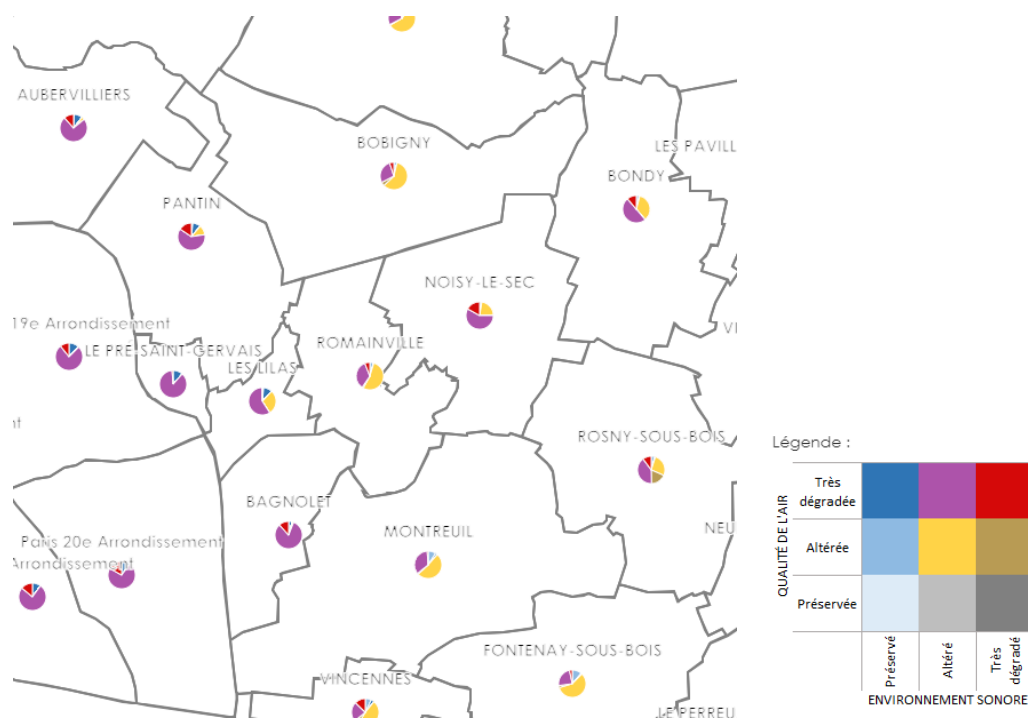
La mutli-exposition air-bruit donne une vision croisée des expositions et risques pour la santé avec la vulnérabilité. Elle constitue un enjeu important de croisement des données de pollution de l'air, qui favorise le développement de nombreuses maladies (diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancer du poumon) et entraîne une augmentation de la mortalité, et des données de pollution sonore, qui génère perturbations du sommeil, gêne, majoration du risque de développement de maladies cardiovasculaires ou de diabète, et diminue la capacité de concentration et d'apprentissage. L'étude combinée de la pollution sonore liée aux transports et de la pollution de l'air en Ile-de-France, s'est traduite pas le développement d'un indice de coexposition.



Cartographie croisée des nuisances sonores et pollutions atmosphériques sur le territoire d'Est Ensemble (Source : Airparif et Bruitparif, mai 2024)

Les situations critiques de coexposition air-bruit (zones rouges) sont majoritairement situées à proximité directe du périphérique et des grands axes routiers du territoire d'Est Ensemble. Globalement, les espaces présentant une qualité de l'air très dégradée (et un environnement sonore altéré) sont largement situées à proximité de Paris ou forment une zone tampon autour des grands axes de communication (zones violettes). Les zones affectées par une situation altérée en termes de bruit et de qualité de l'air (zones jaunes) subissent l'influence des axes routiers mais en sont suffisamment

éloignés pour ne pas présenter une situation critique. Certains espaces (cœurs d'îlots, parcs, cimetières) présentent une qualité de l'air altérée mais un environnement sonore préservé.



Exposition croisée de la population à la pollution sonore et à la pollution de l'air (Source : Airparif et Bruitparif, mai 2024)

L'exposition croisée de la population à la pollution sonore et à la pollution de l'air montre que la qualité de l'air et l'environnement sonore sont essentiellement altérés ou très dégradés. En effet, les communes de Montreuil, Romainville et Bobigny ont majoritairement une qualité de l'air et un environnement sonore altérés. Les communes de Bagnolet, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Bondy, Pantin et le Pré-Saint-Gervais présentent surtout une qualité de l'air très dégradée et un environnement sonore altéré.

Suite à la consultation liée à la modification n°3, les secteurs d'enjeux du territoire en termes de nuisances sonores et pollutions atmosphériques sont identifiés.

Sur la base des secteurs IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) définis par l'INSEE, mailles homogènes quant au type d'habitat et dont les limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

Pour chacun de ces secteurs, est qualifié le niveau d'aléa (nuisances sonores connues, pollutions atmosphériques fortes) et la vulnérabilité.

Les secteurs au score total le plus élevé et contigus permettent d'identifier des secteurs d'enjeux en termes d'exposition des populations aux nuisances et aux pollutions connues.

Les secteurs ayant spécifiquement une vulnérabilité forte sont à préserver face à de nouvelles nuisances.

Détail de la notation :

Aléa – si l'IRIS est concerné sur plus de 50% de sa surface

- Dans la zone de moins de 200 m d'un axe routier =1 si non = 0
- Dans la zone de moins de 200 m d'un axe ferroviaire =1 si non = 0
- Dans carte enjeux croisés air/ bruit, en très dégradé pour l'environnement sonore ou la qualité de l'air = 3, si non =0

Vulnérabilité :

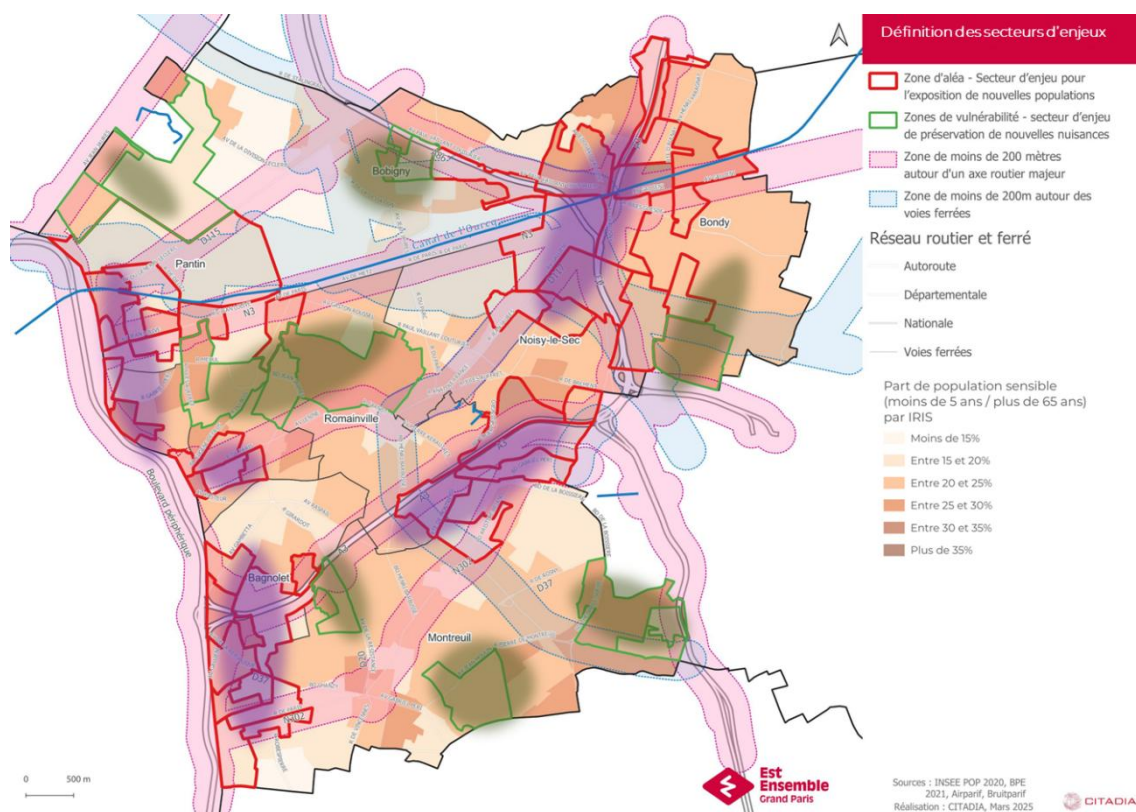
- Contient plus de 4 établissements santé ou scolaires jeunes enfants =1
- Part de population sensible > 25% =1
- Touche un PRU =1 => 20%
- Zones de calme =1 (seuil 50%)

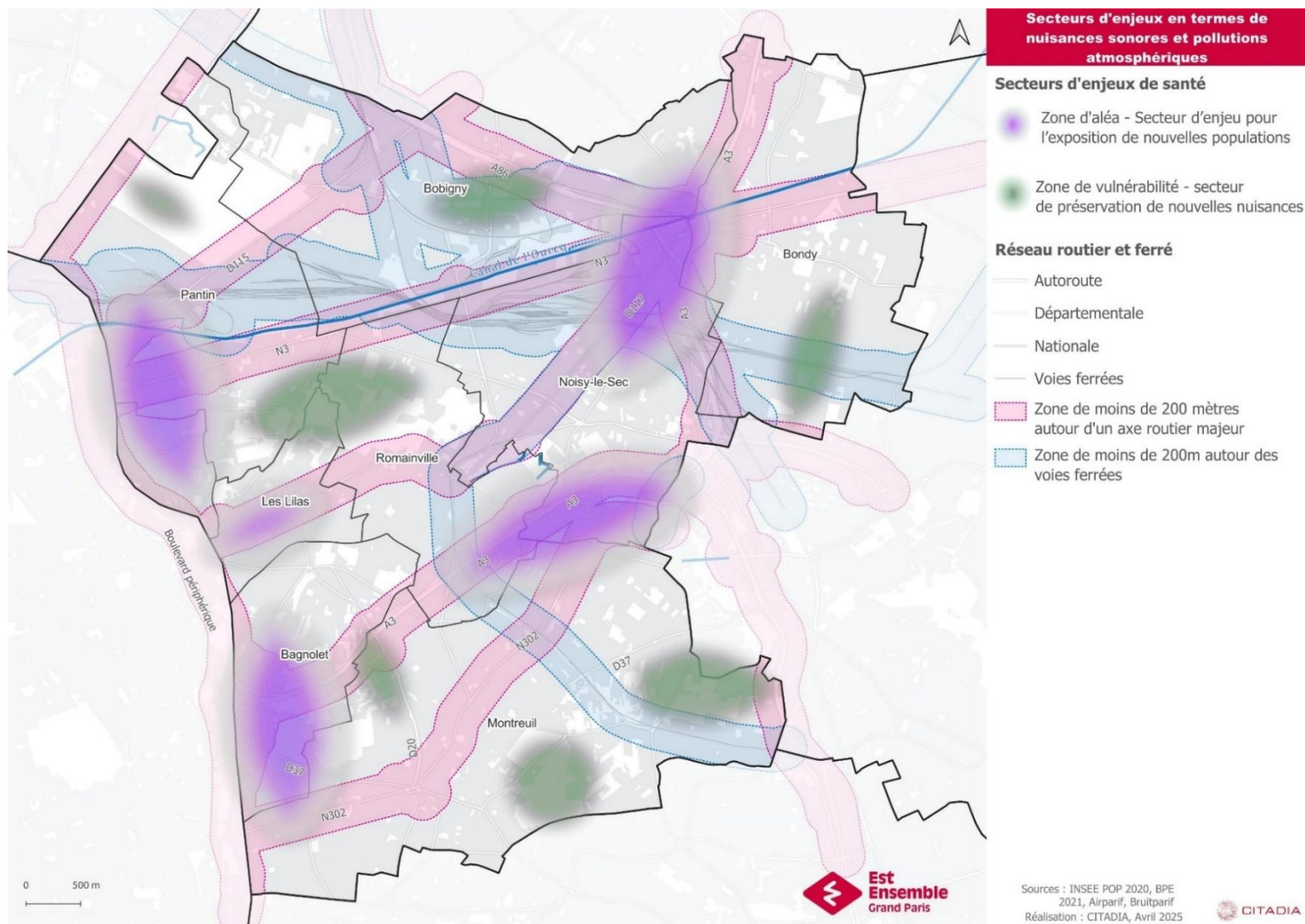
Le score du secteur est la somme de la note Aléa et de la note Vulnérabilité.

Il s'agit :

d'un secteur d'enjeu Exposition aux nuisances et pollutions lorsque le Score est supérieur à 5 et que plusieurs IRIS contigus sont concernés.

d'un secteur d'enjeu Préservation face à de nouvelles nuisances lorsque le score est compris entre 2 et 5 et que la majorité de ce score est liée à la note de vulnérabilité.





Carte de synthèse des enjeux de multiexposition sur le territoire – mise à jour suite à la consultation liée à la modification n°3

GESTION DES DECHETS

Constats

Est Ensemble assure la collecte et la gestion des déchets sur son territoire, avec le SYCTOM en appui qui gère les centres de tri. Le territoire possède de nombreux points d'apports volontaires, ainsi que plusieurs déchetteries, fixes et mobiles.

Le tonnage de déchets collectés s'établissait à 481,1 kg/hab/an en 2022, soit une évolution de - 8,7 % par rapport à l'année précédente. La majorité des déchets sont des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), à hauteur de 63 %. Le traitement des déchets s'effectue essentiellement en Ile-de-France et transite par le centre de tri de Romainville, sur le territoire. Seulement 13,2 % des déchets sont valorisés. Le taux de refus de tri est également important, mais en forte baisse par rapport à 2021.

Est Ensemble porte de nombreuses initiatives de sensibilisation et de prévention en faveur de la réduction des déchets. Le territoire est également soumis à la problématique des dépôts sauvages de déchets.

Additifs

Les données concernant la gestion des déchets datant de 2020, elles ont été modifiées par les données actualisées du RPQS de 2022.

Evolution des tonnages et des ratios de production / habitant des déchets ménagers et des tas sauvages sur le territoire

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol n-1
Population Insee	415 438 hab.	418 239 hab.	424 430 hab.	427 949 hab.	433 037 hab.	1,19%
Déchets ménagers et assimilés* + DS	181 079	184 930	189 957	200 686	187 596	-6,52%
Ratio de production (Kg/hab.)	435,9 kg/hab.	442,2 kg/hab.	447,6 kg/hab.	468,9 kg/hab.	433,2 kg/hab.	-7,62%

*Ordures ménagère résiduelles, collecte sélective hors verre, verre, objets encombrants et déchèterie Est Ensemble

Evolution des ratios de production / habitant des déchets ménagers et des tas sauvages sur le territoire

TYPE DE FLUX	Ratio de production 2021	Ratio de production 2022	Ecart	Evol n-1
Population	427 949	433 037	5 088	1,19%
Ordures ménagères résiduelles	295,4 kg/hab.	280,4 kg/hab.	-15 kg	-5,11%
Multi-Matériaux	27,2 kg/hab.	25,8 kg/hab.	-1 kg	-4,96%
Verre	13,7 kg/hab.	12,7 kg/hab.	-1 kg	-7,58%
Encombrants	22,6 kg/hab.	18,4 kg/hab.	-4 kg	-18,37%
Déchets verts PAP	3 kg/hab.	2,5 kg/hab.	-1 kg	-16,67%
Dépôts Sauvages	24,1 kg/hab.	30,9 kg/hab.	7 kg	28,03%

Evolution des tonnages collectés dans les déchèteries fixes générées par Est Ensemble (hors SYCTOM)

Flux de déchets acceptés par les déchèteries de Bondy et Montreuil	2018	2019	2020	2021	2022	Evol n-1
Tout venant	12 571 t.	12 399 t.	14 679 t.	18 916 t.	12 806 t.	-32,3%
Pneus	28 t.	31 t.	28 t.	40 t.	67 t.	66,2%
Carton	91 t.	120	94 t.	138 t.	118 t.	-14,8%
Déchets végétaux	381 t.	519 t.	387 t.	512 t.	501 t.	-2,0%
Gravats	9 731 t.	9 742 t.	9 163 t.	13 457 t.	12 275 t.	-8,8%
Bois	1 752 t.	1 735 t.	1 894 t.	2 745 t.	1 080 t.	-60,7%
Eco Mobilier	788 t.	890 t.	213 t.	678 t.	1 126 t.	66,0%
DEEE	156 t.	153 t.	144 t.	132 t.	115 t.	-13,2%
Déchets dangereux	48 t.	45 t.	42 t.	46 t.	161 t.	252,9%
TOTAL DECHETERIES	25 544 t.	25 632 t.	26 642 t.	36 664 t.	28 247 t.	-23,0%

A noter que depuis octobre 2023 la collecte des déchets alimentaires a été mise en place soit par apports volontaires pour les zones d'habitat collectif et centres-villes (Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Pantin, Romainville), soit en porte à porte pour les zones pavillonnaires (Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville).

- **Sensibilisation/Prévention**

Est Ensemble a mis en œuvre un Plan Zéro Déchet, en janvier 2021. L'objectif est de réduire de 20 % la production de déchets sur le territoire sur les 5 ans à venir.

Par ailleurs l'EPT a élaboré un Plan Economie Circulaire, qui vise à porter une ambition forte dans les domaines du réemploi et du recyclage des matériaux issus des projets d'aménagement et de renouvellement urbain du territoire. Des opérations expérimentales ont eu lieu pour réemployer les matériaux de chantiers et créer des technosols.

Chiffres et informations clés :

- **Production de déchets**

- 191 455 tonnes de déchets collectées sur le territoire en 2022
- - 7 % de baisse de la production de DMA entre 2021 et 2022
- 63 % des déchets collectés sont des OMR
- 442 kg/hab/an (DMA + CS + CR)

- **Prévention/Sensibilisation**

- 602 animations pour 10 381 participants en 2022
- 379 composteurs déployés en 2022

- **Collecte des déchets**

- 1 181 points d'apports volontaires en 2022 (543 en 2010)
- + 3% d'évolution du nombre de PAV sur le territoire entre 2021 et 2022
- 126 bornes de collectes des textiles, dont 100 sur l'espace public
- 3 déchetteries fixes, 5 déchetteries mobiles

- **Traitement/Valorisation**

- 13,2 % de valorisation des déchets en 2022
- 25,5 % de taux de refus du tri des collectes sélectives (matériaux non recyclables), en baisse : diminution de 10,2 % par rapport à 2021

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Des dispositifs de déchetteries fixes et mobiles + Des campagnes de sensibilisation pour une meilleure gestion des déchets - Une augmentation des déchets produits sur le territoire - Une problématique de dépôts sauvages des déchets - Un très faible taux de valorisation des déchets - Un taux de refus important, en augmentation	↘ En l'absence de modification du PLUi, la quantité de déchets devrait être amenée à augmenter avec l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. ↘ La production des déchets du BTP devrait se poursuivre en lien avec les chantiers et futures mises en chantier projetées, en l'absence ou non de modification ↗ Toutefois, cette production devrait être limitée à l'aide de la mise en œuvre du Plan Zéro Déchets ainsi que du Plan Economie Circulaire ↗ Par ailleurs, d'autres perspectives devraient se poursuivre : mise en place de la collecte des biodéchets, augmentation de la tendance au recyclage.

Enjeux

- L'anticipation des locaux de stockage des déchets adaptés aux besoins dans les futures constructions et favorisant le tri sélectif, pouvant également bénéficier aux quartiers existants avoisinants
- La mise en place d'espaces de compostage collectif notamment en pied d'immeuble, avec les conceptions d'espaces végétalisés pour l'épandage (en lien avec le cadre de vie et les espaces de nature)
- La conception d'espaces publics permettant l'accueil des déchetteries mobiles
- L'adaptation entre l'augmentation des flux entrants, liés aux nouveaux habitants, et les capacités de traitement des installations existantes
- La garantie du maintien du niveau de performance du tri sélectif afin d'assurer une valorisation matière optimale
- La poursuite des actions de sensibilisation pour réduire les déchets et renforcer l'adhésion des habitants au tri sélectif
- La poursuite de la réduction et de la valorisation des déchets du BTP en lien avec le plan d'économie circulaire

CLIMAT-ENERGIE

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Constats

Les consommations énergétiques sur le territoire d'Est d'Ensemble proviennent majoritairement du secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire), qui constitue un levier majeur de réduction. La rénovation thermique du parc immobilier du territoire constitue un enjeu d'autant plus fort que de nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique, malgré de nombreuses initiatives de réhabilitation menées ces dernières années.

Le secteur des transports routiers représente le 3^e poste de consommations, avec un levier important en faveur des transports en commun et des modes doux. Les transports en commun représentent une importante partie des déplacements domicile-travail.

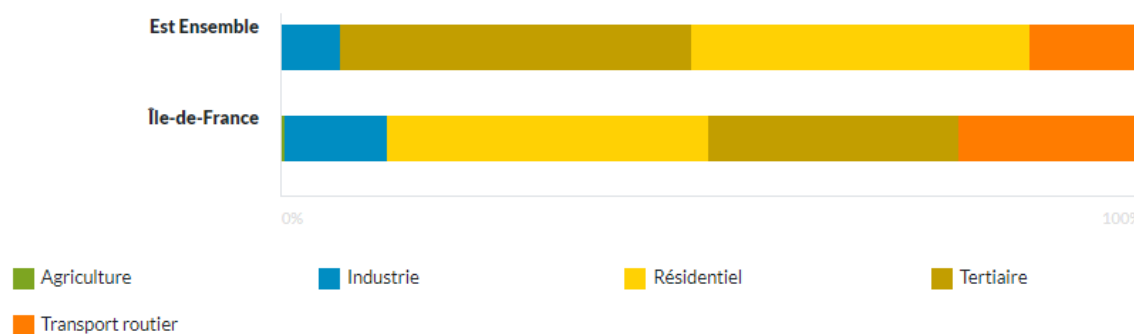
Une grande partie des consommations énergétiques provient des énergies fossiles et notamment du gaz (données PCAET). En effet, la consommation totale de gaz sur l'EPT est d'environ 1 248 GWh par an, soit environ 55 % de la consommation totale d'énergie du résidentiel à Est Ensemble (données étude PCAET).

Additifs

- **Consommations énergétiques**

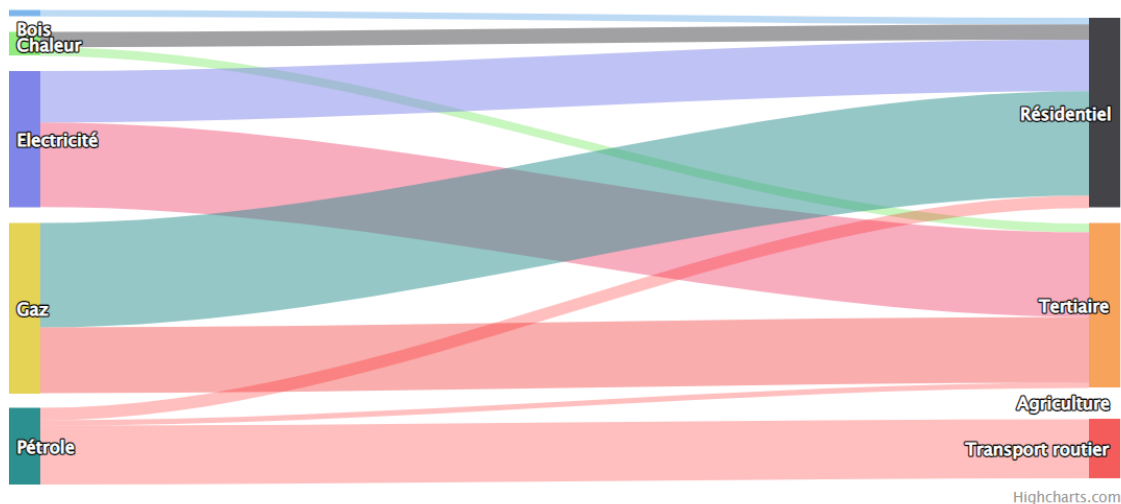
Les données de consommations énergétiques datant de 2015, elles sont réactualisées avec les données 2021 issues de l'inventaire réactualisé par AirParif.

80 % de l'énergie est consommée par les bâtiments (39 % résidentiel, 41 % tertiaire), 14 % par le secteur routier, et 7 % par l'industrie. L'agriculture n'est pas représentée sur le territoire.

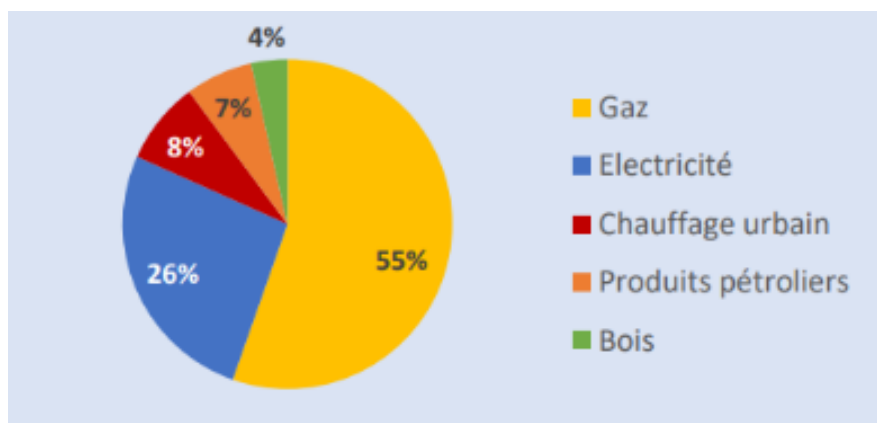


Consommations énergétiques, à climat réel, en 2021 sur le territoire d'Est Ensemble et de l'Île de France (Source : AirParif)

Les consommations énergétiques sont principalement issues des énergies fossiles, gaz et pétrole. Comme le montre le graphe ci-après, en termes de proportions, sur le territoire, le gaz alimente principalement le secteur résidentiel et le secteur tertiaire, avec néanmoins une part d'électricité. Les produits pétroliers sont utilisés par le secteur du transport routier (véhicules thermiques) et par le secteur résidentiel (chaudières à fioul).



Consommations énergétiques, à climat réel, en 2018 sur le territoire d'Est Ensemble et de l'Île de France (Source : AirParif)

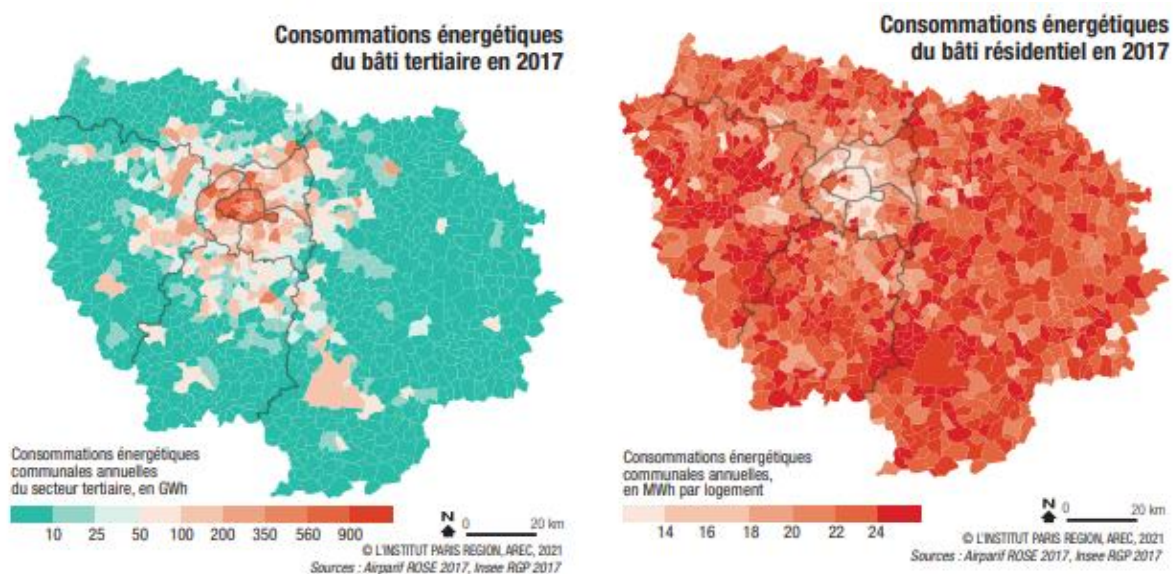


Répartition des consommations énergétiques du secteur résidentiel d'Est Ensemble par type d'énergie (ROSE, 2018)

• Données sur les logements

Les consommations liées au bâti résidentiel sont relativement faibles à moyennes, à l'échelle de l'Île-de-France, comme l'indique la figure suivante. Les consommations communales moyennes sont comprises entre 14 et 20 MWh/logement.

Les consommations énergétiques communales liées au secteur tertiaire sont relativement importantes par rapport à celles d'Île-de-France.



*Consommations énergétiques du bâti tertiaire et du bâti résidentiel en 2017
(Source : Etat de lieux de l'environnement en IdF, IPR)*

Est Ensemble, du fait de sa compétence en matière d'habitat et de renouvellement urbain, porte de nombreuses initiatives en faveur de la réduction des consommations énergétiques du bâtiment.

- Pilotage de 12 programmes de renouvellement urbain en coordination avec les villes (données site internet)
- Création d'une société anonyme de coordination "Habiter Est Ensemble" regroupant près de 26 000 logements
- Préfiguration d'un OPH territorial
- 4 000 logements privés bénéficiant de dispositifs incitatifs d'amélioration ou de résorption de l'indignité

Chiffres et informations clés :

- 5 024 GWh consommés en 2018, soit 11,8 MWh/hab
- -15% d'énergie consommée entre 2005 et 2018
- 80 % de l'énergie consommée par les bâtiments
- 15 % des ménages en situation de précarité énergétique

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Une consommation énergétique inférieure à la moyenne francilienne + Une forte utilisation des transports en commun dans les déplacements domicile-travail + Une typologie de logements plutôt favorable aux économies d'énergie - Une forte situation de précarité des ménages - Des consommations énergétiques essentiellement utilisées par les bâtiments (résidentiel + tertiaire) - Une intercommunalité dépendante des énergies fossiles, et notamment du gaz	↗ La poursuite des programmes de rénovation urbaine et de réhabilitation énergétique devrait permettre de diminuer les consommations du secteur résidentiel ↗ Le respect obligatoire des exigences de la RE2020 devrait permettre de diminuer les consommations des nouvelles constructions. ↘ En l'absence de modification du PLUi, certains secteurs restent peu propices à la pratique de la marche, du fait de trottoirs peu large ou de manque de continuités piétonnes.

Enjeux

- La promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique et la réhabilitation du parc tertiaire
- Le développement de formes urbaines désirables, plus économes en énergie et propices à la circulation de l'air (respect des principes du bioclimatisme, densification des pôles gare, mixité fonctionnelle...)
- L'emploi de techniques d'architecture bioclimatique dans les nouvelles constructions : revêtements clairs, casquettes solaires, exposition, végétalisation des bâtiments, etc.
- La réduction des déplacements (mixité fonctionnelle à promouvoir sur la façade dans le nord et l'est du territoire, centres de coworking, circuits-courts, etc.)
- La promotion des modes de déplacement alternatifs au véhicule moteur via la sécurisation et le développement des itinéraires cyclables (notamment sur l'axe nord-sud du territoire et vers les gares), l'amélioration de l'accès aux transports en commun, la multiplication des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

ENERGIES RENOUVELABLES

Constats

Les énergies renouvelables du territoire d'Est Ensemble proviennent principalement de la part d'EnR&R des réseaux de chaleur (géothermie, biogaz, biomasse), et majoritairement du bois, ainsi que de quelques installations solaires photovoltaïques.

Du fait de l'urbanisation, toutes les énergies renouvelables ne peuvent pas être développées sur le territoire d'Est Ensemble. Néanmoins certains gisements restent intéressants, en ce qui concerne la géothermie, le solaire photovoltaïque, et le bois-énergie. Les réseaux de chaleur possèdent également un potentiel de développement intéressant, avec l'arrivée prochaine (2026) d'un nouveau réseau, et le développement du raccordement et du taux d'EnR&R des autres réseaux.

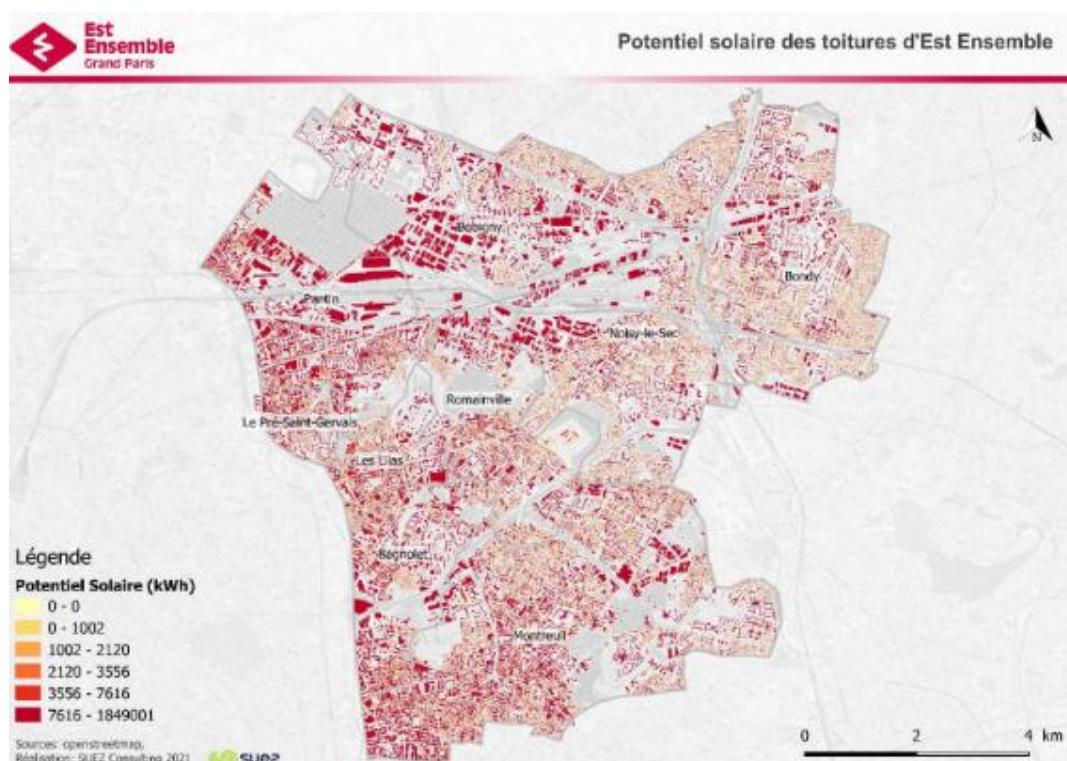
Additifs

- **Potentiel solaire**

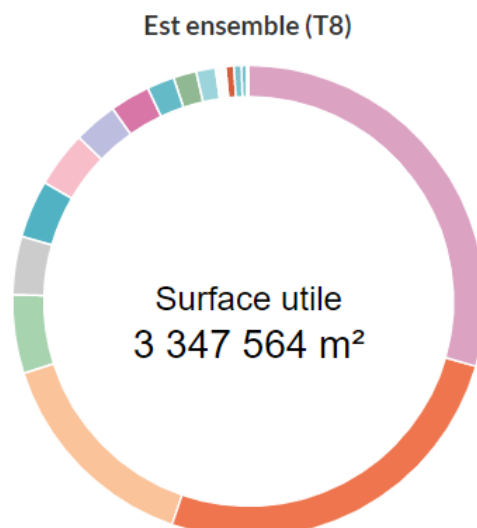
La production en énergie solaire s'établissait à 672,5 MWh en 2019, avec 162 installations (AREC).

La cartographie de l'Institut Paris Région sur le potentiel solaire à l'échelle des bâtiments met en évidence une production potentielle de 408 GWh d'énergie solaire photovoltaïque, principalement sur les bâtiments d'activités (29 %), l'habitat collectif (26 %) et l'habitat individuel (15 %). Cela représente 25 % de la couverture potentielle des besoins en électricité de l'intercommunalité.

La commune de Montreuil est celle possédant le potentiel le plus élevé, qui lui permettrait de couvrir 16 % de ses consommations d'électricité. Le potentiel de production de Bondy atteint 46 GWh, soit 34 % de la consommation, et celui de Noisy-le-Sec est de 36 GWh, soit 28 % de la consommation. Les taux de couverture se trouvent entre 10 et 20 %, excepté pour Pantin et Le Pré-Saint-Gervais, qui ont des contraintes liées au patrimoine plus importantes. Les bâtiments d'habitat représentent presque la moitié du potentiel d'énergie solaire d'Est Ensemble (46 %).



Potentiel solaire des toitures d'Est Ensemble (IPR, 2020)



▼ Afficher la légende



Gisement solaire à l'échelle du territoire d'Est Ensemble (IPR)

• Réseaux de chaleur

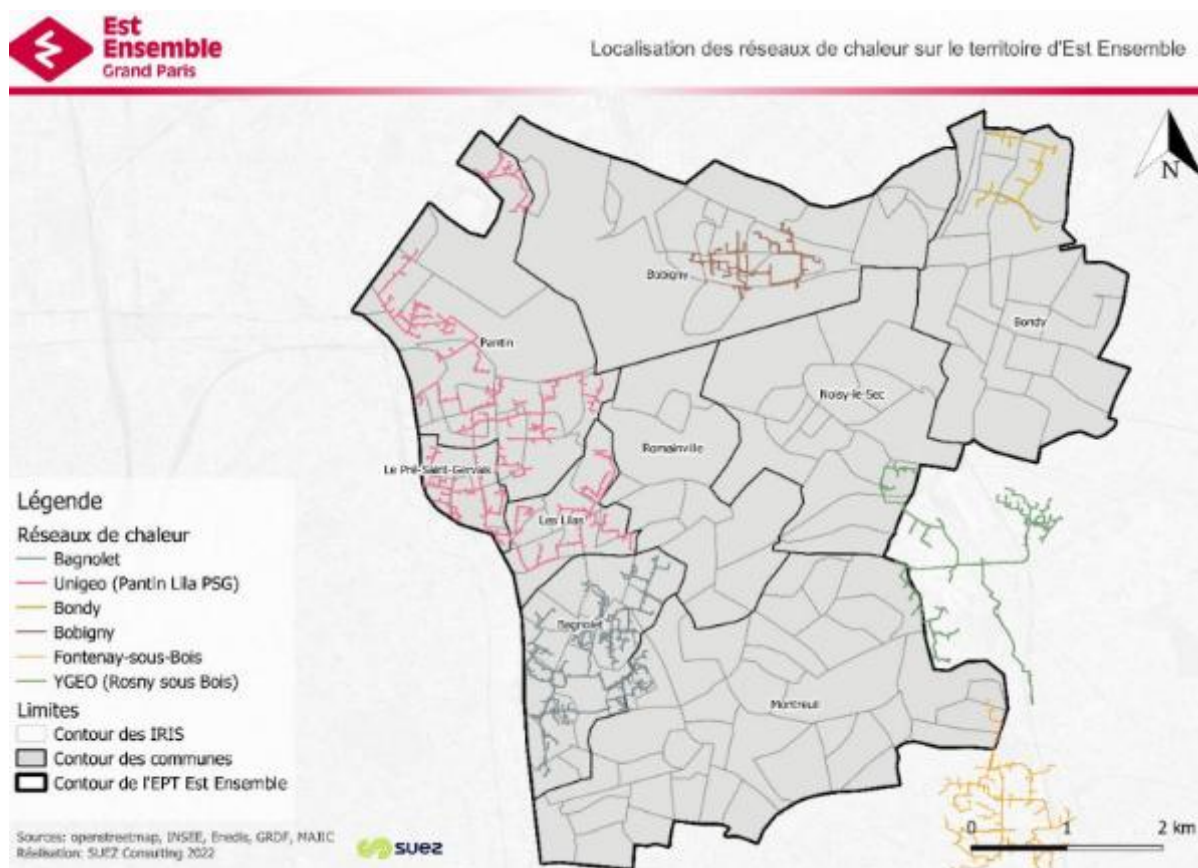
Les données liées aux réseaux de chaleur sont actualisées avec la base de données Via Seva (2022), le diagnostic du PCAET adopté en juin 2024 ainsi que l'étude complémentaire de planification énergétique du PCAET d'Est Ensemble, datée de 2022.

5 communes sont desservies par un réseau de chaleur : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec et Montreuil, par 5 réseaux de chaleur :

- Le réseau de Bagnolet : 52 % d'EnR&R (Mix gaz-fioul-biomasse), 9 400 équivalents-habitants, 20 km de longueur
- Le réseau de la Ville de Bobigny : 10 km, 6 810 équivalents-logements, taux d'EnR&R de 0 % (100 % de gaz). Ce réseau est en cours d'évolution et d'extension pour atteindre une capacité de 20 000 équivalent-habitants et un taux de 62 % d'EnR&R grâce à la géothermie.
- Le réseau de la commune de Bondy : 4 km de longueur, 2 510 équivalents-logements, taux d'EnR&R de 31 % (mix Gaz-Biomasse). Un **schéma directeur est en cours et** prévoit de passer à une alimentation à 65% d'EnR (plutôt géothermique) du réseau
- Le réseau de Rosny-sous-Bois, YGEO (62 GWh) alimente les communes de Noisy-le-Sec et Montreuil sur le territoire pour une production de 22 GWh. 6 km, 4 720 équivalents-habitants desservis, 82 % taux d'EnR&R (géothermie)

- Le réseau de chaleur de Fontenay-sous-Bois qui produit 135 GWh dont 9.4 GWh pour la commune de Montreuil (EE) dont 20% d'EnR (bois). Un schéma directeur est en cours sur ce réseau. L'objectif, en réflexion à ce stade, est d'atteindre plus de 80% d'EnR avec l'implantation de géothermie et de biomasse supplémentaire.

Un nouveau réseau de géothermie devrait être mis en service à partir de l'automne 2025 sur les communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais. Il doit s'étendre sur plus de 20km, et est prévue une production de 178 GWh dont 66 % d'énergie renouvelable (biomasse et géothermie). Le réseau alimentera à terme l'équivalent de 20 000 logements, en majorité des bâtiments publics et des organismes publics HLM, permettant d'éviter l'émission de 28 000 tonnes de CO₂ par an.



Carte de localisation des réseaux de chaleur d'Est Ensemble (Suez Consulting, 2022)

• Energies renouvelables

En 2018, la production d'EnR&R s'établissait à 197 GWh, dont :

- 102 GWh : Bois collectif
- 74 GWh : Bois individuel
- 16 GWh : Géothermie
- 2 GWh : Solaire
- 3 GWh : Aérothermie

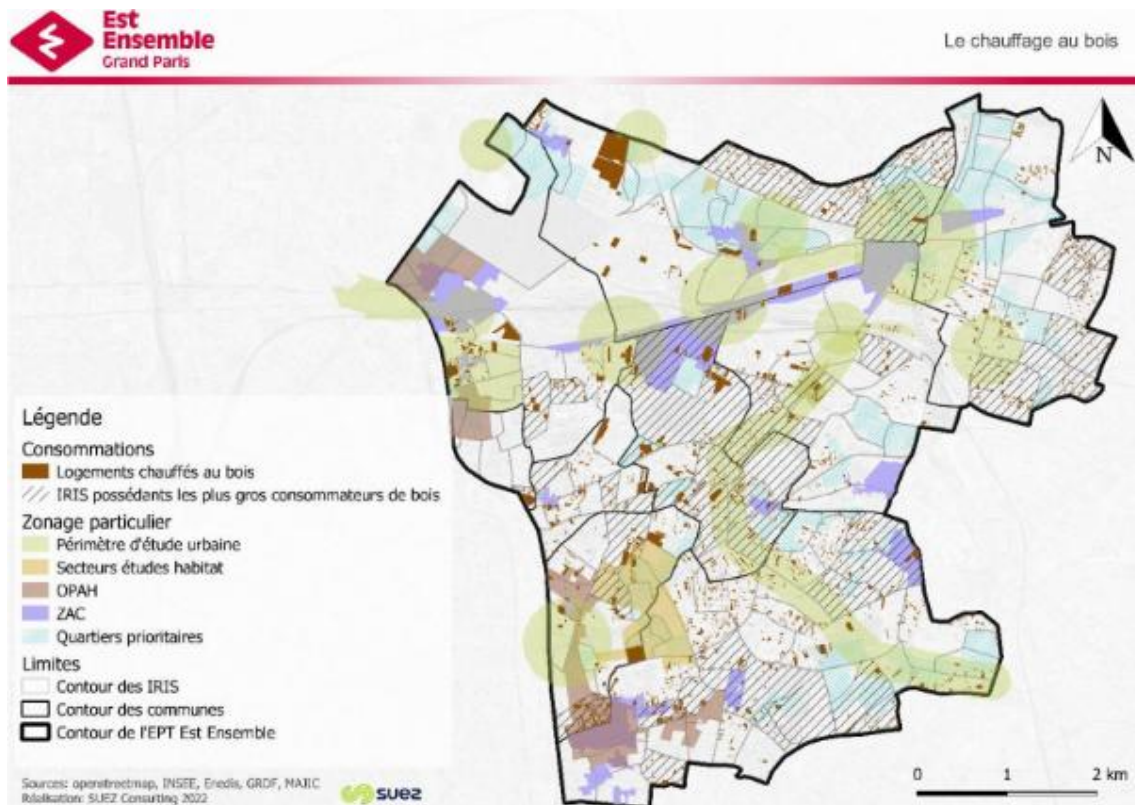
Le potentiel total est de 2780 GWh

- 2 318 GWh : Géothermie
- 130 GWh : Chaleur fatale
- 48 GWh : Méthanisation
- 280 GWh : Solaire
- 6 GWh : Bois énergie

- **Chauffage au bois**

Environ 20 500 logements sont chauffés au moins partiellement au bois sur l'ensemble de l'EPT, ce qui équivaut à près de 8 % du parc de logement total.

Ces logements sont nombreux à Montreuil, Romainville et Bondy. 34 % des logements chauffés au bois ont été construits avant 1974, 12 % entre 1982 et 2000 et 50 % après 2000.



Localisation des parcelles chauffées au bois sur le territoire d'Est Ensemble (Suez Consulting, 2022)

Chiffres et informations clés :

- 2 780 GWh de potentiel en énergie renouvelable
- 168 installations solaires photovoltaïques sur le territoire (IPR, 2019)
- Un potentiel solaire estimé à 408 GWh, soit 25 % des besoins en électricité de l'intercommunalité (IPR, 2019)
- 5 réseaux de chaleur urbain alimentant 5 communes sur le territoire, pour une longueur totale de 40 km

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Un potentiel solaire intéressant, en particulier sur les toitures des bâtiments d'activité et de l'habitat individuel et collectif + Un fort potentiel de développement de la géothermie + Un développement possible de l'énergie fatale, en lien avec les industries et équipements du territoire + Un territoire dense propice au développement des réseaux de chaleur - Pas de potentiel hydroélectrique ni éolien - Des réseaux de chaleur alimentés majoritairement aux énergies non renouvelables - Une production d'EnR&R encore limitée sur le territoire	↗ Le PLUi avant modification vise à promouvoir le recours aux énergies renouvelables (OAP énergie-climat) ↗ Le respect obligatoire d'exigences supérieures à la RE2020 (suite à la modification n°2 du PLUi) pourra permettre le déploiement des EnR&R à l'échelle des bâtiments dans le cadre des nouvelles constructions, notamment l'énergie solaire ↘ Le PLUi avant modification n'intègre toutefois pas les cartes des réseaux de chaleur actualisée

Enjeux

- Le recours aux énergies renouvelables et de récupération, plus particulièrement à l'énergie solaire (y compris sur les toitures des bâtiments d'activités du nord-ouest du territoire présentant un fort potentiel pour l'implantation de centrales solaires), au bois-énergie, à la géothermie et à la chaleur fatale des bâtiments d'activité (Data Centre de Pantin, centres commerciaux, etc.), qui présentent un potentiel intéressant dans le territoire
- La poursuite du développement des réseaux de chaleur avec en priorité les secteurs de forts potentiels tels que les centres-villes de Montreuil et de Noisy-le-Sec, l'ensemble urbain dense du Pré Saint-Gervais, des Lilas et de Romainville, ainsi que le sud-ouest de Pantin

CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Constats

De la même manière que les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'Est Ensemble sont principalement liées au secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire), qui constitue un levier majeur de réduction. La rénovation thermique du parc immobilier du territoire constitue un enjeu d'autant plus fort que de nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique, malgré de nombreuses initiatives de réhabilitation menées ces dernières années.

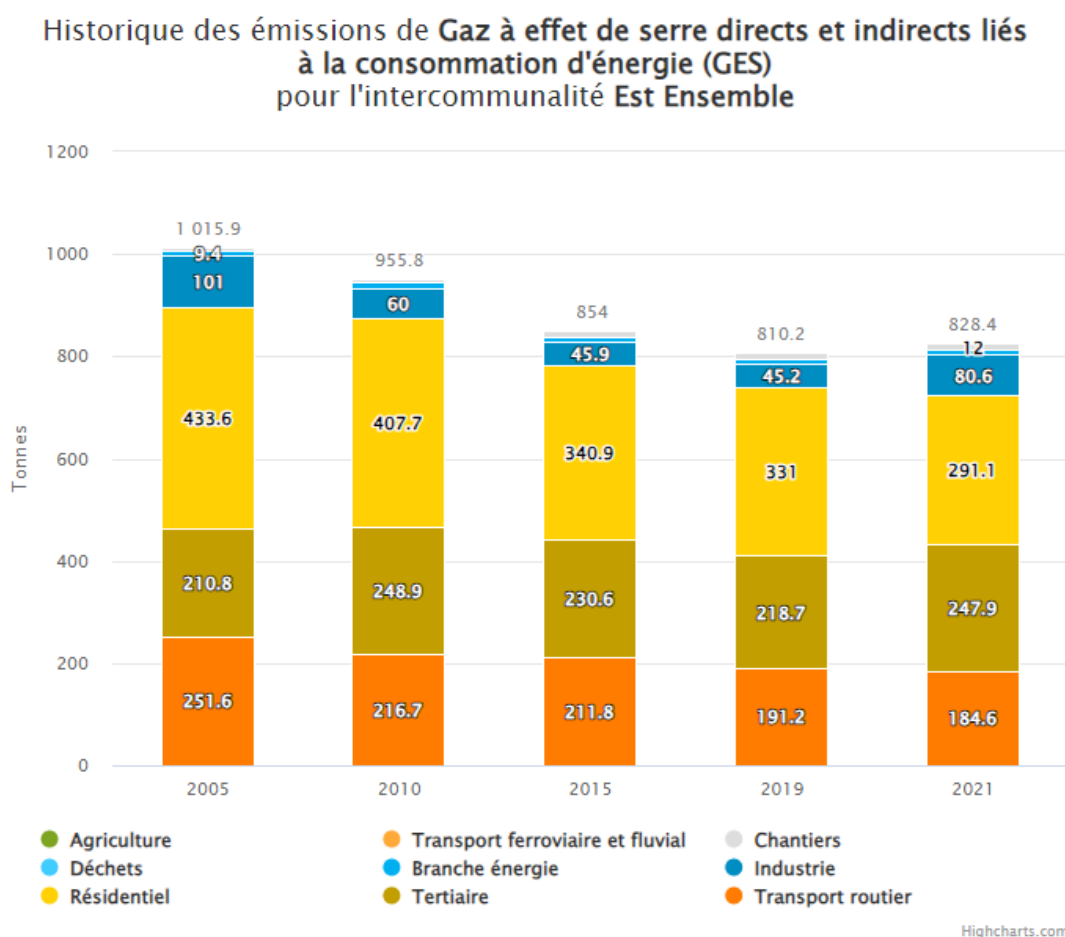
Le secteur des transports routiers représente le 3^e poste de consommations, avec un levier important en faveur des transports en commun et des modes doux.

Additifs

• Emissions de GES

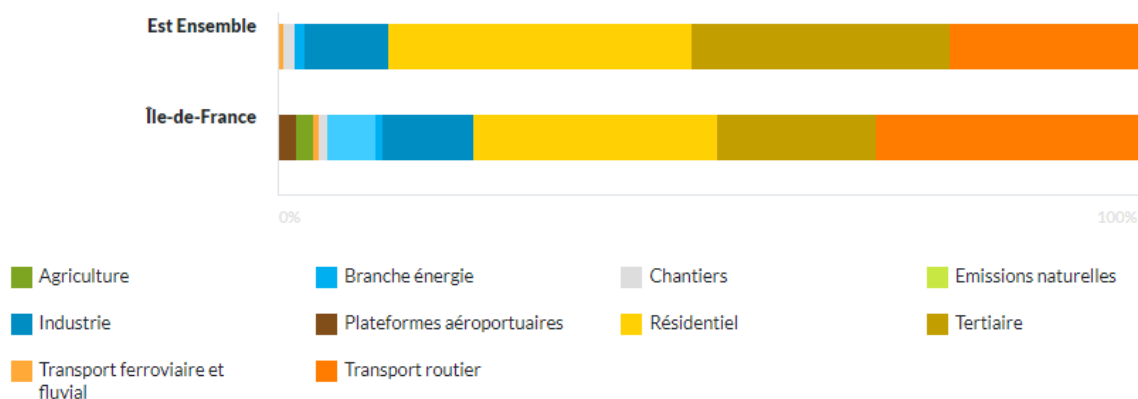
Les données d'émissions de GES datant de 2015, elles sont actualisées avec les données de l'inventaire 2021 d'AirParif.

Les données sont présentées sur les graphiques ci-dessous.



Emissions de GES par secteurs et par année depuis 2005 (Source : AirParif)

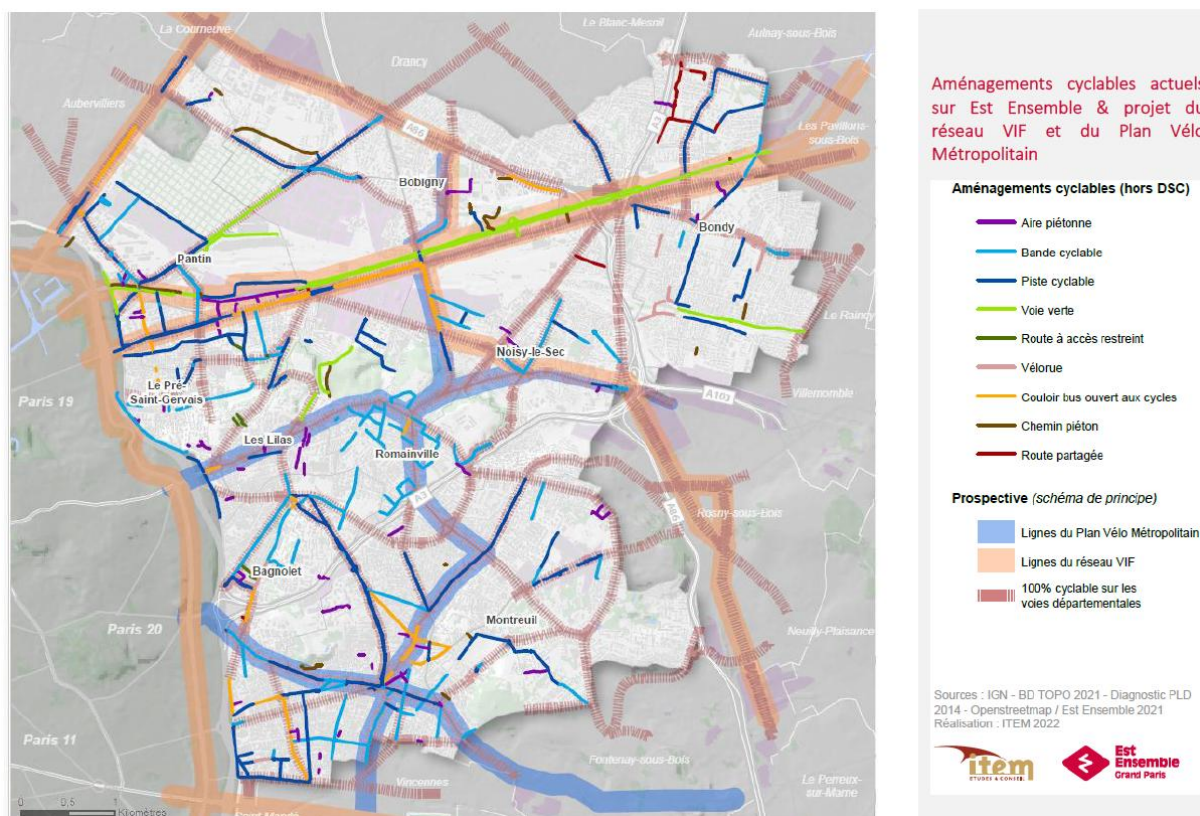
En 2021, les émissions de GES sont de 37 410 kTonnes pour la région Ile-de-France et de 828 kTonnes pour l'intercommunalité Est Ensemble.



Emissions de GES en 2021 sur le territoire d'Est Ensemble et en Ile-de-France (Source : AirParif)

• Transports

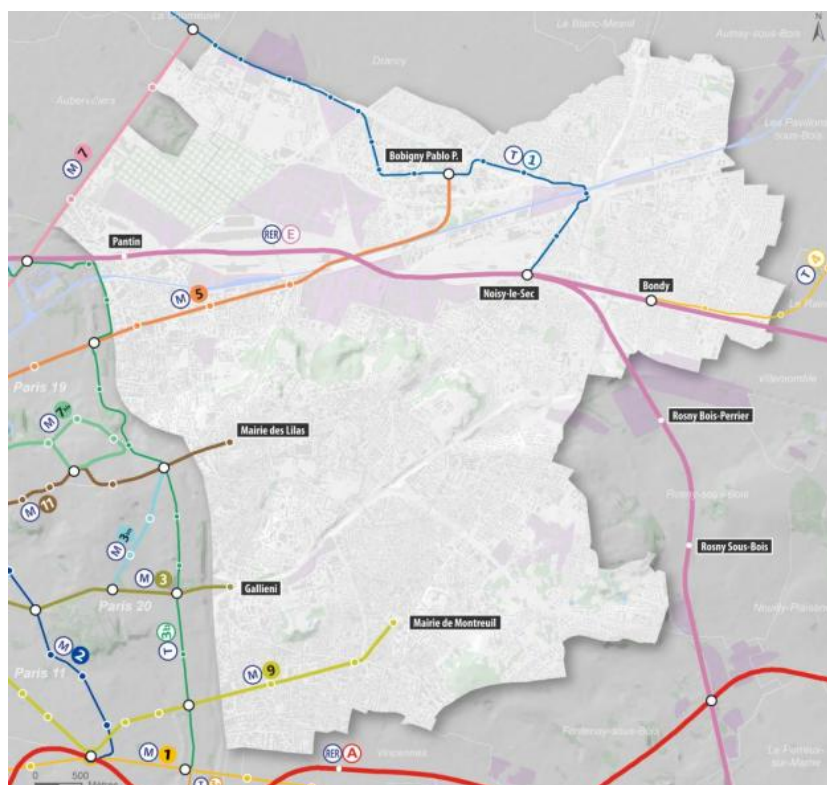
Est Ensemble procède à la réalisation de plusieurs aménagements cyclables sur tout le territoire.



Réseau cyclable actuel et en projet (Source : PLM Est Ensemble, 2024)

Est Ensemble dispose également d'une offre de transports en commun très importante, avec une offre ferrée lourde s'articulant autour du RER E, des métros 3, 5, 7, 9, 11 et des tramways T1 et T4. Par ailleurs, le RER A, le métro 1 et le tramway T3bis constituent une offre importante à proximité immédiate d'Est Ensemble. Enfin, 53 lignes de bus impactent directement le territoire : 46 lignes sur le périmètre

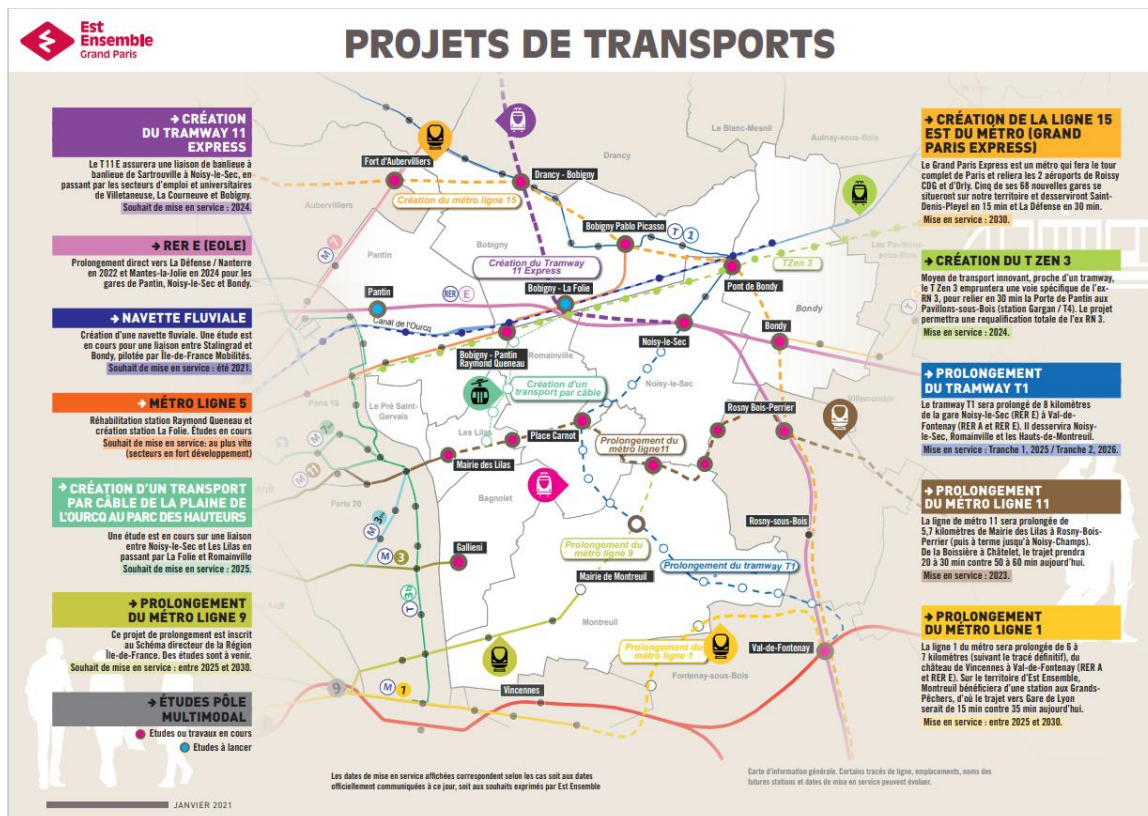
d'Est Ensemble (dont 4 navettes communales) et 7 lignes à proximité immédiate, dont 4 lignes parisiennes.



Offre de transports en commun sur le territoire (Plan Local de Mobilité, 2024)

En parallèle, de nombreux projets de transports sont en cours ou à l'étude. En juin 2024, l'ouverture du prolongement de la ligne 11 a permis d'ouvrir 6 nouvelles stations depuis la Mairie des Lilas jusqu'à la station Rosny-Bois-Perrier soit 5 stations sur le territoire d'Est Ensemble.

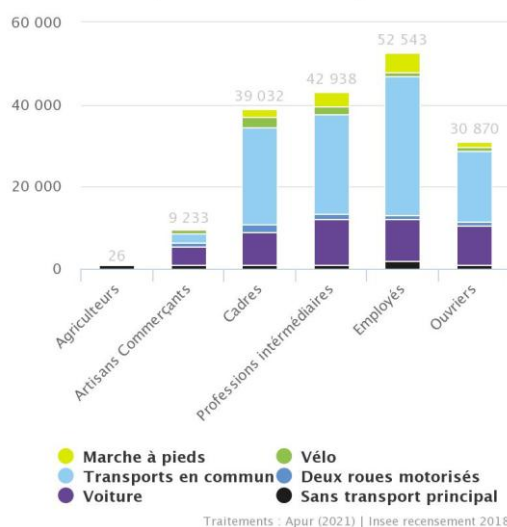




Projets de transports sur le territoire (Source : Est Ensemble, 2021)

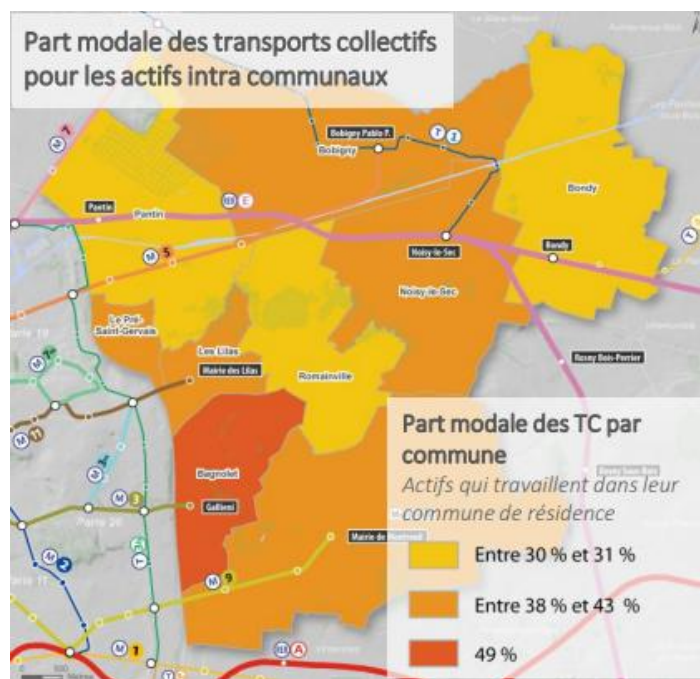
Les transports en commun sont le mode de transport le plus utilisé dans les déplacements domicile-travail. Le taux est particulièrement important chez les employés (64 %) et les cadres (60 %).

Modes de transports des principaux actifs pour aller travailler selon leur catégorie socioprofessionnelle (T8 Est Ensemble)



A l'échelle d'Est Ensemble, 169 788 actifs vont au travail en transports en commun chaque jour en 2018 d'après le Plan Local de Mobilités d'Est Ensemble (2024). La part modale est de 60 % sur le territoire.

Sur les 34 000 actifs travaillant dans leur commune de résidence, 13 400 y vont en transports en commun, soit une part modale de 40 %. Enfin, 101 941 actifs d'Est Ensemble se rendent au travail en transports en commun.



Part modale des transports collectifs pour les actifs intra communaux (Source : Plan Local de Mobilité, 2024)

Suite à la consultation liée à la modification n°3, les enjeux sont complétés par les liaisons envisagées en continuité des projets de mobilités actives prévus sur le territoire d'Est Ensemble.

En effet, le projet du Grand Chemin, sur le territoire d'Est Ensemble, se connecte avec un projet de boucle porté par la Ville de Paris en direction du Parc des Buttes Chaumont et du Cimetière du Père Lachaise.

Des réflexions sont par ailleurs menées par l'Institut Paris Région, avec l'appui de la Région Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de l'Agence des Espaces Verts (AEV) sur un Grand Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien, connectant le projet Grand Chemin en phase opérationnelle sur le plateau de Romainville pour Est Ensemble avec les plateaux d'Avron et de l'Aulnoye.



Cartographie du projet de Grand Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien – Source : Institut Paris Région

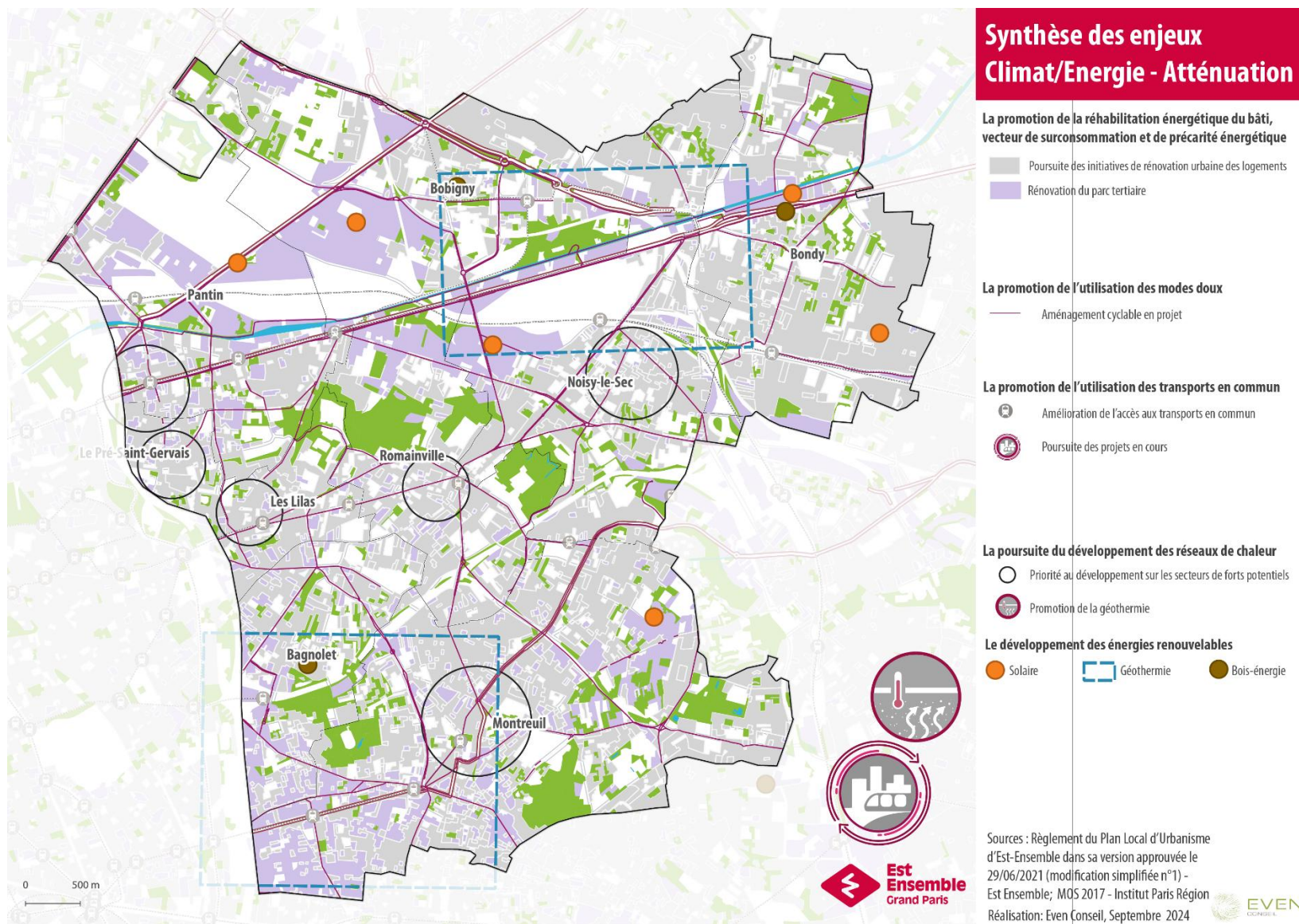
Chiffres et informations clés :

- 828k tonnes d'émissions GES pour Est Ensemble en 2021 (estimations faites en 2023, Airparif)
- 65 % des émissions de GES liées au secteur du bâtiment
- 22 % des émissions de GES liées au secteur des transports routiers
- 57 % des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun
- 21,9 % des déplacements effectués en transports en communs en 2018

Atouts/Faiblesses	Perspectives fil de l'eau sans la modification n°3 et sans la révision allégée du PLUi
+ Des émissions de GES globalement inférieures à la moyenne francilienne + Des émissions de GES dominées par le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) + Des déplacements domicile-travail effectués majoritairement en transport en commun + Des projets d'infrastructures de transport en commun et de développement des modes doux + Des émissions de GES en baisse depuis 2005	↗ Les projets en cours ou à venir, notamment du Grand Paris Express, renforceront le maillage en transport en commun du territoire et diminueront le recours à la voiture ↗ La poursuite des programmes de rénovation urbaine et de réhabilitation énergétique devrait permettre de diminuer les émissions de GES du secteur résidentiel ↗ Le respect obligatoire des exigences de la RE2020 devrait permettre de diminuer les émissions de GES des nouvelles constructions. ↘ En l'absence de modification du PLUi, certains secteurs restent peu propices à la pratique de la marche, du fait de trottoirs peu large ou de manque de continuités piétonnes. ↘ En l'absence de modification du PLUi, certaines règles liées à la hauteur des bâtiments peuvent compromettre l'isolation des logements par la toiture.

Enjeux

- La promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique et la réhabilitation du parc tertiaire
- Le développement de formes urbaines désirables, plus économes en énergie et propices à la circulation de l'air (respect des principes du bioclimatisme, densification des pôles gare, mixité fonctionnelle...)
- L'emploi de techniques d'architecture bioclimatique dans les nouvelles constructions : revêtements clairs, casquettes solaires, exposition, végétalisation des bâtiments, etc.
- La réduction des déplacements (mixité fonctionnelle à promouvoir sur la façade dans le nord et l'est du territoire, centres de coworking, circuits-courts, etc.)
- La promotion des modes de déplacement alternatifs au véhicule moteur via la sécurisation et le développement des itinéraires cyclables (notamment sur l'axe nord-sud du territoire et vers les gares), l'amélioration de l'accès aux transports en commun, la multiplication des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.



Carte de synthèse des enjeux Climat/Air/Energie